Période 2014 - 2020

Investissement pour la croissance et l'emploi

Programme Opérationnel Martinique

Fonds Européen de développement régional Fonds Social Européen



Version 2
31 octobre 2013







TABLE DES MATIERES

SECTION 1 : STRATÉGIE DE CONTRIBUTION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL À LA STRATÉC	SIE DE
L'UNION EUROPÉENNE EN FAVEUR D'UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSI	VE, ET
DE LA COHÉSION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET TERRITORIALE	4
1.1- STRATEGIE DE CONTRIBUTION DU PROGRAMME OPERATIONNEL A LA STRATEGIE DE L'U	JNION
EUROPEENNE EN FAVEUR D'UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE, ET	DE LA
COHESION ECONOMIQUE, SOCIALE ET TERRITORIALE	5
1.1.1- La mutation du modèle économique de la Martinique	8
1.1.2- La mutation sociale et sociétale de la Martinique	16
1.1.3- La Martinique décline les axes d'intervention de ses programmes FEDER et F	SE en
cohérence avec la réglementation européenne	20
1.2- JUSTIFICATION DE LA DOTATION FINANCIERE	27
SECTION 2 : DESCRIPTION DES AXES PRIORITAIRES	33
SECTION 2.A. DESCRIPTION DES AXES PRIORITAIRES HORS ASSISTANCE TECHNIQUE	33
AXE PRIORITAIRE N°1- Performance des acteurs pour la croissance	34
AXE PRIORITAIRE N°2- Elévation des compétences pour l'emploi	52
AXE PRIORITAIRE N°3- Mobilité et accessibilité, leviers de compétitivité et d'inclusion	59
AXE PRIORITAIRE N°4-Stratégie urbaine intégrée	71
AXE PRIORITAIRE N°5-Dynamique territoriale intégrée	74
AXE PRIORITAIRE N°6- Préservation et valorisation de l'environnement	79
AXE PRIORITAIRE N°7- Maîtrise optimisée des risques majeurs	94
AXE PRIORITAIRE N°8- Performance administrative	97
2.A.6. Le cas échéant, un résumé de l'utilisation planifiée de l'assistance techi	
incluant, si nécessaire, des actions visant à renforcer la capacité administrativ	
autorités impliquées dans la gestion et le contrôle des programmes et de leurs bénéfic	
(par axe prioritaire) (article 87, paragraphe 2, point b, vii).	104
SECTION 2.B.DESCRIPTION DES AXES PRIORITAIRES EN MATIERE D'ASSISTANCE TECHI (ARTICLE 87, PARAGRAPHE 2, POINT C DU RPDC)	105
AXE PRIORITAIRE 9: Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits	
gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER	pai ia 105
AXE PRIORITAIRE 10 : Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits	
gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE	109
Tableaux 14 à 16 : Catégories d'intervention	111
SECTION 3.PLAN DE FINANCEMENT DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL	112
3.1.TABLEAU INDIQUANT, POUR CHAQUE ANNEE, CONFORMEMENT AUX ARTICLES 53, 110 E	
DU RPDC, LE MONTANT DE L'ENVELOPPE FINANCIERE TOTALE ENVISAGEE POUR LE SOUTII	
CHACUN DES FONDS (EN EUROS) (TABLEAU 17)	112
3.2.A Plan financier du programme opérationnel précisant, pour le progra	
opérationnel et pour chaque axe prioritaire, au cours de la période de programn	
totale, le montant de l'enveloppe financière globale du soutien de chacun des fonds	
cofinancement national (en euros) (tableau 18)	112
3.2.B Montant indicatif du soutien à utiliser dans le cadre des objectifs portant	
changement climatique (Tableau 19)	112

SECTION 4. APPROCHE INTÉGRÉE DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	113
4.1 LE CAS ECHEANT, APPROCHE DE L'UTILISATION DES INSTRUMENTS DE DEVELOPPEMENT	Γ LOCAL
MENE PAR LES ACTEURS LOCAUX ET LES PRINCIPES D'IDENTIFICATION DES DOMAINES DE I	VIISE EN
ŒUVRE	113
4.3. LE CAS ECHEANT, APPROCHE DE L'UTILISATION DES INVESTISSEMENTS TERRIT	ORIAUX
INTEGRES (TELS QUE DEFINIS A L'ARTICLE 99 DU RPDC) AUTRE QUE LE DEVELOPPEMENT	URBAIN
ENTREPRIS A L'ARTICLE 7, PARAGRAPHE 2 DU REGLEMENT FEDER ET LEUR DOTATION FINA	NCIERE
INDICATIVE POUR CHAQUE AXE PRIORITAIRE.	118
4.4 LE CAS ECHEANT, MECANISMES VISANT A ASSURER LA COORDINATION AVEC LES ACTIV	ITES DE
COOPERATION ET STRATEGIES MACROREGIONALES ET LES STRATEGIES DE BASSINS MARITII	MES 118
SECTION 5. BESOINS SPÉCIFIQUES DES ZONES GÉOGRAPHIQUES LES PLUS TOUCHÉES	
PAUVRETÉ OU DES GROUPES CIBLES LES PLUS MENACÉS DE DISCRIMINATION OU D'EXC	
SOCIALE, AVEC UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE AUX COMMUNAUTÉS MARGINALI	
AUX PERSONNES HANDICAPÉES	119
5.1 ZONES GEOGRAPHIQUES LES PLUS TOUCHEES PAR LA PAUVRETE / GROUPES CIBLES L	
MENACES PAR LA DISCRIMINATION	119
5.2 STRATEGIE DU PROGRAMME OPERATIONNEL ELABOREE POUR REPONDRE AUX E	
SPECIFIQUES DES ZONES GEOGRAPHIQUES/GROUPES CIBLES LES PLUS TOUCHES PAR LA PA	
	121
SECTION 6. BESOINS SPÉCIFIQUES DES ZONES GÉOGRAPHIQUES TOUCHÉES PAR DES HAN	IDICAPS
NATURELS OU DÉMOGRAPHIQUES, GRAVES OU PERMANENTS	124
SECTION 7. AUTORITÉS ET ORGANISMES RESPONSABLES DE LA GESTION, DU CONTRÔLI	ET DE
L'AUDIT ET RÔLE DES PARTENAIRES CONCERNÉS	125
SECTION 8. COORDINATION ENTRE LES FONDS, LE FEADER ET AUTRES INSTRUMENTS NATI	
ET DE L'UNION EUROPÉENNE, AINSI QU'AVEC LA BEI	126
8.1- ARTICULATION ENTRE LES FONDS	126
8.2- ARTICULATION AVEC LES AUTRES INSTRUMENTS NATIONAUX ET DE L'UNION EUROF	,
AINSI QU'AVEC LA BEI	126
SECTION 9. CONDITIONNALITES EX ANTE	131
9.1. IDENTIFICATION DES CONDITIONNALITES EX ANTE APPLICABLES ET ANALYSE D	
EXECUTION (TABLEAU 24)	132
9.2. DESCRIPTION DES ACTIONS VISANT A REMPLIR LES CONDITIONNALITES EX ANTE, ORGA	
RESPONSABLES ET CALENDRIER (TABLEAUX 25 ET 26)	139
SECTION 10. RÉDUCTION DE LA CHARGE ADMINISTRATIVE PESANT SUR LES BÉNÉFICIAIRES	140
SECTION 11. PRINCIPES HORIZONTAUX	141
11.1 DEVELOPPEMENT DURABLE	143
11.2 ÉGALITE DES CHANCES ET NON-DISCRIMINATION	143
11.3 ÉGALITE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES	143

SECTION 1 : STRATÉGIE DE CONTRIBUTION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL À LA STRATÉGIE DE L'UNION EUROPÉENNE EN FAVEUR D'UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE, ET DE LA COHÉSION ÉCONOMIQUE, SOCIALE ET TERRITORIALE

1.1- STRATEGIE DE CONTRIBUTION DU PROGRAMME OPERATIONNEL A LA STRATEGIE DE L'UNION EUROPEENNE EN FAVEUR D'UNE CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE, ET DE LA COHESION ECONOMIQUE, SOCIALE ET TERRITORIALE

Si les nombreuses politiques engagées, notamment par l'Union au moyen des fonds structurels ont très largement contribué ces dernières décennies :

- a doter la Martinique d'infrastructures de qualité,
- a soutenir l'investissement des entreprises,
- a engager des politiques de formation,
- □ à préserver l'environnement.

Elles n'ont pas impulsé une véritable dynamique économique en Martinique; la situation économique de la Martinique demeurant structurellement en deçà du niveau national et européen, ne s'améliorant qu'à la marge et se détériorant même depuis la crise économique accentuée par le conflit social de 2009.

Bien que soutenue entre 2001 et 2007, la croissance du PIB de la Martinique est devenue négative en 2008 et 2009 (respectivement -0,3 % et -6,5 %). Si les années 2010 et 2011 ont permis un rattrapage partiel, la croissance (respectivement +4,6 % et +1,0 %) ne suffit pas à compenser la baisse de 2009.

La balance commerciale demeure structurellement déficitaire (-2401 M€ en 2011), de même que le taux de couverture des importations va en diminuant (11,4% en 2011 contre 16,5% en 2001).La France métropolitaine fournit 52,4% des importations et absorbe 49,1% des exportations alors que les échanges commerciaux avec l'espace Caraïbe sont marginaux, (0,5% des importations et 0,6% des importations en moyenne sur la période 2010-2012).

Autre indicateur de la fragilité de l'économie martiniquaise : la prédominance du secteur non marchand qui représente un poids majeur dans l'économie avec 37,6 % de la valeur ajoutée totale et 49,4 % des effectifs salariés.

Le tissu productif local doit en grande partie le maintien de sa viabilité et de sa compétitivité à l'intervention publique, mais il demeure fragile et peine à produire de l'emploi : plus de 77% des établissements n'avaient aucun salarié en 2010. Le taux de création d'entreprises (11,3% en 2011) comme le taux de survie à 3 ans des entreprises (53,3 %) restent moins élevés que celui de la France, respectivement 15,6% et 62,3 % pour la France).

S'ajoute à cela la situation particulièrement critique de l'emploi, avec un taux de chômage de 21 % en 2012 alors qu'il était en dessous de 10% dans l'hexagone. Près de la moitié des chômeurs (46 %) le sont depuis plus de trois ans. Certaines catégories de la population, en particulier les jeunes et les femmes, sont plus durement touchées par le chômage. En 2011, 58,09% de la population des jeunes (moins de 30 ans) de sexe masculin à la recherche d'emplois sont au chômage. Chez les femmes de cette même tranche d'âge, cette proportion est de 63,22%.

Malgré un niveau de formation en nette amélioration au cours des 10 dernières années et un rythme soutenu de rattrapage, les taux de réussite baccalauréat demeurent insuffisants et très en dessous de la moyenne nationale (77,8% en 2010, soit 10 points de plus qu'en 2001, mais encore 8 points d'écart avec l'hexagone).Les possibilités d'ascension sociale par les compétences ou par le travail restent limitées.

L'accès à l'emploi des jeunes ne cesse de se détériorer. L'inactivité des jeunes (moins de 30 ans) se renforce passant de 13,13% en 2005 à 23,23% en 2010. Si le diplôme constitue un rempart, le taux de chômage des jeunes sortants de formation se situe toujours au-dessus de la barre de 50%.

Dans le même temps, l'offre d'emploi peine à rencontrer la demande tant en nombre qu'en termes de métier. Les offres satisfaites sont en baisse sensible révélant une inadéquation entre les profils des candidats et les offres. On recense 7 019 offres d'emplois non satisfaites en 2013 alors que le nombre de chômeurs inscrits à pôle emploi s'établit à 44 371 soit une hausse de 4,7% de plus par rapport à 2012.

Force est de constater que les politiques publiques menées jusqu'à présent n'ont pas infléchi de manière suffisante les tendances négatives d'évolution. C'est pourquoi la Martinique s'engage dans une nouvelle voie, opte pour un scénario de rupture, se donne pour ambition de réaliser une véritable mutation du modèle de développement de la Martinique.

Pour engager cette mutation, le premier défi vise la mutation du modèle économique. Pour cela la Martinique se fixe pour priorités la croissance et l'emploi en:

- □ Renforçant les facteurs de compétitivité de son économie,
- □ Soutenant l'accès à l'emploi,
- □ Accompagnant l'adaptation des salariés et des entreprises aux changements démographiques, technologiques et organisationnels
- □ Elevant le niveau général des compétences.

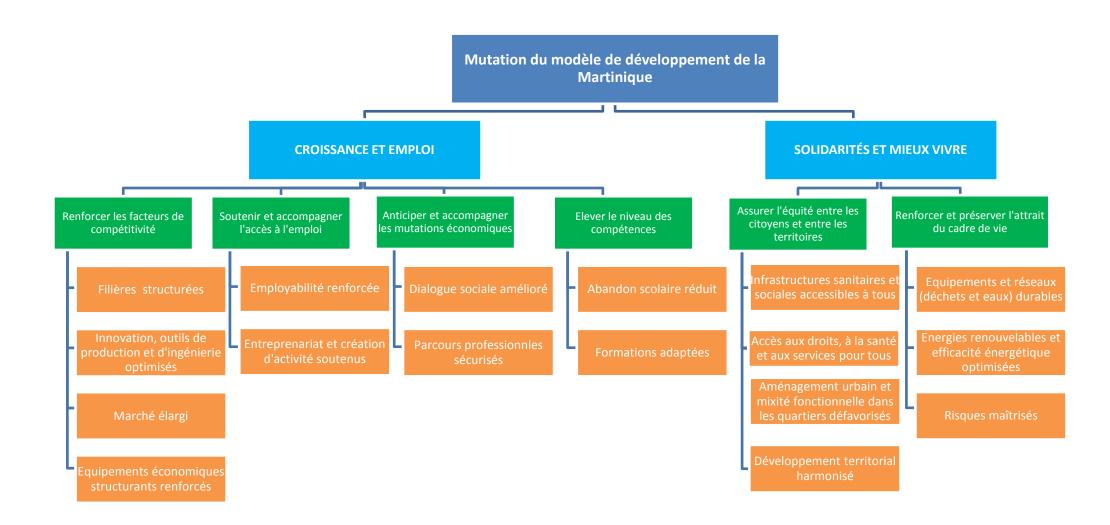
Cette mutation ne saurait s'envisager uniquement sous l'angle de la compétitivité des entreprises ou de la création d'activités. Ce sont les femmes et les hommes de Martinique qui porteront les changements, de même que c'est à eux que doivent bénéficier les fruits de ces changements.

Le deuxième défi consiste donc à conduire tous les martiniquais vers l'épanouissement, en leur procurant le cadre de vie et les services auxquels ils aspirent légitimement. Pour relever ce second défi de mutation sociale et sociétale, la Martinique se fixe pour priorités la solidarité et le « mieux vivre ») en:

- Assurant l'équité entre les citoyens et entre les territoires de Martinique, en termes :
 - √ d'accès aux droits, à la santé et aux services,
 - ✓ d'infrastructures et d'aménagement.
- □ Préservant et renforçant l'environnement et par là l'attrait du territoire.

Ces priorités ont été identifiées de manière partenariale par les acteurs de la Martinique. Elles sont soutenues de manière complémentaire par le PO Région et le PO Etat qui déclinent ainsi une stratégie commune, chacun concourant à l'ambition de mutation et à la mise en œuvre d'actions pertinentes et complémentaires pour y parvenir.

Le schéma ci-après présente la stratégie de la Martinique qui sera portée par les deux PO.



1.1.1- La mutation du modèle économique de la Martinique

Le diagnostic territorial a mis en exergue le déficit de compétitivité de l'économie martiniquaise confrontée à la fois au phénomène de la mondialisation et aux spécificités de l'ultrapériphéricité par rapport à l'Union. Il a permis de cibler les objectifs de croissance et d'emploi qui conditionnent tout progrès pour le territoire en termes de développement.

L'atteinte de ces objectifs nécessite de :

- A. Renforcer les facteurs de compétitivité de l'économie et des entreprises martiniquaises. Cela implique :
 - A1- Une approche « filières » : en concentrant l'action publique sur :
 - ✓ les filières d'avenir identifiées par la Smart Spécialisation Stratégie (S3)
 - ✓ Tout en renforçant les filières clés traditionnelles
 - A2- Une identification claire des « catalyseurs » de compétitivité de l'économie:
 - ✓ L'innovation.
 - ✓ Les outils de production et d'ingénierie technique et financière des entreprises.

A3- Une définition du « champ » géographique d'expression de cette compétitivité :

- Renforcer l'insertion de la Martinique sur le marché unique européen
- ✓ Elargir le marché par une meilleure insertion régionale caribéenne
- **A4-** Renforcer et compléter les supports de la compétitivité du territoire par des équipements structurants d'envergure.
- B- Accroître l'emploi. Cela implique :
 - **B1-** Une augmentation de « l'employabilité » des martiniquais en élevant le niveau général des compétences pour optimiser l'accès à l'emploi.
 - B2- Une mise en synergie renforcée entre l'offre de compétences et la demande des employeurs des filières stratégiques pour doper la mise en emploi effective.

A-Renforcer les facteurs de compétitivité de l'économie et des entreprises martiniquaises

A1- Concentrer l'action publique les secteurs clés d'avenir, tout en renforçant les filières traditionnelles porteuses

L'identification des filières porteuses en Martinique est fondée sur les critères de l'autonomie ou tout au moins d'une moindre dépendance aux importations, de la qualité, de la valeur ajoutée et de la création d'emploi. Le diagnostic et la Stratégie Régionale d'Innovation élaborés en 2012 relèvent de nombreux atouts sur les filières suivantes¹:

- Agro-transformation
- Tourisme
- Innovation sociale (santé, service à la personne, renforcement du lien intergénérationnel...)

Pour ces filières, il s'agit de renforcer l'existant, de performer les outils et de mieux accompagner la compétitivité du tissu économique.

- □ Valorisation des ressources : Biodiversité -pharmacopée/ Energies renouvelables / déchets
- Numérique

Pour ces filières, la Martinique s'inscrit dans une démarche plus volontaire visant à mieux s'appuyer sur le développement des avantages compétitifs de la Martinique, notamment au moyen de la RDI.

¹ Filières ou domaines à confirmer par la S3 en cours d'élaboration

L'agro-transformation

Eléments de diagnostic

L'agriculture martiniquaise est confrontée :

- □ aux impacts environnementaux et sanitaires de la pollution par le chlordécone,
- □ à la contraction de la surface agricole utile et à la difficulté d'accès au foncier,
- □ à une professionnalisation insuffisante des filières,
- □ à des flux d'importation qui instaurent une concurrence difficile sur certains produits,
- □ à la faible capacité de financement des exploitants.

Mais elle peut s'appuyer sur :

- un marché domestique porteur soutenu par une forte demande locale,
- des structures de recherche performantes (PRAM, CIRAD, Irstea)
- □ Inov@gro.mq : Grappe d'entreprises Inov@gro.mq portée par le Pôle Agro-alimentaire Régional de Martinique et vise à renforcer la compétitivité des TPE/PME du secteur agro transformation du territoire. Constituée autour de seize entreprises "leader" à sa création, elle se caractérise par des secteurs d'activités diversifiés de l'agro transformation.

La pêche et l'aquaculture sont particulièrement fragilisées par :

- une pollution des eaux par le chlordécone,
- une profession très faiblement structurée,
- un vieillissement de la profession,
- □ de fortes contraintes règlementaires peu adaptées au contexte régional (aucun appui à l'acquisition, limitation importante de l'accès à la ressource),
- □ des accords de libre-échange entre l'UE et les pays ACP en défaveur du positionnement concurrentiel de la pêche martiniquaise

Mais, à l'instar de l'agriculture, ces secteurs bénéficient d'un marché soutenu par une forte demande locale qui justifie pleinement le soutien à leur essor. Ce d'autant que la pêche artisanale traditionnelle assure une double fonction de proximité avec les consommateurs (circuit-court) et d'amortisseur social, le secteur faisant vivre plus de 3 000 personnes.

Objectifs

L'objectif visé est l'autonomie et la qualité alimentaires de la Martinique. Il s'agit d'engager un changement profond de pratiques en ciblant toutes les opportunités de diversification, d'amélioration des productions quantitativement et qualitativement et de valorisation par la transformation élaborée en Martinique à l'intérieur et à l'extérieur du territoire.

Le tourisme

Eléments de diagnostic

Malgré les richesses et diversités naturelles, culturelles et patrimoniales de la Martinique, subit une perte d'attractivité et de compétitivité se traduisant depuis 10 ans par une diminution importante des parts de marché au profit des autres destinations émergentes de la Caraïbe. Repenser le tourisme implique :

- □ de l'adapter aux réalités économiques, sociales et culturelles de la Martinique : valorisation de la dimension culturelle de la destination.
 - Changer la relation au touriste en développant une dynamique d'accueil fondée sur la convivialité et le partage
- □ de l'adapter aux besoins de la clientèle : formation des personnels, amélioration de la qualité des hébergements visant l'intégration aux labels et référentiels internationaux
- □ de se démarquer des autres destinations de proximité : démarches de labellisation notamment gastronomique, tourisme vert dans une logique de préservation des patrimoines naturels et culturels riches.
- □ de créer les conditions d'une plus grande synergie avec les autres activités de production dans une logique de filière (agriculture, pêche, agro-industrie, services...)

Objectifs

L'objectif porte sur la valorisation du patrimoine de la Martinique en s'inscrivant dans une approche entièrement renouvelée, fondée sur une stratégie de niche, filière d'excellence, en favorisant notamment ouverture sur la Caraïbe.

La santé et le vieillissement

Eléments de diagnostic

La Martinique doit faire face à un défi important en lien avec le vieillissement de sa population. D'après les estimations de l'INSEE, 40% de la population martiniquaise sera âgé de 60 ans ou plus en 2040, alors qu'en France métropolitaine cette proportion ne sera que de 31%. Par ailleurs, les comportements sociétaux changeants, les moyens des ménages et la taille des habitats étant de plus en plus limités, il importe de relever que les structures d'accueil pour personnes âgées existantes seront manifestement insuffisantes en nombre pour faire face à l'évolution démographique singulière de la Martinique. Hormis les besoins en termes de services à la personne et de santé qui devraient permettre de valoriser le potentiels de certains débouchés, le vieillissement de la population va également avoir des impacts sur le parc de logement : impacts quantitatifs: davantage de logements seront nécessaires (décohabitation, hausse du nombre de ménages d'une seule personne) et impacts qualitatifs (adaptation des logements compte tenu de la perte d'autonomie).

Enfin, le vieillissement incite à s'interroger sur les choix en matière d'urbanisme (cadre de vie et transports notamment).

Objectifs

Il s'agit pour la Martinique de transformer un handicap apparent en un atout par la constitution d'une filière spécialisée de type « silver economy » qui procurera l'avantage de répondre aux besoins sociaux de la Martinique mais également de créer des activités (directes et indirectes), de la valeur et des emplois, ou encore de renforcer le lien intergénérationnel.

La valorisation des ressources

Eléments de diagnostic

Classée parmi l'un des 35 « hotspots » mondiaux, le patrimoine exceptionnel de la Martinique en biodiversité terrestre et marine la dote d'atouts indéniables, dont elle tire aujourd'hui bien peu avantage du fait de pollutions anthropiques croissantes, aggravées par une urbanisation mal maîtrisée. Pour autant de vraies opportunités existent en matière de R&D et d'application dans le domaine de la pharmacopée. Cela engage à :

- □ explorer les pistes d'une recherche adaptée qui profite réellement au territoire en termes de valeur ajoutée et d'emploi. Aujourd'hui, les programmes de recherche conduits en Martinique sont trop souvent dictés par les centres de décision extérieurs,
- □ se démarquer des initiatives engagées sur les autres territoires qui disposent de ressources similaires, dont notamment la Guadeloupe ou la Guyane et /ou engager des stratégies de complémentarité,
- □ analyser les potentiels de valorisation économique, soit par la vente de brevets, soit par la création d'activités en Martinique.

D'autres ressources peuvent être mobilisées pour assurer la création de richesse et de valeur au profit du territoire :

- □ l'énergie en tirant parti des atouts naturels et du potentiel de ressources importants : solaire, géothermie, énergie thermique des mers. L'enjeu porte autant sur la création d'activités et d'emplois que sur la réduction de la forte dépendance à l'énergie fossile (97%), dépendance accrue par l'étalement urbain et une tension de l'équilibre offre-demande électrique à moyen terme,
- □ le traitement et la valorisation des déchets visant à renforcer la filière locale, mais également à s'inscrire dans une stratégie de filières intégrées à l'échelle de la Caraïbe. Cette action est susceptible de donner lieu à un Grands projet européen.

Objectifs

Pour ces secteurs, l'objectif visé est la valorisation des ressources de la Martinique. Cette valorisation pouvant s'appuyer sur les capacités en R&D déjà avancées dans ce secteur, mais qu'il s'agit de renforcer sensiblement.

Le numérique

Eléments de contexte

De formidables opportunités s'offrent concernant le positionnement de la Martinique sur le numérique :

- □ Le projet de couverture en Très Haut Débit du territoire qui pourrait être, pour partie, porté par le FEDER 2014-2020 au titre de Grand projet de l'Union,
- □ d'une génération dite «Y » férue de technologie de l'information et de la communication dont le potentiel constitue un vivier de compétences porteur d'innovation au bénéfice de la compétitivité du tissu économique et de la vitalité du lien social.
- □ du taux d'équipement élevé des entreprises et des ménages qui laissent entrevoir le potentiel de développement des usages : e-santé, e-éducation, e-administration...

Objectifs

- □ Equipement du territoire : sanctuariser l'entrée de la Martinique dans l'ère du numérique THD
- ☐ Crée une filière de service public numérique
- □ Créer une « e-économie » fondée 1/ l'employabilité et les compétences de la génération « Y» 2/ sur la création de services numériques marchands performants

A2- Une identification claire des « catalyseurs » de compétitivité de l'économie

La Recherche/Développement/Innovation (RDI) au service du développement des filières stratégiques

Eléments de diagnostic

Pour l'ensemble de ces filières stratégiques, la Martinique souhaite renforcer sensiblement ses infrastructures, comme ses dispositifs de transfert en visant la valorisation économique de la recherche au bénéficie du développement du territoire.

En matière de recherche et d'innovation, si la Martinique est partie de bien plus loin que d'autres régions de l'Union Européenne, elle a su se doter de structures-relais, encore incomplètes, mais qui s'améliorent :

- □ Pour ce qui est de la recherche :
 - ✓ Présence d'équipes de recherche pluridisciplinaires,
 - ✓ Existence de pôles d'excellence en agroenvironnement, agro transfert, santé, risques naturels et énergies durables,
 - ✓ Equipements de laboratoire de niveau européen dans un environnement Caraïbe,
 - ✓ Existence de nombreuses collaborations des équipes martiniquaises avec des équipes nationales et internationales,
 - ✓ Soutien de la communauté scientifique par les collectivités territoriales,
 - ✓ Existence d'un groupement d'intérêt scientifique réunissant plusieurs organismes (PRAM).
- ☐ A l'aval, le transfert de technologie est partiellement organisé :
 - ✓ Présence de pépinières d'entreprises,
 - ✓ Présence d'une Technopole labélisée CEEI,
 - ✓ Existence d'un centre de transfert technologique à destination des entreprises du domaine de l'agro-transformation performant,
 - ✓ Existence de 2 instituts techniques de filière (Cannière et bananière/ de diversification),
 - ✓ Mise en place du RITA (Réseau d'Innovation et de Transfert Agricole) en 2011,
 - ✓ Existence d'un institut technique caribéen dédié aux productions animales (IKARE),

Entre 1500 et 2000 entreprises seraient engagées dans une démarche innovante, dont 150 d'entre elles poursuivent une démarche qualité. Pourtant, la conduite de projets innovants reste majoritairement empirique. La plupart des entreprises ne possède pas d'encadrement dédié à la recherche-développement-innovation et un tiers d'entre elles déclare ne pas avoir de contacts avec les acteurs institutionnels en charge de l'innovation. Dans la plupart des cas, les innovations ne sont pas connues des autres acteurs locaux. Il apparaît que les différentes démarches individuelles ou isolées, ne se traduisent pas en performance collective.

Objectifs

Pour pallier cette situation deux objectifs sont fixés consistant à :

□ Se concentrer sur les secteurs clés identifier ci-avant pour lesquels la Martinique peut améliorer objectivement sa compétitivité, soit en optimisant l'existant, soit en engagent une démarche plus volontaire,

□ Intensifier les interactions entre les entreprises au sein d'une même filière, les centres de recherche et l'université et les centres de formation en général en visant une augmentation de la productivité des entreprises et donc de leur compétitivité.

Le renforcement des moyens et outils d'ingénierie techniques et financières des entreprises au service du développement des filières stratégiques

Eléments de diagnostic

Si la Martinique est dotée d'un dispositif d'outils financiers assez complet, celui-ci soutient très insuffisamment la dynamique de projet et moins encore les entreprises existantes, pour certaines exsangues trois années après le déclenchement de la crise économique et financière :

- □ les banques sont réticentes à apporter leur soutien,
- □ les aides publiques et en particulier celles soutenues par les fonds européens, sont trop souvent inaccessibles aux petits porteurs (complexité des procédures, lourdeur du préfinancement...),
- ☐ Si les fonds de garantie apportent un « souffle », ils sont conditionnés à un soutien bancaire préalable et pratiquent souvent des taux rédhibitoires,
- □ le capital risque est quasi-inexistant : la SAGIPAR (Société Antilles Guyane d'Investissement et de Participation) est largement sous-capitalisée et insuffisamment dotée en moyen humain,
- □ le partenariat public-privé est peu mis en œuvre,
- □ l'économie sociale et solidaire, comme le micro-crédit sont largement sous-dotés en moyens financiers et humains.
- □ On note également une faible mobilisation des investisseurs privés dans le financement de l'économie régionale en lien avec un indice de confiance mitigé des acteurs.
- □ L'ingénierie de projet est jugée très insuffisante, tant au niveau des porteurs de projets privés qu'institutionnels (collectivités notamment). L'accès aux financements s'en trouve largement sous optimisé.
- □ Enfin, d'importantes insuffisances sont relevées dans la gestion des SEM (Société d'Economie Mixte), trop nombreuses, structurellement déficitaires et mal outillées en matière d'expertise.

Objectifs

Outils de production et de financement, capacités managériale et d'ingénierie des entreprises sont autant de moyens qu'il s'agit de mettre à niveau et d'optimiser pour accompagner la mutation économique de la Martinique.

A3- Une définition du « champ » géographique d'expression de cette compétitivité : Des filières stratégiques qui visent l'élargissement du marché

Par une meilleure insertion dans le marché unique européen

Eléments de diagnostic

La Martinique, quoique membre à part entière de l'Union européenne, représente surtout un territoire d'exportation pour les membres de cette Union.

Comme le démontre le diagnostic les flux d'échanges pèsent très nettement en sa défaveur : balance commerciale structurellement déficitaire, marché où se déversent volontiers les surplus de production de l'Union selon des procédés qui se situent parfois à la limite des règles de la concurrence. Appartenir à un marché unique composé de 504 millions de personnes devrait a minima procurer un avantage à la Martinique, or elle ne fait que le subir aujourd'hui.

Objectifs

Les objectifs fixés par la Martinique visent à :

- □ Optimiser l'implantation des productions martiniquaises sur l'ensemble du marché européen et non plus seulement français, notamment par un positionnement « qualité/terroir »
- ☐ Mieux identifier, pour y répondre, les différents besoins en produits qu'ils soient traditionnels ou innovants, que la Martinique peut produire sur la base de ses avantages compétitifs.

Par une meilleure intégration régionale caribéenne

Eléments de Diagnostic

Afin de faire face aux défis posés par la mondialisation des flux (informations, personnes, marchandises...), les choix stratégiques européens et internationaux se sont portés vers la constitution de grandes entités régionales, à la fois dynamiques en interne et compétitives vis-àvis des autres régions du monde. Ce choix a eu plusieurs implications pour la Martinique:

- □ l'établissement de liens avec son environnement est devenu un impératif, là où l'histoire avait surtout construit des liens entre l'hexagone et les DOM,
- □ la circulation des hommes et des biens dans cette région a généré une prise de conscience généralisée de la communauté d'histoires et d'intérêts de développement des peuples de la Caraïbe,
- un débat, toujours actif aujourd'hui, s'est cristallisé autour de plusieurs questions :
 - ✓ coopération ou intégration régionale ? La Coopération est le prélude, le moyen, l'instrument de l'insertion régionale qui est un objectif, je ne comprends pas bien se questionnement-là...
 - A mon sens, l'enjeu véritable qui se pose est celui de la mutation du schéma relationnel entre la Martinique et ses voisin en passant du modèle passéiste de l'aide humanitaire au modèle moderniste des échanges « gagnant-gagnant ».
 - ✓ comment construire des relations de coopération entre pays et régions qui n'ont pas le même niveau économique, pas la même gouvernance politique et administrative, pas les mêmes types de relations avec leur environnement et surtout qui ne sont pas régis par la même règlementation?
 - ✓ pour la Martinique, comment faire coexister le statut de collectivité française, ne pouvant jusqu'à il y a très peu de temps parler à ses voisins en son nom propre selon les règlements français, et son élan pour construire au nom de son identité caribéenne intrinsèque les liens actifs avec son environnement ?

L'intégration régionale constitue l'un des outils à performer pour relever le défi du positionnement et du rayonnement de la Martinique dans son environnement caribéen

Objectifs

Les actions déjà engagées et à poursuivre viseront à :

- □ refonder la gouvernance de la coopération régionale
- □ concrétiser la représentation de la Martinique au sein du réseau diplomatique français et au sein du réseau régional,
- □ réduire le déficit d'accessibilité et de liaisons (maritime, aéroportuaire, TIC...)
- □ Approfondir la piste d' un « tronc commun » de normes harmonisées entre les RUP françaises de la Caraïbe et leurs voisins dans le respect des grands principes de la règlementation européenne et dans le souci d'une insertion régionale effective, notamment en matière commerciale.

A4- Renforcer et compléter les équipements structurants, supports de la compétitivité du territoire

Le renforcement de l'aménagement structurant s'entent sous trois aspects :

- □ Celui dédié à la constitution des filières stratégiques,
- □ Celui, plus largement utile à l'ensemble des activités économiques et humaines du territoire,
- □ Celui indispensable à initier l'ouverture de la Martinique sur le monde.
- **⇒** Les objectifs se concentrent autours de cinq types d'infrastructures qui nécessitent de sensibles améliorations :
 - □ Aménagement portuaire,
 - □ Aménagement numérique,
 - □ Zones d'activités,
 - □ Infrastructures de transport,
 - Infrastructures de formation.

Le développement économique endogène visé ne pourra être opérant que dans la mesure où le niveau d'équipement de la Martinique sera rehaussé :

- Un port redimensionné aux capacités accrues qui ouvre les perspectives d'une connexion renforcée au monde (l'Asie en particulier). Avec les opportunités offertes par l'ouverture du troisième jeu d'écluse du canal de Panama en 2015, ce sont de nouvelles activités liées à la logistique qui pourront émerger, ce sont aussi de nouvelles sources d'approvisionnement et d'exportation qui s'offrent à la Martinique.
- L'accès au très haut débit, pour les entreprises comme pour les ménages, assurera une plus grande mobilité temporelle et géographique et contribuera à la rupture avec la situation d'enclavement. Cette action pourrait donner donne lieu à un Grand Projet Européen.
- La dynamique de clusters ou grappe d'entreprises met en place un cadre d'échanges favorable à l'émergence de solidarités entre des structures d'expertise, de taille et d'objectifs différents fédérées autour de projets communs. Le maillage du territoire par 17 zones d'activités identifiées et thématisées participera à la mise en synergie toujours plus performante
 - ✓ par l'accueil physique de ces clusters et
 - ✓ par la fourniture de supports de compétitivité optimaux (THD, ingénierie de projet...)
- Dégorger le réseau routier de la Martinique, l'ouvrir sur elle-même, fluidifier les déplacements, implique de repenser le réseau comme un grand ensemble cohérent au sein duquel s'articulent les différents modes de transport, s'adaptent les modalités, les amplitudes et les services en fonction des réalités infrarégionales, des flux de personnes et de marchandises. Des opportunités sérieuses sont à saisir notamment au niveau du report modal route-mer, même si elles présupposent de lever certaines contraintes sociales,
- Enfin, la situation actuelle **des infrastructures de formation** ne sont pas à la hauteur des besoins et défis à relever. La formation se situant au cœur de la réussite du scénario de rupture choisi, il s'agit d'offrir aux jeunes martiniquais de meilleures conditions d'accès aux savoirs, facteur déterminant pour les inciter à rester, œuvrer et s'épanouir dans leur pays et juguler la fuite des « cerveaux » vers l'international.

Cette stratégie de filières intégrées s'inscrit en réponse aux faiblesses identifiées dans l'accord de partenariat pour la France qui cible dans son diagnostic pour les RUP:

- □ Une structuration du tissu productif particulièrement marquée par la forte présence de PME et de TPE et la difficulté à établir des démarches collectives à l'échelle des filières et/ou secteurs ;
- L'étroitesse du marché domestique et la dépendance vis-à-vis des ressources énergétiques fossiles et des réseaux de télécommunication pèsent également sur les coûts de production ;
- □ La dépendance vis-à-vis des importations alimentaires et des transferts de revenu freine la diversification des économies qui reposent sur l'exploitation d'un nombre limité d'activités.
- □ Le manque d'intégration dans les marchés régionaux d'appartenance géographique qui freine les RUP dans leur possibilité d'exploiter pleinement leurs avantages comparatifs ;
- □ La disponibilité de foncier à vocation économique en quantité et qualité suffisante qui constitue un facteur de fragilité pour les entreprises, dans toutes les phases de leur existence, et quelle que soit leur taille ;
- □ Enfin, l'accessibilité et les infrastructures de transport demeurent des conditions-clés pour développer les entreprises et faciliter leur insertion économique ;

Elle s'articule avec la stratégie de spécialisation intelligente rappelée dans l'accord de partenariat qui précise pour les RUP :

□ Les stratégies de spécialisation intelligente devront servir de référence pour la conduite du développement économique territorial, en prenant en compte l'ensemble des filières de production pertinentes, y compris dans les secteurs de l'agriculture, la sylviculture, la pêche et l'aquaculture, en visant les entreprises de toutes tailles (notamment TPE, PME artisanales, industrielles et de services, ETI, ...) du secteur privé et de l'économie sociale et solidaire ;

□ Les dynamiques de développement des filières de productions alimentaires durables seront soutenues afin de consolider les pratiques innovantes, d'accroître la compétitivité des filières, de préserver les emplois et de développer de nouvelles compétences, de renforcer la cohésion territoriale et d'accroître l'autonomie alimentaire dans le domaine de la pêche et de l'aquaculture tout en permettant d'atteindre ou de maintenir le bon état écologique des milieux.

De manière plus générale, par les actions qu'elle entend soutenir la Martinique contribuera à l'atteinte des objectifs de l'union pour 2020 pour une croissance intelligente

□ R&D en % du PIB = 3%

B- Accroître l'emploi

Eléments de diagnostic

- □ Taux d'échec scolaire en constante progression et taux de réussite au baccalauréat très en dessous de la moyenne nationale, (77,8% en 2010, soit 10 points de plus qu'en 2001, mais encore 8 points d'écart avec l'hexagone).
- □ 41% des actifs non diplômés et taux d'illettrisme élevé (18% contre 9% dans l'hexagone),
- □ Taux de chômage de 21% dont 62 % chez les jeunes de moins de 25 ans,
- □ Aggravation du décalage entre l'offre de formation et l'offre d'emploi,
- □ Offre de formation restreinte peu diversifiée et mal adaptée aux réalités économiques du territoire,
- □ Fuite des cerveaux : Selon l'Institut national d'études démographiques, en 2009 un tiers des martiniquais aurait quitté leur département de naissance pour tenter d'obtenir un emploi stable ou un diplôme.

Ces quelques éléments de diagnostic témoignent de l'ampleur du chemin à parcourir. La mutation économique ne peut se faire que pour et avec les forces vives de la Martinique. Pour cela, il y a lieu:

- □ d'assurer un suivi optimisé de l'articulation entre les besoins de compétences et les formations offertes. Un tel suivi implique de renforcer les outils de prospective et d'évaluation des programmes de formation,
- □ de concevoir des politiques de formation adaptées aux besoins de rattrapage mais aussi aux opportunités de croissance et de création d'activités.

Objectifs

- Le PO FEDER/FSE régional soutiendra les actions visant à :
- □ renforcer les savoirs de base et la formation des personnes les plus fragiles ou les plus éloignées de l'emploi,
- □ concevoir et promouvoir les formations appropriées aux besoins actuels et futurs de l'économie régionale, en lien avec les filières traditionnelles à renforcer et celles en devenir,
- □ offrir des perspectives d'emploi en nombre et en qualité à une jeunesse de mieux en mieux formées pour l'inciter à demeurer sur le territoire de la Martinique.

En complément de ces actions, le PO FSE-« Etat » portera les actions visant à l'emploi dans le cadre de son axe 1 intitulé «Soutenir et accompagner l'accès à l'emploi» et son axe 2 « Anticiper et accompagner les mutations économiques », soutenus par l'objectif thématique 8 « Promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité professionnelle ».

Ainsi les deux PO concourent aux mêmes objectifs

- **B1-** Une augmentation de « l'employabilité » des martiniquais. Il s'agit de: fournir les conditions globale d'une mise en emploi potentielle: logement, soins de santé, lutte contre l'échec scolaire, …) faire des inactifs des actifs potentiels ;
- **B2** Une mise en synergie renforcée entre l'offre de compétences et la demande des employeurs. Agir sur la formation pour une mise en emploi effective les actifs chômeurs.

Ces objectifs et actions s'inscrivent en réponse aux faiblesses identifiées par l'accord de partenariat pour la France dans son diagnostic pour les RUP :

- □ En matière d'éducation et de formation, d'importants écarts avec l'Hexagone: la part des 30-34 ans diplômés du supérieur est plus faible, la proportion de jeunes en difficulté de lecture est quatre fois supérieure au niveau hexagonal, et le taux de décrochage scolaire (hors Mayotte) s'élève en moyenne au double. Ces constats appellent un développement de l'offre de formation ainsi qu'une hausse du niveau de qualification des populations résidant sur ces territoires.
- □ La situation du point de vue de la formation se caractérise par un effort important pour assurer la couverture des besoins éducatifs de base face à la démographie, mais des taux importants d'illettrisme, de décrochage scolaire voire de non scolarisation sont toujours observés. La lutte contre l'illettrisme apparaît comme un enjeu majeur. Le développement de dispositifs tels que les écoles de la deuxième chance et le SMA demeurent très présents. L'apprentissage reste le moyen le plus performant pour les jeunes d'accéder à un emploi stable. Les taux de réussite aux examens (mis à part à La Réunion) sont en amélioration mais demeurent plus faibles que dans l'hexagone. De même, la part des 30-34 ans diplômés du supérieur est de 24% en moyenne dans les RUP contre 43,5% dans l'hexagone. Ce constat s'explique en partie par la forte émigration étudiante des RUP vers la France hexagonale, sans qu'un retour ne soit généralement observé.

En assurant l'élévation du niveau général des compétences, la Martinique contribuera à l'atteinte des objectifs de l'union pour 2020 pour une croissance inclusive:

- □ Décrochage scolaire = 9,5%
- **□** Enseignement supérieur = 50%
- **☐ Taux d'emploi = 75%**

1.1.2- La mutation sociale et sociétale de la Martinique

Le second défi à relever par la Martinique vise la mutation sociale et sociétale. Le diagnostic territorial a permis d'identifier les objectifs de solidarités et d'attrait du cadre de vie qui répondent aux besoins d'une population qui aspire à des conditions de vie améliorées, des infrastructures sanitaires, culturelles et sportives de qualité et équitablement répartis sur le territoire, proposant une offre de logements et de services accessibles et de qualité, tout en assurant un environnement préservé. Accompagner une telle mutation suppose de :

Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté

Le PO Etat mettra en œuvre les actions visant à :

- ✓ Améliorer les conditions de mise en emploi,
- ✓ Assurer l'équité d'accès aux droits, à la santé et aux services pour tous les Martiniquais.

Assurer l'équité entre les citoyens et entre les territoires en matière d'infrastructures et d'aménagement

Le PO Région répondra pour partie à ces objectifs en mobilisant l'OT 9 porté par le FEDER dans le cadre de stratégies urbaines et territoriales intégrées (axes 4 et 5). Il contribuera également à une répartition territoriale plus équilibrée des infrastructures sanitaires, culturelles et sportives.

Le PO Etat s'inscrit en complément de ces actions en visant l'accès de tous aux infrastructures sanitaires et sociales par la promotion d'une offre territoriale d'inclusion.

□ Renforcer l'attrait du cadre de vie.

Cet objectif est porté par le PO Région au moyen de l'axe 6 : Préservation et valorisation de l'environnement et de l'axe 7 : Maîtrise optimisée des risques majeurs

A- Assurer l'équité entre les citoyens et entre les territoires en matière d'infrastructures et d'aménagement

Eléments de diagnostic

Dans bien des domaines, la société martiniquaise se trouve de plus en plus précarisée:

- □ Faiblesse des revenus des ménages : 15% des martiniquais bénéficie des minima sociaux.
- □ Un martiniquais sur cinq vit en dessous du seuil de pauvreté et un quart des enfants vit au sein de ménages sous le seuil de pauvreté.
- □ Part importante des familles monoparentales (40% des ménages et 10,8% de la population).
- □ Vieillissement accentué de la population qui pose la question de l'adaptation des logements, des soins et des structures d'accueil.
- □ Fortes tensions sur les marchés du logement et difficultés d'accès
- □ Déséquilibre territorial en matière d'équipement sanitaires et sociales, culturelles et sportives
- La Martinique connait une évolution démographique singulière. On assiste à un départ important de jeunes, généralement bien formés contraints de « s'exiler » pour travailler, et au retour de plus en plus marqué de personnes âgées, qui rentrent profiter de leur retraite dans leur pays. Deux enjeux se posent :
- □ Celui de la prise en compte du vieillissement qui induit à la fois des charges sur le plan sanitaire et social, mais également des opportunités en termes de création d'activités et d'emplois. Le déficit d'équipements et de services spécifiques aux personnes âgées est particulièrement important eu égard au contexte démographique particulier de la Martinique et du mouvement de vieillissement,
- □ Celui d'une jeunesse qui ne demande qu'à s'épanouir chez elle et qu'il s'agit de valoriser au service du développement du territoire.

Objectifs

Les objectifs visés relèvent :

- □ D'une répartition territoriale équilibrée des infrastructures sanitaires, culturelles et sportives
- □ De la résorption des poches de pauvreté, en particulier en milieu urbain, par une politique d'aménagement, d'habitat et de logement adaptée : 40% des logements ne disposent pas d'eau chaude et seulement 12% des logements sont équipés d'un chauffe-eau solaire.
 - La quasi majorité de ce parc ne répond pas aux normes sismiques et se trouve parfois en zone à risques.

En complément de ces actions, le PO FSE-« Etat » portera les actions visant à l'inclusion sociale dans le cadre de son axe 3 dédié intitulé « Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté » et de son axe 4 «Promouvoir l'offre territoriale d'inclusion » qui portent les actions soutenues par objectif thématique 9 « Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté ».

Ces objectifs et actions s'inscrivent en réponse à l'enjeu de cohésion sociale caractérisé de majeur par l'accord de partenariat pour la France dans son diagnostic pour les RUP :

- Une situation de l'habitat, notamment social, et des équipements collectifs préoccupante, avec une proportion importante de foyers non raccordés aux réseaux de distribution d'eau et de fourniture d'énergie; des besoins en assainissement restent considérables. Il subsiste des poches d'habitat insalubre, notamment dans des quartiers urbains où se cumulent les difficultés d'accès au revenu, au savoir, aux services collectifs et au marché de l'emploi. L'offre d'équipements et de services collectifs de proximité (services de santé, services sociaux, sport, culture), de façon inégale selon les RUP et au sein de chaque RUP, est généralement en dessous des standards hexagonaux; les moyens de maintenance et souvent les moyens d'animation manquent;
- L'accès aux soins de santé et aux services sociaux et de proximité dont l'offre est mal répartie et peu dense. Le vieillissement de la population à l'horizon 2030 dans toutes les RUP, et plus rapidement pour les Antilles, fait naître des besoins croissants de prise en charge liés à l'âge et à la dépendance, alors que l'offre spécialisée (structures, services) reste largement à développer et rendre solvable. Il en est de même pour la prise en compte du handicap.

Par la stratégie qu'elle se fixe la Martinique contribuera à l'atteinte des objectifs fixés pour la France par l'Union dans l'objectif d'une croissance inclusive:

□ Réduction de la pauvreté = -1,6 millions de personnes

B- Renforcer l'attrait du cadre de vie

B1- Par la transition vers une économie à faibles émissions de carbone

Eléments de diagnostic

La Martinique se caractérise par :

- □ Une consommation électrique en constante augmentation : augmentation de 46% entre 2000 et 2009, du fait notamment de l'accroissement de l'équipement des foyers (climatiseurs...).
- □ Un réseau électrique incomplètement maillé et vulnérable face aux risques sismiques et cycloniques.
- □ Un secteur transport qui contribue à près de 71% de la consommation énergétique alors qu'il consomme exclusivement de l'énergie fossile et contribue ainsi fortement aux émissions de gaz à effet de serre,
- □ Une forte dépendance à l'énergie fossile (97%) avec un niveau des émissions de gaz à effet de serre par habitant (5,3 tCO2/hab/an).
- □ Une production en énergies renouvelables encore marginales mais avec de fortes potentialités. On identifie 6 types de sources d'énergie renouvelable : éolienne, hydraulique, marine géothermique, biomasse/déchet et solaire. Les 3 dernières présentant les potentialités les plus importantes en matière énergétique et économique.

Objectifs

La Martinique soutiendra les projets visant:

- □ à augmenter l'autonomie énergétique en développant les EnR,
- □ à diminuer les coûts et le bilan carbone de l'approvisionnement en énergie fossile,
- □ à améliorer l'efficacité énergétique dans les logements et les bâtiments.

B2- Par la préservation de l'environnement

Eléments de diagnostic

Le diagnostic territorial a révélé les enjeux prégnants qui se posent à la Martinique en matière environnementale :

- □ Des ressources en eaux souterraines peu utilisées et dont les potentialités sont encore assez mal connues.
- □ Un réseau d'approvisionnement en eau vieillissant, insuffisamment maillé entrainant des taux de perte importants en particulier sur les zones fortement urbanisées.
- □ Des pollutions anthropiques croissantes, essentiellement liées aux rejets diffus de l'assainissement individuel, au dysfonctionnement des ouvrages de traitement collectif, ou à l'utilisation intensive de produits phytosanitaires par les activités agricoles, qui contribuent à une moindre efficacité et qualité de la distribution de l'eau.
- □ Une Biodiversité d'une richesse exceptionnelle qui situe la Martinique au cœur de l'un des 35 "hotspots" mondiaux répertoriés représentant un potentiel de valorisation à explorer (pharmacopée), mais sur laquelle pèsent des menaces qui résultent :
 - ✓ de l'anthropisation des espaces : pression démographique, urbanisation non maîtrisée, pollutions de toutes natures, aménagements balnéaires et touristiques, extension agricole, qui conduisent à l'altération des habitats naturels,
 - ✓ des dégradations liées aux phénomènes naturels : érosion, glissements de terrains, ondes tropicales et cyclones, changements climatiques ...,
 - ✓ et plus marginalement, du prélèvement d'espèces espèces rares collectionnées par les botanistes amateurs de Martinique et le passage d'étudiants ou collectionneurs divers.
- □ Une collecte et un traitement des déchets qui relèvent des filières saturées, soumises à des impératifs règlementaires : en 2008, 91 installations étaient classées comme comportant un risque industriel ou technologique pour l'environnement. Parmi elles, sept relevaient de la directive SEVESO2 de février 1999 et sont classées comme établissement à hauts risques.

Objectifs

La Martinique soutiendra les projets visant à:

- ☐ Améliorer et sécuriser l'approvisionnement et le rendement des réseaux d'eau,
- □ Améliorer l'assainissement et la mise aux normes des ouvrages de traitement des eaux usées,
- ☐ Lutter contre les pollutions anthropiques croissantes,

- ☐ Moderniser, densifier et optimiser les outils de traitement et de collecte des déchets. Cette action donnera lieu à un GPE
 ☐ Mettre en œuvre les conditions d'application, de suivi et de gestion des outils de protection
- de la biodiversité
- □ Encourager les partenariats de la recherche pour mieux s'inscrire dans le réseau mondial de la connaissance
- ☐ Promouvoir un usage durable des ressources
- ☐ Faire évoluer les pratiques et les démarches éco-responsables
- □ Faire de la préservation et de la valorisation de l'environnement une filière à vocation d'export notamment vers la Caraïbe

B3- Par le renforcement de la prévention contre les risques

Eléments de diagnostic

La Martinique se caractérise par une forte exposition aux séismes -voire aux tsunamis-, aux mouvements de terrain, aux risques volcaniques, aux cyclones et aux inondations.

L'ensemble des communes est exposé aux matières dangereuses, aux phénomènes atmosphériques, au volcan, au séisme, aux mouvements de terrain et inondations. Quatre sont exposées au risque barrage et cinq au risque industriel.

Si le territoire est entièrement couvert par des plans de prévention des risques naturels multialéas, ils ne permettent pas de couvrir tous les axes de la prévention des risques, et d'autres outils doivent être mis en place. Les constats suivants montrent cette nécessité :

Le risque de tsunami n'est pas traité dans les PPRN en vigueur à ce jour. Il le sera dans les PPRN révisés, mais pas sous l'angle alerte et organisation de l'évacuation puisque ce n'est pas le rôle d'un PPR. Cet angle n'est pas traité en Martinique,

Nombre de bâtiments publics ne respectent pas les normes parasismiques en vigueur. Le parc de logement ancien, particulièrement exposé aux risques de liquéfaction et de glissements de terrain en zone dense de l'agglomération de Fort-de-France. Ce parc ne répond pas aux normes sismiques et n'est pas adapté au risque de liquéfaction lorsqu'il y est soumis.

Objectifs

Pour répondre à ces enjeux, la Martinique soutiendra les projets visant à :

- □ responsabiliser les populations, les acteurs institutionnels par la prévention, la formation, l'opérationnalité de crise, les retours d'expérience,
- □ accompagner la prévention et la couverture des risques,
- □ accélérer la mise aux normes de l'habitat et des bâtiments,
- □ augmenter le niveau d'expertise et de compétence sur les risques en milieu tropical
- □ favoriser au niveau caribéen les échanges d'expertises, la mutualisation de ressources (techniques, humaines notamment avec les régions voisines soumises aux mêmes problématiques,
- ☐ éduquer la population à la gestion opérationnelle des catastrophes.

Ces objectifs et actions s'inscrivent en cohérence avec la stratégie environnementale de l'accord de partenariat pour la France qui cible:

- □ La transition vers une économie à faible teneur en carbone dans tous les secteurs ;
- □ La conception de nouveaux modèles de production et de former la jeunesse et les acteurs du monde rural aux mutations qui les attendent ;
- □ L'utilisation efficiente des ressources naturelles et des matières premières notamment dans le cadre de l'économie circulaire et de la valorisation des déchets ;
- □ La protection de l'environnement, la préservation, la restauration et la gestion des ressources naturelles, notamment en limitant les incidences négatives des activités sur les milieux naturels, en freinant l'artificialisation des espaces, en maintenant la qualité des paysages, en optimisant la gestion qualitative et quantitative de l'eau, en préservant la biodiversité terrestre et marine, la qualité de l'air et des sols, en facilitant les actions d'animation et de communication, doivent être accentuées pour renforcer la mise en œuvre de la réglementation européenne.

Elles seront promues comme des composantes fortes des projets de territoires en faveur de la qualité de la vie des populations. Le renforcement de la connaissance de l'état et de l'évolution des milieux et des paysages, ainsi que le partage des connaissances scientifiques et empiriques entre les acteurs seront également recherchés.

□ La limitation de la vulnérabilité des populations les plus exposées au changement climatique, et le renforcement des politiques de prévention des risques pour mieux prendre en compte l'ampleur des catastrophes naturelles (inondations) et technologiques.

Par la stratégie qu'elle se fixe la Martinique contribuera à l'atteinte des objectifs de l'union pour 2020 pour une croissance durable:

- □ réduction émission CO2 = -14%
- □ EnR=23%
- □ réduction de la consommation énergétique de 34v Mtep

1.1.3- La Martinique décline les axes d'intervention de ses programmes FEDER et FSE en cohérence avec la réglementation européenne

Conformément aux projets de règlement qui l'encouragent et en écho au scénario de rupture qu'elle a choisi, la Martinique, fait le pari d'une démarche transversale, intégrée et multi fonds dans la conception de sa stratégie d'action mais aussi dans la communication qui sera faite aux bénéficiaires de fonds européens de façon à rendre l'intervention coordonnée des fonds européens la plus pertinente possible à l'échelle du territoire.

Toutefois, pour des raisons techniques relevant des règles de concentration et de gestion des fonds, la Martinique décline :

- son PO Etat FSE en 5 axes prioritaires (hors assistance technique): en bleu dans le schéma cidessous;
- son PO Régional FEDER FSE en 8 axes prioritaires (hors assistance technique) : en orange dans le schéma ci-dessous.

Le schéma, ci-dessous, donne à voir la contribution de chaque PO et de chaque fonds à la stratégie régionale.

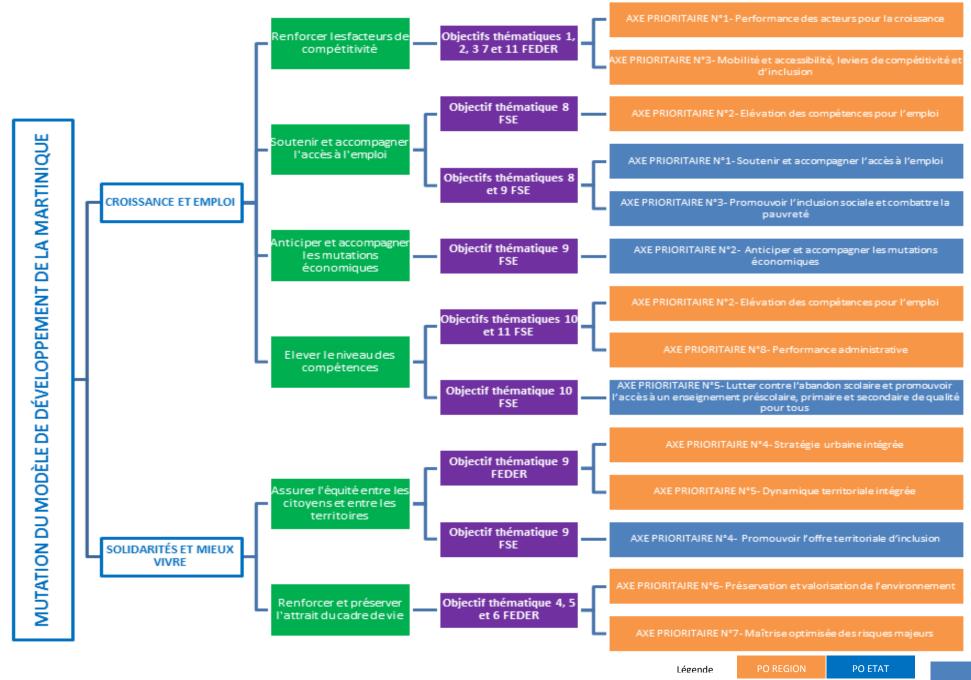


Tableau 1 : Présentation synthétique pour justifier le choix des objectifs thématiques et des priorités d'investissement

Objectifs thématiques choisis	Priorités d'investissements choisies	Fonds	Justification du choix
OT1: Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	1a) développement d'infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et de capacités pour favoriser l'excellence en R&I, et promotion de centres de compétence, en particulier dans les domaines d'intérêt de l'UE	FEDER	 L'équipement en infrastructure de recherche reste perfectible, notamment dans le domaine de la santé. L'appropriation des avancées de la recherche par le tissu économique, facteur important de compétitivité, demeure limitée, en raison de la faible offre de structures de transfert, notamment concernant les risques naturels, le BTP ou l'innovation sociale et sociétale. Ce manque d'infrastructures et d'équipements en RDI limite l'impact des résultats de projets innovants sur l'emploi et le développement local. Répondre à ces besoins matériels permettra d'augmenter le nombre de chercheurs et de dynamiser la RDI en Martinique.
	1b) promotion des investissements R&I par les entreprises, développement de liens et de synergies entre les entreprises, lesstructures de R&D et l'enseignement supérieur, en particulier en matière de produits et de services, des transferts de technologie, de l'innovation sociale, d'éco innovation, d'applications de services publics, de stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente et soutien des activités de recherche technologique et appliquée, lignes pilotes, actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production dans le domaine des technologies génériques essentielles, et de la diffusion de technologies à des fins générales	FEDER	 □ Le financement des projets se heurte à une double contrainte : ✓ la faible capacité des porteurs à mobiliser des financements pour entrer dans un processus d'innovation, ✓ La faible capacité de l'entreprise à amortir les coûts d'investissement liés au projet. □ Pour renforcer le développement socio-économique de la Martinique II s'agit d'accompagner les entreprises et/ou les acteurs de la recherche dans la dynamique de mise en œuvre de projets R&D, notamment au travers de partenariat public-privé afin d'accroitre la viabilité des projets d'innovation.
OT2 : Améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des TIC	2a) Extension du déploiement de la bande large et diffusion de réseaux à grande vitesse, soutenant l'adoption de technologies émergentes et de réseaux pour l'économie numérique 2b) Développement de produits et de services TIC, du	FEDER	 □ Un enjeu européen majeur, intégré à la stratégie Europe 2020 □ Un objectif national consistant à assurer la couverture en très haut débit de l'ensemble du territoire français à l'horizon 2022, dont 50% à l'horizon 2017. □ Une ambition régionale portée par le Conseil régional de Martinique : ✓ Desserte interne du territoire : étendre la fibre optique jusqu'à tous les foyers et entreprises du territoire à l'horizon 2022. ✓ Continuité territoriale numérique : diminuer les coûts d'accès au câble sous-marins reliant la Martinique à Internet. □ Pour tous les martiniquais, il s'agit de répondre aux enjeux de mobilité, d'inclusion sociale, d'apprentissage et
	commerce en ligne et de la demande TIC 2c) Renforcement des applications TIC dans les domaines e-éducation, e-inclusion, e-culture, e-santé	FEDER	d'ouverture au monde, Pour les entreprises il s'agit de répondre aux enjeux de compétitivité, en veillant à l'appropriation des applications (progiciels de gestion Intégrées – ERP, des outils intranet, ou de commerce électronique) Faire du numérique une filière d'activité publique et privée
OT3: Renforcer la compétitivité des	3a) Promotion de l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique des nouvelles idées et en stimulant la création de nouvelles entreprises	FEDER	□ Le diagnostic territorial a montré que le faible niveau de compétitivité des entreprises martiniquaises est du : → à l'isolement, l'exiguïté, la faible intégration au marché national, européen et mondial,

Objectifs thématiques choisis	Priorités d'investissements choisies	Fonds	Justification du choix
PME	3b) Développement de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en vue de favoriser leur internationalisation	FEDER	 ✓ aux surcoûts liés à l'ultrapériphéricité, ✓ à la faible structuration des acteurs économiques □ Les objectifs visés sont :
	3d) Soutien de la capacité des PME d'engager leur croissance sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux et dans les processus d'innovation	FEDER	 de favoriser l'émergence d'un environnement permettant une diversification des activités de production et une structuration de filières. d'améliorer et de renforcer les moyens d'ingénierie financière et technique des entreprises de compenser les surcoûts notamment ceux liés au transport d'assurer une meilleure intégration des entreprises dans l'économie régionale et mondiale
OT4 : Soutenir la mutation vers une économie à faibles émissions de CO2 dans l'ensemble des secteurs	4a) Promotion de la production et de la distribution des sources d'énergies renouvelables	FEDER	□ La Martinique dispose d'atouts indéniables en termes de gisement en énergies renouvelables □ L'objectif est de tendre vers une autonomie énergétique en augmentant la part des énergies renouvelables notamment les énergies solaires et thermiques, dans le respect de la qualité de l'air et de la préservation des sols agricoles. Il s'agit de mettre en place un mix-énergétique durable qui garantisse la sécurité d'approvisionnement en électricité.
	4c) Soutien de l'efficacité énergétique et de l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques et dans le secteur du logement	FEDER	 L'augmentation de la demande en énergie liée à la pression démographique croissante exige un effort important en matière d'efficacité énergétique. Les objectifs visés sont : de réduire la consommation énergétique des bâtiments en rénovant les logements et les bâtiments publics de réduire la précarité énergétique, en accompagnant notamment la rénovation résidentielle avec une exigence de référentiel de performance (HQE). Le bâti neuf sera également soutenu pour des projets exemplaires
OT 5 : Promouvoir l'adaptation au changement climatique et de la prévention des risques	5b) Promotion des investissements destinés à prendre en compte des risques spécifiques, garantie d'une résilience aux catastrophes et développement de systèmes de gestion des situations de catastrophe	FEDER	 □ La Martinique est confrontée de manière permanente à de nombreux risques naturels : sismique, cyclonique, volcanique, mouvements de terrains, submersion marine (houle, tsunamis), inondation. □ Les objectifs visés sont : de poursuivre et compléter la politique de prévention déjà initiée de réduire au maximum la carence des moyens, de diminuer la vulnérabilité du territoire d'assurer au mieux la sécurité de la population et de limiter les conséquences d'une crise. □ En particulier, des actions seront conduites pour la mise aux normes des établissement d'éducation et de formation
OT6 : Protéger l'environnement et encourager l'utilisation durable des ressources	6a) Réponse aux besoins importants en matière d'investissement dans le secteur des déchets, de manière à satisfaire aux exigences de l'acquis environnemental	FEDER	 □ La production de déchets ménagers en Martinique est supérieure à la moyenne nationale (421kg contre 353 kg/hab/an). □ Les capacités de traitement des déchets stagnent par saturation des sites □ Les objectifs visés sont : ✓ De réduire la production des déchets à la source et de prévenir leur nocivité, ✓ De parvenir à une gestion intégrée exemplaire associant collecte, traitement et valorisation en créant une véritable filière, source de création de valeurs ajoutées et d'emplois
ues ressources	6b) Réponse aux besoins en matières d'investissement dans le secteur de l'eau, de manière à satisfaire aux exigences de l'acquis environnemental	FEDER	 □ La Martinique bénéficie d'une ressource en eau sous forte pression, mais : ✓ hétérogène dans le temps et dans l'espace. ✓ menacée par des pollutions anthropiques croissantes

Objectifs thématiques choisis	Priorités d'investissements choisies	Fonds	Justification du choix
			 ✓ subissant des taux importants de pertes □ Les objectifs visés sont : ✓ de garantir à terme l'approvisionnement équitable des populations et des exploitations agricoles ✓ d'améliorer la qualité générale des milieux aquatiques ✓ de mettre en place un plan de modernisation des équipements
OT7: Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans le réseau principal d'infrastructures	6d) protection et restauration la biodiversité, protection des sols et restauration et promotion des services liés aux écosystèmes y compris NATURA 2000 et les infrastructures vertes	FEDER	 La Martinique bénéficie d'une extraordinaire diversité Quoique qu'en partie bien protégée, cette richesse subit des menaces importantes qui proviennent de l'anthropisation des espaces. Elle est également menacée par des phénomènes naturels tels que l'érosion, les glissements de terrains, les cyclones et plus généralement par les pressions dues au changement climatique L'objectif visé est de de préserver, de restaurer et valoriser la biodiversité de la Martinique
	7b) Stimulation de la mobilité régionale par la connexion de nœuds secondaires et tertiaires aux infrastructures RTE-T; en incluant les nœuds multimodaux	FEDER	 □ La question du coût des liaisons aériennes reste un enjeu important et constitue un frein à la circulation des personnes et des biens. □ De même que les investissements portuaires répondent à l'enjeu d'insertion de la Martinique dans son bassin régional et de renforcement de l'ouverture à l'international. □ Les objectifs visés sont de : ✓ poursuivre l'effort de la modernisation des équipements ✓ réduire le déficit d'accessibilité limité par le coût des liaisons et améliorer les conditions de concurrence ✓ du coup si nous allons sur la 7b il faudrait rajouter une ligne sur le besoin de « décentraliser » et de mailler le territoire de ports secondaires.
	7c) Elaboration de système de transport respectueux (en incluant la diminution du bruit) à faibles émission CO2 (en incluant les canaux et les rivières, le transport maritime, les ports), des liens multimodaux et l'infrastructure d'aéroport, pour promouvoir la mobilité régionale et locale durable	FEDER	 Les transports collectifs sont encore peu développés et peu attractifs car mal organisés et atomisés entre différents acteurs publics et privés. Il s'ensuit un défaut d'organisation et d'articulation des différents modes de transport à l'échelle du territoire. Par ailleurs, les offres de transport alternatif à la route, qu'elles soient individuelles (vélo, marche) ou collectives (co-voiturage, autopartage) sont encore limitées. L'élaboration d'un PDU unifié et d'un schéma d'un réseau multimodal devrait permettre de faire aboutir la réflexion engagée sur l'intermodalité et sur la mise en œuvre de mesures destinées à l'amélioration de l'offre de services de transports collectifs (fréquence, régularité, amplitude horaire, information des usagers). Il y a un véritable enjeu, en s'appuyant sur l'Autorité Organisatrice Unique de gérer et de coordonner l'intermodalité et la multi-modalité à la bonne échelle du territoire et sur l'ensemble des modes, de créer des connexions multimodales. Il s'agit d'apporter à terme une réponse globale qui concilie la nécessaire mobilité des personnes et des marchandises avec les exigences de protection environnementale et de qualité de vie.
OT8 : promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité professionnelle	8ii) l'intégration durable sur le marché du travail des jeunes en particulier ceux qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation	FSE	Le marché de l'emploi est caractérisé par un faible taux d'emploi (53% contre 64% en moyenne nationale), un taux de chômage élevé (21% en 2012), soit moins 11 points par rapport à la moyenne nationale, avec une forte proportion de chômeurs de longue durée et un chômage des jeunes préoccupant. Le taux de chômage des jeunes de moins de 30 ans atteint 48,5 %);

Objectifs thématiques choisis	Priorités d'investissements choisies	Fonds	Justification du choix
·	8iii) l'activité indépendante, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises	FSE	 La Martinique se caractérise par la prédominance du secteur non marchand qui représente un poids majeur dans l'économie avec 37,6 % de la valeur ajoutée totale et 49,4 % des effectifs salariés. Malgré un dynamisme affirmé de création d'entreprise, le taux de survie à 3 ans des entreprises est inférieur à la moyenne nationale (53,3 % pour les entreprises créées en Martinique en 2006 contre 62,3 % pour la France). La création d'activités marchandes et pérennes constitue un enjeu important. Il s'agit en particulier de mieux accompagner les entreprises dans leur parcours.
	9a) Investissement dans les infrastructures sociales et sanitaires, contribuant au développement national, régional et local, réduisant les inégalités en termes de statut sanitaire, et passage des services institutionnels à des services prestés par les collectivités locales	FEDER	 □ Le niveau d'équipement en structures socio-culturelles et sanitaires et sociales reste en deçà de la moyenne nationale et se caractérise par une grande disparité territoriale □ Les objectifs visés sont : ✓ d'assurer une plus grande cohésion sociale en confortant et diversifiant l'offre à l'échelle du territoire ✓ de proposer une meilleure offre de soins et de diagnostics de proximité et assurer une meilleure prise en charge des publics les plus exposés
OT9 : Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté	9b) Aide à la revitalisation physique et économique des communautés urbaines et rurales défavorisées	FEDER	 □ La Martinique est très hétérogène dans son aménagement économique et social. □ Les objectifs visés sont : lutte contre la spécialisation sociale des quartiers et la précarisation des habitants d'engager une politique conjointe d'habitat, d'aménagement du territoire et d'offres de services, afin d'intégrer les problématiques d'inclusion, de permettre le développement de l'inclusion des publics les plus défavorisés sur les territoires fragilisés.
	9d) Investissement entrepris dans le cadre des stratégies de développement local menées par les acteurs locaux	FEDER	 □ La Martinique connait depuis trente ans des réorganisations successives de son territoire qui mettent en jeu une multitude d'acteurs. Ces acteurs, de mieux en mieux organisés, sont porteurs de projets intégrés à l'échelle de leur territoire qu'il s'agit d'accompagner en favorisant une approche ascendante. □ Les appels à projets viseront à la fois à ✓ l'inscription des projets de territoires dans les objectifs de la stratégie Europe 2020 ✓ à la cohérence, voire la synergie, des actions mises en œuvre aux différents échelons du territoire
OT 10 : Investir les compétences, l'éducation et la formation tout au long de la vie par le développement des infrastructures d'éducation et de formation	10iii) Un meilleur accès à la formation tout au long de la vie, la mise à niveau des aptitudes et des compétences de la main d'œuvre et l'amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail incluant l'amélioration de la qualité de l'enseignement professionnel et de l'apprentissage	FSE	 □ Le taux de chômage demeure étroitement lié au niveau de formation. En Martinique, il est trois plus élevé pour les actifs sans diplôme (32,1 %) que pour les BAC+2 (10 %). Pour les moins de 30 ans sans diplôme, ce chiffre s'élève à 70,3 %. □ Il s'agit à la fois : ✓ d'élever le niveau général des compétences ✓ d'adapter les systèmes d'éducation et de formation aux besoins du marché du travail actuel et à venir

Objectifs thématiques choisis	Priorités d'investissements choisies	Fonds	Justification du choix
OT11 : Renforcer les capacités	11) Renforcer les capacités institutionnelles et l'efficacité des administrations publiques grâce au renforcement de la capacité institutionnelle et de l'efficacité des administrations et des services publics concernés par la mise en œuvre du FEDER	FEDER	Suite au référendum de janvier 2010, la Martinique s'engage dans un processus de changement institutionnel majeur avec : la mise en place en 2015 de la Collectivité territoriale de Martinique, fusion des actuelles collectivités régionale et départementale ; Par ailleurs, en Janvier 2014, conformément à la Circulaire du Premier Ministre datée du 19 avril 2013, la Collectivité régionale assurera les fonctions d'autorité de gestion en matière de gestion des fonds européens Il s'agit à la fois : D'accompagner la mise en place de la future CTM dont les contours et les prérogatives redéfinis nécessiteront des investissements nouveaux Fournir les conditions matérielles optimales en vue d'un transfert de gestion des fonds EU sécurisé et réussi et d'une montée en puissance du volume d'activité supplémentaire généré.
institutionnelles et l'efficacité des administrations publiques	11i) Des investissements dans les capacités institutionnelles et dans l'efficacité des administrations et des services publics dans la perspective de réformes, d'une meilleure réglementation et d'une bonne gouvernance	FSE	Suite au référendum de janvier 2010, la Martinique s'engage dans un processus de changement institutionnel majeur avec : la mise en place en 2015 de la Collectivité territoriale de Martinique, fusion des actuelles collectivités régionale et départementale ; Par ailleurs, en Janvier 2014, conformément à la Circulaire du Premier Minister datée du 19 avril 2013, la Collectivité régionale assurera les fonctions d'autorité de gestion en matière de gestion des fonds européens Il s'agira à la fois : de rehausser le le niveau de compétence des collectivités pour répondre au défi de la mise en œuvre des politiques sectorielles à engager d'accompagner le renforcement des compétences administratives au bénéfice d'une gestion performante des fonds EU

1.2- JUSTIFICATION DE LA DOTATION FINANCIERE

□ Sous réserve du montant des enveloppes allouées à la Martinique, sont présentés cidessous, les niveaux de concentration <u>indicative</u> par OT pour le FEDER et par PI pour le FSE.

Concentration indicative FEDER

Objectifs thématiques FEDER	SIMULATION FINANCIERE 2014-2020	%		RATION
OT1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	22 000 000	5,1%		
OT3: Renforcer la compétitivité des PME	150 700 000	34,7%	45,8%	
OT4 : Soutenir la mutation vers une économie à faibles émissions de CO2 dans l'ensemble des secteurs	26 050 000	6,00%		54,6%
OT2 : Améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des TIC	38 000 000	8,8%		
OT 5 : Promouvoir l'adaptation au changement climatique et de la prévention des risques	25 000 000	5,8%		
OT6 : Protéger l'environnement et encourager l'utilisation durable des ressources	53 400 000	12,3%		
OT7 : Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans le réseau principal d'infrastructures	60 000 000	13,8%	54,2%	45,4%
OT9 : Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté	53 990 000	12,4%		
OT11 : Renforcer les capacités institutionnelles et l'efficacité des administrations publiques	4 860 000	1,1%		
TOTAL OT (hors AT)	434 000 000	96,8%	96,8%	
ASSISTANCE TECHNIQUE	14 300 000	3,2%		
TOTAL FEDER	448 300 000	100,0%		

Concentration indicative FSE

Priorités d'investissement FSE	SIMULATION FINANCIERE 2014-2020 **		CONCENTRATION Indicative	
8ii : l'intégration durable sur le marché du travail des				
jeunes en particulier ceux qui ne travaillent pas, ne font	16 900 000	25,3%		
pas d'études ou ne suivent pas de formation				
8iii : l'activité indépendante, l'entrepreneuriat et la	14 000 000	20,0%		
création d'entreprises	11 000 000	20,070		
10 iii : Un meilleur accès à la formation tout au long de			88,0%	
la vie, la mise à niveau des aptitudes et des				
compétences de la main d'œuvre et l'amélioration de				
l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour	28 000 000	40,1%		
le marché du travail incluant l'amélioration de la				
qualité de l'enseignement professionnel et de				
l'apprentissage				
11i : des investissements dans les capacités				
institutionnelles et dans l'efficacité des administrations				
et des services publics dans la perspective de réformes,	8 000 000	11,4%	12,0%	
d'une meilleure réglementation et d'une bonne				
gouvernance				
TOTAL OT (hors AT)	66 900 000	95,7%	95,7%	
ASSISTANCE TECHNIQUE	3 000 000	4,3%		
TOT FSE	69 900 000	100,0%		

Tableau 2 : Aperçu de la stratégie d'investissement du programme

Axe prioritaire	от	Priorités d'investissement	Objectifs spécifiques correspondant aux priorités d'investissement	Indicateurs de résultats correspondant à l'objectif spécifique	Fonds	Soutien de l'Union européenne, en euro	Part du soutien total de l'Union européenne dans le programme opérationnel (par Fonds)
		a) développement d'infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et de capacités pour favoriser l'excellence en R&I, et promotion de centres de compétence, en particulier dans les domaines d'intérêt de l'UE	Accroitre et renforcer les infrastructures et les équipements de RDI notamment dans les domaines prioritaires de la S3	Nombre de chercheurs supplémentaires	FEDER		
1 Performance des acteurs pour	OT1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	b) promotion des investissements R&I par les entreprises, développement de liens et de synergies entre les entreprises, les structures de R&D et l'enseignement supérieur, en particulier en matière de produits et de services, des transferts de technologie, de l'innovation sociale, d'éco innovation, d'applications de services publics, de stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente et soutien des activités de recherche technologique et appliquée, lignes pilotes, actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production dans le domaine des technologies génériques essentielles, et de la diffusion de technologies à des fins générales	Renforcer l'innovation dans les filières d'excellence, notamment celles relevant des domaines prioritaires de la S3	Nombre de projets innovants tels que définis dans SRI-S3	FEDER		
la croissance	OT3: Renforcer la compétitivité des PME	a) Promotion de l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique des nouvelles idées et en stimulant la création de nouvelles entreprises	Construire un environnement structurant pour les entreprises des filières stratégiques, notamment le tourisme	Nombre d'entreprises en activité 3 ans après leur création Nombre de touristes	FEDER		
			Améliorer et renforcer l'ingénierie technique et financière des entreprises	Taux de création des entreprises Nombre d'entreprises en activité 3 ans après leur création	FEDER		
		b) Développement de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en vue de favoriser leur internationalisation (Aide au fret)	Améliorer la compétitivité des entreprises en compensant les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité.	Nombre d'emplois créés et maintenus dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	FEDER		
		d) Soutien de la capacité des PME d'engager leur croissance sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux et dans les processus d'innovation	Accroître la compétitivité des entreprises en assurant notamment une meilleure intégration économique régionale et internationale	Nombre d'entreprises soutenues qui exportent Nombre d'emplois créés et maintenus dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	FEDER		

Axe prioritaire	ОТ	Priorités d'investissement	Objectifs spécifiques correspondant aux priorités d'investissement	Indicateurs de résultats correspondant à l'objectif spécifique	Fonds	Soutien de l'Union européenne, en euro	Part du soutien total de l'Union européenne dans le programme opérationnel (par Fonds)
	OT 11renforcer les capacités institutionnelles et l'efficacité des administrations publiques grâce au renforcement de la capacité institutionnelle et de l'efficacité des administrations et des services publics concernés	a) Investissements dans les capacités institutionnelles et dans l'efficacité des administrations et des services publics dans la perspective de reformes, d'une meilleure règlementation et d'une bonne gouvernance	Accroître la performance des administrations publiques et des services publics	Actions supplémentaires créées à destination de l'administré	FEDER		
	OT8 : promouvoir l'emploi et soutenir la	8ii) l'intégration durable sur le marché du travail des jeunes en particulier ceux qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation	Promouvoir l'accès à l'emploi des jeunes les plus éloignés du marché du travail	Personnes exerçant un emploi au terme de leur participation (IC)	FSE		
	mobilité professionnelle	8iii) l'activité indépendante, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises	Faire émerger des activités créatrices d'emploi	Nombre d'entreprises en activité 3 ans après leur création (IS)	FSE		
2Elévation des compétences pour l'emploi	OT 10 : Investir les compétences, l'éducation et la formation tout au long de la vie par le développement des infrastructures d'éducation et de formation	10iii) Un meilleur accès à la formation tout au long de la vie, la mise à niveau des aptitudes et des compétences de la main d'œuvre et l'amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail incluant l'amélioration de la qualité de l'enseignement professionnel et de l'apprentissage	Elever le niveau général de compétence pour un meilleur accès à l'emploi	Personnes obtenant une qualification au terme de leur participation (IC)	FSE		
3Mobilité et accessibilité, leviers de compétitivité et	OT2 : Améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des TIC	a) Extension du déploiement de la bande large et diffusion de réseaux à grande vitesse, soutenant l'adoption de technologies émergentes et de réseaux pour l'économie numérique	Assurer la continuité territoriale et l'équité numérique du territoire	Coût d'interconnexion aux câbles sous-marins Largeur de bande Internet internationale par habitant	FEDER		
d'inclusion		b) développement de produits et de services TIC, du commerce en ligne et de la demande TIC	Structurer la filière numérique et améliorer la compétitivité des entreprises par le numérique	Produits et services créés par les entreprises ayant bénéficié d'un financement	FEDER		

Axe prioritaire	от	Priorités d'investissement	Objectifs spécifiques correspondant aux priorités d'investissement	Indicateurs de résultats correspondant à l'objectif spécifique	Fonds	Soutien de l'Union européenne, en euro	Part du soutien total de l'Union européenne dans le programme opérationnel (par Fonds)
		c) renforcement des applications TIC dans les domaines e-éducation, e-inclusion, e-culture, e-santé	Assurer une offre de services numériques au citoyen	Nombre d'applications et e- services développés	FEDER		
	OT7 : Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets	b) Stimulation de la mobilité régionale par la connexion de nœuds secondaires et tertiaires aux infrastructures RTE-T; en incluant les nœuds multimodaux	Renforcer le positionnement de la Martinique dans les flux mondiaux en la dotant d'infrastructures performantes	Tonnes de marchandises entrées (port) Nombre de passagers accueillis (aéroport)	FEDER		
	d'étranglement dans le réseau principal d'infrastructures	c) Elaboration de système de transport respectueux (en incluant la diminution du bruit) à faibles émission CO2 (en incluant les canaux et les rivières, le transport maritime, les ports), des liens multimodaux et l'infrastructure d'aéroport, pour promouvoir la mobilité régionale et locale durable	Développer un transport durable des personnes et des marchandises à l'échelle du territoire	Nombre de voyages pour 100 habitants Volume de marchandises transportées par voie maritime	FEDER		
4Stratégie urbaine intégrée	OT9 : Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté	b) Aide à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés urbaines et rurales défavorisées	Développer une attractivité durable et intégrée des territoires urbains	Nombre de projets d'aménagements urbains supplémentaires subventionnés	FEDER		
5- Dynamique territoriale intégrée	OT9 : Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté	a) Investissement dans les infrastructures sociales et sanitaires, contribuant au développement national, régional et local, réduisant les inégalités en termes de statut sanitaire, et passage des services institutionnels à des services prestés par les collectivités locales	Équiper le territoire en infrastructures pour répondre aux enjeux de l'équité sociale	Population accueillie dans les structures sanitaires et sociales soutenues Population accueillie dans les structures culturelles et sportives soutenues	FEDER		
	·	9d) Investissement entrepris dans le cadre des stratégies de développement local menées par les acteurs locaux	Susciter et accompagner les démarches territoriales intégrées	Nombre d'acteurs impliqués dans les réponses aux appels à projets	FEDER		
6 Préservation	OT4 : Soutenir la mutation vers une économie à faibles	a) Promotion de la production et de la distribution des sources d'énergies renouvelables	Favoriser l'autonomie énergétique par le développement des Energies Renouvelables	Part des énergies renouvelables (petites installations) dans le mix	FEDER		
et valorisation de l'environnement	émissions de CO2 dans l'ensemble des secteurs	c) Soutien de l'efficacité énergétique et de l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques et dans le secteur du logement	Diminuer l'empreinte carbone des bâtiments publics et du logement	Consommation de l'habitat soutenu	FEDER		

Axe prioritaire	от	Priorités d'investissement	Objectifs spécifiques correspondant aux priorités d'investissement	Indicateurs de résultats correspondant à l'objectif spécifique	Fonds	Soutien de l'Union européenne, en euro	Part du soutien total de l'Union européenne dans le programme opérationnel (par Fonds)
		a) Réponse aux besoins importants en matière d'investissement dans le secteur des déchets, de manière à satisfaire aux exigences de l'acquis environnemental	Soutenir le développement d'une filière intégrée de gestion des déchets en cohérence avec la stratégie régionale	Quantité des déchets dangereux traités Quantité de déchets valorisés	FEDER		
	OT6 : Protéger l'environnement et encourager	b) Réponse aux besoins en matières d'investissement dans le secteur de l'eau, de manière à satisfaire aux	Assurer un approvisionnement de qualité et une distribution efficiente en eau potable	Population desservie en eau potable durant les périodes de restriction	FEDER		
	l'utilisation durable des ressources	exigences de l'acquis environnemental	2) Moderniser la gestion des eaux usées	Evolution du % des zones classées en A, B, C, D	FEDER		
		d) protection et restauration la biodiversité, protection des sols et restauration et promotion des services liés aux écosystèmes y compris NATURA 2000 et les infrastructures vertes	Restaurer, préserver et valoriser la biodiversité	Fréquentions des sites culturels et naturels touristiques régionaux	FEDER		
7 Maîtrise optimisée des risques majeurs	OT 5 : Promouvoir l'adaptation au changement climatique et de la prévention des risques	b) Promotion des investissements destinés à prendre en compte des risques spécifiques, garantie d'une résilience aux catastrophes et développement de systèmes de gestion des situations de catastrophe.	Assurer une démarche intégrée de gestion des risques spécifiques au territoire	Population bénéficiant d'actions de prévention de risques Population bénéficiant d'actions de couverture de risques Population bénéficiant de protection post catastrophe	FEDER		
8Performance administrative	OT11 : Renforcer les capacités institutionnelles et l'efficacité des administrations publiques	a) Investissements dans les capacités institutionnelles et dans l'efficacité des administrations et des services publics dans la perspective de reformes, d'une meilleure règlementation et d'une bonne gouvernance	Accroître la performance des administrations publiques et des services publics	Evolution du taux d'encadrement	FSE		
9 Assistance technique FEDER			 (1) Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme (2) Soutenir le système de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation du programme opérationnel (3) Soutenir l'animation, l'information et la communication du programme 	Nombre de dossiers de demandes de subventions reçus	FEDER		

Axe prioritaire	от	Priorités d'investissement	Objectifs spécifiques correspondant aux priorités d'investissement	Indicateurs de résultats correspondant à l'objectif spécifique	Fonds	Soutien de l'Union européenne, en euro	Part du soutien total de l'Union européenne dans le programme opérationnel (par Fonds)
10 Assistance technique FSE			 (1) Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme (2) Soutenir le système de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation du programme opérationnel (3) Soutenir l'animation, l'information et la communication du programme 	Nombre de dossiers de demandes de subventions reçus	FSE		

SECTION 2 : DESCRIPTION DES AXES PRIORITAIRES

SECTION 2.A. DESCRIPTION DES AXES PRIORITAIRES HORS ASSISTANCE TECHNIQUE

AXE PRIORITAIRE N°1- Performance des acteurs pour la croissance

2.A.0 Explication de la mise en place d'un axe prioritaire couvrant plus d'un objectif thématique ou plus d'un fonds

Cet axe prioritaire concentre trois objectifs thématiques qui visent à renforcer les facteurs de compétitivité et de croissance en Martinique:

- OT1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation (FEDER)
- □ OT3: Renforcer la compétitivité des PME (FEDER)
- OT 11 : Renforcer les capacités institutionnelles et l'efficacité des administrations publiques (FEDER)

La priorité 3b« Développement de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en vue de favoriser leur internationalisation » sera financée par l'allocation RUP. Les actions correspondantes notamment relatives à l'aide au fret, relèvent en effet de la situation d'ultrapériphéricité de la Martinique.

Les deux premiers objectifs thématiques s'articulent avec les priorités de la région définies dans le cadre de sa Stratégie Régionale d'Innovation (SRI) élaborée en 2012 qui vise à assurer et à renforcer la compétitivité de la Martinique et de ses entreprises.

Il s'agit de poursuivre cette politique en mettant en œuvre les outils et les moyens pertinents dont le FEDER est un levier essentiel pour permettre la croissance réelle et durable souhaitée.

La compétitivité recherchée sera d'autant mieux assurée que la performance des administrations publiques et des services publics sera améliorée.

Structure de l'axe

T1 : Renforcer la recherche, le	a) développement d'infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et de capacités pour favoriser l'excellence en R&I, et promotion de centres de compétence, en particulier dans les domaines d'intérêt de l'UE b) promotion des investissements R&I par les entreprises, développement de liens et de synergies entre les entreprises, les structures de R&D et l'enseignement supérieur, en particulier en	Accroitre et renforcer les infrastructures et les équipements de RDI notamment dans les domaines prioritaires de la S3
,	entreprises, développement de liens et de synergies entre les entreprises, les structures de	
éveloppement technologique et nnovation	d'intérêt de l'UE b) promotion des investissements R&I par les entreprises, développement de liens et de synergies entre les entreprises, les structures de R&D et l'enseignement supérieur, en particulier en matière de produits et de services, des transferts de technologie, de l'innovation sociale, d'éco innovation, d'applications de services publics, de stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente et soutien des activités de recherche technologique et appliquée, lignes pilotes, actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production dans le domaine des technologies génériques essentielles, et de la	Renforcer l'innovation dans les filières d'excellence, notamment celles relevant des domaines prioritaires de la S3
T3: Renforcer la compétitivité es PME	a) Promotion de l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique des nouvelles idées et en stimulant la création de	1) Construire un environnement structurant pour les entreprises des filières stratégiques, notamment le tourisme 2) Améliorer et renforcer l'ingénierie technique et financière
	·	technologies génériques essentielles, et de la diffusion de technologies à des fins générales a) Promotion de l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique des

Axe prioritaire OT		Priorités d'investissement	Objectifs spécifiques correspondant aux priorités d'investissement
		b) Développement de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en vue de favoriser leur internationalisation	Améliorer la compétitivité des entreprises en compensant les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité.
		d) Soutien de la capacité des PME d'engager leur croissance sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux et dans les processus d'innovation	Assurer une meilleure intégration économique régionale et internationale
	OT 11renforcer les capacités institutionnelles et l'efficacité des administrations publiques grâce au renforcement de la capacité institutionnelle et de l'efficacité des administrations et des services publics concernés	a) Investissements dans les capacités institutionnelles et dans l'efficacité des administrations et des services publics dans la perspective de reformes, d'une meilleure règlementation et d'une bonne gouvernance	Accroître la performance des administrations publiques et des services publics

INVESTISSEMENT PRIORITAIRE 1 de l'axe prioritaire 1 : développement d'infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et de capacités pour favoriser l'excellence en R&I, et promotion de centres de compétence, en particulier dans les domaines d'intérêt de l'UE (1a)

2.A.1 Objectifs spécifiques correspondants à la priorité d'investissement et aux résultats escomptés

OBJECTIF SPECIFIQUE 1: Accroitre et renforcer les infrastructures et les équipements de RDI notamment dans les domaines prioritaires de la S3

Constat	 L'équipement en infrastructure de recherche reste perfectible, notamment dans le domaine de la santé. L'appropriation des avancées de la recherche par le tissu économique, facteur important de compétitivité, reste limitée, en raison de la faible offre de structures de transfert, notamment concernant les risques naturels, le BTP ou l'innovation sociale et sociétale. Ce manque d'infrastructures et d'équipements en RDI limite l'impact des résultats de projets innovants sur l'emploi et le développement local.
	 Répondre à ces besoins matériels permettra d'augmenter le nombre de chercheurs et de dynamiser la RDI en Martinique.
Résultats attendus	 Augmentation des capacités matérielles de RDI et atteinte de la masse critique de chercheurs.

Tableau 3 : Pour le FEDER : Indicateurs de résultats spécifiques

N	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2022)	Source	Fréquenc e d'établis sement des rapports
	Nombre de chercheurs supplémentaires	chercheurs		250	2012		Diagnostic de l'éco système de l'innovation	Tous les deux ans

2.A.2 Actions à soutenir dans le cadre de la priorité d'investissement

2.A.2.1 Description du type d'actions et exemples à financer, en précisant leurs contributions escomptées aux objectifs spécifiques correspondants

Types d'action	□ Financement de projets structurants de RDI	
	□ Financement de projets des pôles d'excellence régionaux	
	□ Renforcement des capacités des structures de R&D notamment par l'en	
	de personnels hautement qualifiés	
		
Principaux	 Laboratoires de recherche publique et privée, 	
groupes cibles	□ Université,	
	□ Clusters,	
	Organismes socio-professionnels,	
	□ Centre de ressources technologiques,	
	□ Centres de culture scientifique,	

	 Technologique et industrielle, Collectivité territoriale, Associations agrées, structures d'accompagnement de l'innovation
Territoires spécifiques visés	□ Toute la Martinique

2.A.2.2 Principes directeurs de la sélection des opérations

- □ Projets innovants tels que définis dans la Stratégie régionale de l'innovation adoptée en 2012 et la S3
- □ Projets bénéficiant d'une expertise favorable dans le cadre d'appels à projets de niveau régional, national ou européen
- □ Projets à fort potentiel de développement : maintien d'emplois et sa croissance, évolution du chiffre d'affaires notamment à l'export
- □ Cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations et innovation sociale et préservation de l'environnement

Ces principes directeurs ne sont ni limitatifs, ni cumulatifs

2.A.2.3 Utilisation planifiée des instruments financiers

Aucun

2.A.2.4 Le recours planifié aux grands projets

Aucun

2.A.2.5 Indicateurs de réalisation (par priorité d'investissement et par type de région)

Tableau 5 : Les indicateurs de réalisation communs (IC) et spécifiques (IS) au programme FEDER, FSE et Fonds de cohésion

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établissement des rapports
	Nombre de nouveaux projets de recherche innovants bénéficiant d'un soutien (IS)	projets	FEDER			Région	
	Nombre d'infrastructures crées ou ayant bénéficiées d'un renforcement d'équipement durant le programme (IC)	Infrastructures	FEDER			Région	

INVESTISSEMENT PRIORITAIRE 2 de l'axe prioritaire 1 : promotion des investissements R&I par les entreprises, développement de liens et de synergies entre les entreprises, les structures de R&D et l'enseignement supérieur, en particulier en matière de produits et de services, des transferts de technologie, de l'innovation sociale, d'éco innovation, d'applications de services publics, de stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente et soutien des activités de recherche technologique et appliquée, lignes pilotes, actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production dans le domaine des technologies génériques essentielles, et de la diffusion de technologies à des fins générales (1b)

2.A.1 Objectifs spécifiques correspondants à la priorité d'investissement et aux résultats escomptés

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Renforcer l'innovation dans les filières d'excellence, notamment celles relevant des domaines prioritaires de la S3

Constat

- ☐ En Martinique, le financement des projets de développement et d'innovation par et/ou pour les entreprises se heurte à une double contrainte :
 - ✓ la faible capacité des porteurs à mobiliser des financements pour entrer dans un processus d'innovation, par définition risqué,
 - ✓ la capacité de l'entreprise à amortir les coûts d'investissement liés au projet.
- En parallèle le financement des projets de recherche innovants est lui aussi trop souvent contraint par le manque de visibilité des équipes de recherche locales en raison de leur petite taille essentiellement, bien que l'expertise de ces équipes au plan national, européen et international soit très souvent reconnue.
- □ Le faible taux de production de brevets traduit la situation de la recherche technologique au plan local et de fait la faiblesse de ce support au développement économique de la Martinique.
- Il en résulte que l'innovation procède le plus souvent aujourd'hui plutôt de l'adaptation des produits que d'une véritable rupture technologique. Cela explique le choix fait par les acteurs martiniquais d'élargir le spectre de l'innovation à l'innovation non technologique pour mieux prendre en compte les innovations au regard des produits, des technologies, des modes d'organisation, de l'action sociale et sociétale.
- Pour renforcer le développement socio-économique de la Martinique, il s'agit d'accompagner les entreprises et/ou les acteurs de la recherche dans la dynamique de mise en œuvre de projets R&D, notamment au travers de partenariat publicprivé afin d'accroitre la viabilité des projets d'innovation.

Résultats attendus

- Création ou amélioration de produits, de procédés, de services (techniques, commerciaux, managériaux, organisationnels, sociaux) afin d'accéder à de nouveaux débouchés ou marchés, avec un avantage concurrentiel significatif et accroitre la compétitivité,
- □ Emergence de nouveaux modèles de développement sociaux et sociétaux procurant notamment un mieux-être des individus, des entreprises et des collectivités

Tableau 3 : Pour le FEDER : Indicateurs de résultats spécifiques

N	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établissement des rapports
	Nombre de projets innovants tels que définis dans SRI-S3	projet		0	2014		Région	Tous les 2 ans

2.A.2 Actions à soutenir dans le cadre de la priorité d'investissement

2.A.2.1 Description du type d'actions et exemples à financer, en précisant leurs contributions escomptées aux objectifs spécifiques correspondants

Types d'action	Financement de projets de RDI portés par les entreprises
	Financement de partenariats notamment publics/privés s'inscrivant dans les priorités
	définies dans la SRI-S3, notamment partenariats internationaux concernant la recherche
	Mise en application et production technologique (études, prototypages, lancement, diffusion) des projets sélectionnés
	Financement de projets, relatifs à la mise en œuvre opérationnelle de nouveaux procédés, produits ou services contribuant au mieux-être, à de nouvelles manières ou approches organisationnelles ou de gouvernance, de marketing durables, à l'émergence de partenariats, de synergies dans le cadre de l'innovation sociale et sociétale
	Financement des outils et services de veille techniques notamment ceux liés à la propriété
	intellectuelle et industrielle
Principaux groupes	Entreprises,
cibles	Chercheurs et structures de recherche,
	Clusters,
	Associations agréées,
	Structures d'accompagnement de l'innovation,
	Centres de culture scientifique, technologique et industrielle,
	Organismes publics ou semi-publics
Territoires	Toute la Martinique
spécifiques visés	

2.A.2.2 Principes directeurs de la sélection des opérations

- □ Projets innovants tels que définis dans la Stratégie régionale de l'innovation adoptée en 2012 et la S3
- □ Projets bénéficiant d'une expertise favorable dans le cadre d'appels à projets de niveau régional, national ou européen
- □ Projets à fort potentiel de développement : maintien d'emplois et sa croissance, évolution du chiffre d'affaires notamment à l'export
- □ Cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations et innovation sociale et préservation de l'environnement

Ces principes directeurs ne sont ni limitatifs, ni cumulatifs

2.A.2.3 Utilisation planifiée des instruments financiers

Etude en cours

2.A.2.4 Le recours planifié aux grands projets

Aucun

2.A.2.5 Indicateurs de réalisation (par priorité d'investissement et par type de région)

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établissement des rapports
	Nombre d'entreprises ayant lancé des produits nouveaux ou sensiblement améliorés, et nouveaux pour le marché, à la suite de projets d'innovation ou de recherche et de développement bénéficiant d'un soutien (IC)	Entreprise	FEDER			Région	Tous les deux ans
	Nombre d'entreprises coopérant avec des organismes de recherche bénéficiant d'un soutien (IC)	Entreprise	FEDER			Région	Tous les deux ans

INVESTISSEMENT PRIORITAIRE 3 de l'axe prioritaire 1 : Promotion de l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique des nouvelles idées et en stimulant la création de nouvelles entreprises (3a)

2.A.1 Objectifs spécifiques correspondants à la priorité d'investissement et aux résultats escomptés

OBJECTIF SPECIFIQUE 1: Renforcer les infrastructures pour les entreprises des filières stratégiques, notamment le tourisme

Constat □ Le diagnostic territorial a montré que le faible niveau de compétitivité des entreprises martiniquaises est en partie dû à la faible structuration des acteurs économiques. La stratégie régionale engage la consolidation du tissu économique dans une approche filière. Elle vise, pour chaque filière identifiée, l'atteinte d'une masse critique justifiant des investissements structurant par le regroupement des entreprises, la mutualisation de leurs moyens et fonctions et une émulation interentreprises dans une démarche de clustering. □ L'enjeu est favoriser l'émergence d'un environnement permettant une diversification des activités de production dans une logique d'import /substitution et de création de valeur. □ Il s'agit de développer les infrastructures d'accueil des entreprises, de moderniser et de créer des zones d'activités économiques ou encore d'accompagner l'investissement dans les infrastructures touristiques et hôtelières. Résultats Structuration des filières stratégiques pour : attendus augmenter le nombre d'entreprises pérennes et créatrices d'emploi

Tableau 3 : Pour le FEDER : Indicateurs de résultats spécifiques

augmenter le nombre de touristes

N	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établissem ent des rapports
	Nombre d'entreprises en activité 3 ans après leur création	entreprises						
	Nombre de touristes	touristes		642 115	2012		СМТ	Annuel

augmenter la production locale et la compétitivité face aux importations

OBJECTIF SPECIFIQUE 2 : Renforcer l'accompagnement des entreprises et créer les outils d'ingénierie technique et financière adaptés

Constat	Malgré un fort dynamisme de création d'entreprise (7% en 2010 dans les secteurs marchands non agricoles dont 20% de créations d'auto-entreprises), le taux de mortalité des entreprises est particulièrement élevé en Martinique (6,9 pour mille en 2010).
	 Les acteurs en charge de la détection de projets, de la sensibilisation, du financement, de l'accompagnement à l'export fonctionnent peu en réseau. La structuration des acteurs économiques au travers des organisations professionnelles est insuffisante.

	0	Enfin, les difficultés persistent dans l'accès au crédit bancaire par les entreprises, Les moyens et outils de développement des entreprises méritent qu'un effort particulier soit engagé pour atteindre les objectifs de mutation. Il convient, notamment, de mettre en place des dispositifs d'ingénierie financière et
Résultats		technique pour accompagner la création durable des projets. Création-reprise d'entreprises pérennes
attendus		Amélioration du taux d'accompagnement des entreprises
		Amélioration de l'offre d'instruments financiers

Tableau 3 : Pour le FEDER : Indicateurs de résultats spécifiques

Types d'action

Outils financiers :

Fonds de prêts d'honneur Fonds de micro-crédits Fonds de garantie

N	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établissem ent des rapports
	Taux de création des entreprises	entreprise					INSEE	
	Nombre d'entreprises en activité 3 ans après leur création	entreprise					Région	

2.A.2 Actions à soutenir dans le cadre de la priorité d'investissement

2.A.2.1 Description du type d'actions et exemples à financer, en précisant leurs contributions escomptées aux objectifs spécifiques correspondants

Objectif spécifique 1: Renforcer les infrastructures pour les entreprises des filières stratégiques notamment le tourisme Types d'action Investissement d'infrastructures : Création, requalification des zones d'activité économique Immobilier d'entreprises : Pépinières, hôtels d'entreprises, incubateurs, couveuses, hébergement accompagné des entreprises Plateforme logistique Investissement dans les infrastructures touristiques et hôtelières **Principaux** Collectivités, groupes cibles □ Maîtres d'ouvrage publics, Concessionnaires, Entreprises, Association, Consulaires **Territoires** spécifiques Toute la Martinique visés Objectif spécifique 2:Renforcer l'accompagnement des entreprises et créer les outils d'ingénierie technique et financière adaptés

	✓ Fonds de capital- investissement
	Actions collectives et d'animation :
	 Financement du regroupement stratégique, de la structuration de filières, clusters et des démarches de labellisation
	✓ Financement des actions dédiées à la consolidation des TPE/PME
	 Soutien des actions promouvant l'esprit d'entreprenariat (communication, concours, manifestations)
	
Principaux	□ Entreprises,
groupes cibles	□ Associations,
	□ Regroupement de professionnels,
	□ Coopératives,
	Consulaires,
	□ Collectivités,
	□ Sociétés de capital-investissement,
	□ Opérateurs de gestion
	
Territoires	
spécifiques 	□ Toute la Martinique
visés	

2.A.2.2 Principes directeurs de la sélection des opérations

Objectif spécifique 1: Renforcer les infrastructures pour les entreprises des filières stratégiques notamment le tourisme

- Capacité d'accueil
- Mutualisation des équipements, dont l'accès THD et des fonctions
- Approche environnementale
- □ Prise en compte de la vulnérabilité des infrastructures aux risques majeurs
- □ Prise en compte de l'intégration paysagère des infrastructures
- □ Cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations et innovation sociale et préservation de l'environnement

Ces principes directeurs ne sont ni limitatifs, ni cumulatifs

Objectif spécifique 2: Renforcer l'accompagnement des entreprises et créer les outils d'ingénierie technique et financière adaptés

- Mutualisation des ressources
- ☐ Mise en valeur de ressources endogènes du territoire
- □ Connaissance du terrain et expertise pour les sociétés de capital-investissement et les opérateurs de gestion
- □ Cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations et innovation sociale et préservation de l'environnement

Ces principes directeurs ne sont ni limitatifs, ni cumulatifs

2.A.2.3 Utilisation planifiée des instruments financiers

- □ Fonds de prêts d'honneur
- □ Fonds de micro-crédits
- Fonds de garantie

- □ Fonds de capital- investissement
- □ ... (Etude en cours)

2.A.2.4 Le recours planifié aux grands projets

Aucun

2.A.2.5 Indicateurs de réalisation (par priorité d'investissement et par type de région)

Tableau 5 : Les indicateurs de réalisation communs (IC) et spécifiques (IS) au programme FEDER, FSE et Fonds de cohésion

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établissement des rapports
	Nombre de d'infrastructures soutenues (IS)	infrastructures	FEDER			Région	Annuel
	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien financier autre que des subventions (IC)	Entreprises	FEDER			Opérateurs financiers	Annuel
	Nombre d'actions collectives soutenues (IS)	Actions collectives	FEDER			Région	Annuel

INVESTISSEMENT PRIORITAIRE 4 de l'axe prioritaire 1 : Développer de nouveaux modèles d'affaires pour les PME, notamment pour l'internationalisation (3b)

2.A.1 Objectifs spécifiques correspondants à la priorité d'investissement et aux résultats escomptés

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Améliorer la compétitivité des entreprises en compensant les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité

Constat	 Le diagnostic territorial a montré que le faible niveau de compétitivité des entreprises martiniquaises est en partie dû aux surcoûts liés à l'ultrapériphéricité : éloignement, insularité, taille du marché Selon une enquête réalisée par la Région² le surcoût moyen observé pour 100 entreprises martiniquaises représente 27,6% de leur chiffre d'affaire pour les années 2010- 2011 et 2012 Ces surcoûts concernent en particulier l'approvisionnement des entreprises en matière premières et emballages venues d'Europe, et l'accès des productions locales au marché européen. De plus, au vu de la faiblesse du gisement de certains de ses déchets t/ou de leur dangerosité éventuelle, les entreprises martiniquaises sont contraintes de les faire traiter ou de les faire valoriser en Europe pour répondre aux exigences de l'Union en termes de protection environnementale. L'objectif est de compenser une partie de ces surcoûts subis par les entreprises
Résultats attendus	□ Compétitivité économique consolidée □ Création d'emploi
attenuus	Li Creation d'emploi

Tableau 3 : Pour le FEDER : Indicateurs de résultats spécifiques

N	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établisse ment des rapports
	Nombre d'emplois créés et maintenus dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	Emplois					AG	Annuelle

2.A.2 Actions à soutenir dans le cadre de la priorité d'investissement

2.A.2.1 Description du type d'actions et exemples à financer, en précisant leurs contributions escomptées aux objectifs spécifiques correspondants

Types d'action	Seront soutenues les actions visant à compenser une partie des surcoûts notamment de transport : v pour l'approvisionnement de marchandises entrant dans le cycle de production v pour l'exportation de la production locale vers le marché européen v pour l'acheminement de déchets vers les unités de traitement européennes			
Principaux	Entreprises			
groupes cibles	Regroupement d'entreprises			

² Rapports annuels justifiant de l'impact économique et social de l'octroi de mer (2010-2011 et 2012)

		Coopératives
Territoires spécifiques visés	_	Toute la Martinique

2.A.2.2 Principes directeurs de la sélection des opérations

- Création de valeur ajoutée
- □ Consolidation et/ou développement de l'emploi
- □ Développement de l'innovation
- □ Mise en valeur de ressources endogènes du territoire
- □ Prise en compte des économies d'énergies et la gestion des déchets
- □ Cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations et innovation sociale et préservation de l'environnement

Ces principes directeurs ne sont ni limitatifs, ni cumulatifs

2.A.2.3 Utilisation planifiée des instruments financiers

Aucun

2.A.2.4 Le recours planifié aux grands projets

Aucun

2.A.2.5 Indicateurs de réalisation (par priorité d'investissement et par type de région)

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établissement des rapports
	Nombre d'entreprises bénéficiant de soutien (IC)	Entreprises	FEDER			Région	Annuelle

INVESTISSEMENT PRIORITAIRE 5 de l'axe prioritaire 1 : soutien a la capacité des pme d'engager leur croissance sur les marches régionaux, nationaux et internationaux et dans les processus d'innovation (3d)

2.A.1 Objectifs spécifiques correspondants à la priorité d'investissement et aux résultats escomptés

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Accroître la compétitivité des entreprises en assurant notamment une meilleure intégration économique régionale et internationale

Constat	 Le diagnostic territorial a montré que le faible niveau de compétitivité des entreprises martiniquaises est du à l'isolement, l'exiguïté, la faible intégration au marché national, européen et mondial. Le diagnostic a mis en exergue les besoin suivants : diversification et renforcement des activités de production locale incluant des démarches innovantes meilleure intégration des entreprises dans l'économie régionale et mondiale.
Résultats	 Augmentation de la production locale
attendus	□ Accroissement de la valeur ajoutée et de l'emploi
	 Consolidation de la compétitivité économique notamment pas l'innovation

Tableau 3 : Pour le FEDER : Indicateurs de résultats spécifiques

N	Indicateur	Unité de mesure	Catégori e de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établissem ent des rapports
	Nombre d'entreprises soutenues qui exportent	entreprises					Région	Annuelle
	Nombre d'emplois créés et maintenus dans les entreprises bénéficiant d'un soutien	emplois					Région	Annuelle

2.A.2 Actions à soutenir dans le cadre de la priorité d'investissement

2.A.2.1 Description du type d'actions et exemples à financer, en précisant leurs contributions escomptées aux objectifs spécifiques correspondants

Types		Financement des investissements matériels et immatériels des entreprises
d'action		
Principaux		Entreprises,
groupes cibles		Regroupement d'entreprises,
		Coopératives
Territoires spécifiques visés	_	Toute la Martinique

2.A.2.2 Principes directeurs de la sélection des opérations

- □ Création de valeur ajoutée
- □ Consolidation et/ou développement de l'emploi

- □ Développement de l'innovation et de l'excellence
- □ Mise en valeur de ressources endogène du territoire
- □ Intégration régionale et ouverture à l'international
- □ Cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations et innovation sociale et préservation de l'environnement Ces principes directeurs ne sont ni limitatifs, ni cumulatifs

2.A.2.3 Utilisation planifiée des instruments financiers

Etude en cours

2.A.2.4 Le recours planifié aux grands projets

Aucun

2.A.2.5 Indicateurs de réalisation (par priorité d'investissement et par type de région)

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établissement des rapports
	Nombre d'entreprises bénéficiant de soutien (IC)	Entreprises	FEDER			Région	Annuelle

INVESTISSEMENT PRIORITAIRE 6 de l'axe prioritaire 1 : investissements dans les capacités institutionnelles et dans l'efficacité des administrations et des services publics dans la perspective de réformes, d'une meilleure réglementation et d'une bonne gouvernance (11)

2.A.1 Objectifs spécifiques correspondants à la priorité d'investissement et aux résultats escomptés

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Accroître la performance des administrations publiques et des services publics

Constat

La Martinique est concernée par deux réformes institutionnelles majeures à court terme :

- La Région Martinique assumera l'autorité de gestion des fonds européens 2014-2020.
 - En effet par lettre du Premier Ministre du 19 avril 2013, il est prévu que s'opère un transfert de l'autorité de gestion de l'Etat vers les régions dans les proportions suivantes :
 - √ 100% FEDER et FEADER
 - ✓ 35% FSE
 - √ 100% du volet régional du FEAMP
- A l'horizon 2015, la Martinique s'engagera dans la voie de la collectivité territoriale de Martinique
 - Le 24 janvier 2010, par voie de référendum, les électeurs martiniquais se sont prononcés en faveur de la création d'une collectivité unique, exerçant les compétences du Conseil Général et du Conseil Régional.
- Il s'agira en 2015 de relever 4 défis majeurs :
 - AMÉLIORER la qualité et la performance du service public La mise en œuvre de la Collectivité Territoriale de Martinique permettra d'anticiper sur le service public de demain et de le traduire en différents scénarii de fonctionnement et d'organisation.
 - □ SIMPLIFIER les procédures administratives
 Il s'agit d'innover grâce à une collectivité territoriale orientée encore
 davantage vers les attentes des citoyens et de créer un nouvel outil au
 service du développement de la Martinique qu'il soit, économique, social,
 environnemental, culturel et sportif.
 - □ RENFORCER l'expertise locale
 - À travers la Collectivité Territoriale de Martinique, la Martinique verra s'accroître les possibilités de développer encore davantage les projets qui répondent au mieux aux problématiques locales et de proposer des actions qui s'inscrivent dans une stratégie de développement en utilisant au mieux le cadre juridique et technique, qu'il soit national ou européen.
 - OPTIMISER l'adéquation entre les missions et les moyens
 Les contraintes pesant sur les finances publiques au sein de toutes les administrations vont exiger de la nouvelle collectivité de renforcer la transparence et d'optimiser le circuit d'octroi des dispositifs d'accompagnement et de développement.

Résultats attendus

Renforcement des compétences administratives du territoire par l'accroissement des capacités matérielles de production de service public en cohérence avec les ambitions de développement du territoire

Tableau 4 : Pour le FEDER :

N	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateur de réalisation s commun utilisé comme référence	Valeur de référence	Unité de mesure pour référence et cible	Année de référen ce	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établisse ment des rapports
	Actions supplémentai res créées à destination de l'administré		actions		0		2013		Région	

2.A.2 Actions à soutenir dans le cadre de la priorité d'investissement

2.A.2.1 Description du type d'actions et exemples à financer, en précisant leurs contributions escomptées aux objectifs spécifiques correspondants

- 1/	
Types d'action	□ Financement :
✓	✓ D'infrastructures et équipements ;
→	✓ D'actions expérimentales et d'exploration de nouvelles pratiques
	managériales, éducatives, administratives ;
→	 Des actions collectives de communication et mise en réseau ;
·	/
Principaux [□ Conseil Régional
groupes cibles [□ Conseil Général
	□ CTM
Territoires	
spécifiques 🛚 🗈	□ Toute la Martinique
visés	

2.A.2.2 Principes directeurs de la sélection des opérations

□ Cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations et innovation sociale et préservation de l'environnement

2.A.2.3 Utilisation planifiée des instruments financiers

Aucune

2.A.2.4 Le recours planifié aux grands projets

Aucun

2.A.2.5 Indicateurs de réalisation (par priorité d'investissement et par type de région)

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établissement des rapports
	Nombre d'infrastructures créées ou ayant bénéficié d'un renforcement d'équipement durant le programme (IC)	infrastructu res	FEDER			Région	
	Nombre d'actions bénéficiant d'un soutien	action	FEDER			Région	

AXE PRIORITAIRE N°2- Elévation des compétences pour l'emploi

2.A.0 Explication de la mise en place d'un axe prioritaire couvrant plus d'un objectif thématique ou plus d'un fonds

Cet axe prioritaire concentre deux objectifs thématiques qui visent à renforcer les facteurs de compétitivité et de croissance en Martinique:

- OT8 : promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité professionnelle (FSE)
- OT 10 : Investir les compétences, l'éducation et la formation tout au long de la vie par le développement des infrastructures d'éducation et de formation (FSE)

Ces deux objectifs thématiques s'inscrivent en cohérence avec l'ambition régionale d'engager la mutation économique de la Martinique dans l'objectif de la croissance et d'emploi.

Structure de l'axe

Axe prioritaire	ОТ	Priorités d'investissement	Objectifs spécifiques correspondant aux priorités d'investissement
	OT8 : promouvoir l'emploi et soutenir la	8ii) l'intégration durable sur le marché du travail des jeunes en particulier ceux qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation	Promouvoir l'accès à l'emploi des jeunes les plus éloignés du marché du travail
2Elévation	mobilité professionnelle	8iii) l'activité indépendante, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises	Faire émerger des activités créatrices d'emploi
des compétences pour l'emploi	OT 10 : Investir les compétences, l'éducation et la formation tout au long de la vie par le développement des infrastructures d'éducation et de formation	10iii) Un meilleur accès à la formation tout au long de la vie, la mise à niveau des aptitudes et des compétences de la main d'œuvre et l'amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail incluant l'amélioration de la qualité de l'enseignement professionnel et de l'apprentissage	Elever le niveau général de compétence pour un meilleur accès à l'emploi

INVESTISSEMENT PRIORITAIRE 1 de l'axe prioritaire 2 : l'intégration durable sur le marché du travail des jeunes en particulier ceux qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation (8ii)

2.A.1 Objectifs spécifiques correspondants à la priorité d'investissement et aux résultats escomptés

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Promouvoir l'accès à l'emploi des jeunes les plus éloignés du marché du travail

Constat		Le marché de l'emploi est caractérisé par un faible taux d'emploi (53% contre 64% en moyenne nationale), un taux de chômage élevé (21% en 2012), soit moins 11 points par rapport à la moyenne nationale, avec une forte proportion de chômeurs de longue durée et un chômage des jeunes préoccupant. Le taux de chômage des jeunes de moins de 30 ans atteint 48,5%.
Résultats attendus	_	Retour à l'emploi des jeunes

Tableau 4 : Pour le FSE : Indicateurs de résultats communs pour lesquels une valeur cible a été fixée et indicateurs de résultat spécifiques aux programmes correspondant à un objectif spécifique

N	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateur de réalisation s commun utilisé comme référence	Valeur de référence	Unité de mesure pour référence et cible	Année de référen ce	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établisse ment des rapports
	Personnes exerçant un emploi au terme de leur participation (IC)		Participants						Région	

2.A.2 Actions à soutenir dans le cadre de la priorité d'investissement

2.A.2.1 Description du type d'actions et exemples à financer, en précisant leurs contributions escomptées aux objectifs spécifiques correspondants

Types d'action	_	Financement de l'emploi des jeunes en entreprise. Exemple dispositif : programme immersion emploi jeune Financement d'actions de rapprochement entre les publics jeunes, le monde économique et l'entreprise
		•••
Principaux		Publics: jeunes ³
groupes cibles		Organismes : Collectivités, associations, organismes de formation, établissement publics, entreprises
Territoires spécifiques visés	_	Toute la Martinique

³ Sont désignés comme « jeunes » les publics de moins de 30 ans, sous réserve des discussions actuelles entre Parlement européen et Conseil concernant la question de l'âge des jeunes (aujourd'hui limité aux 15-24 ans)

2.A.2.2 Prin	ncipes o	directeurs de	e la sélectio	n des o	pérations
--------------	----------	---------------	---------------	---------	-----------

- □ Cohérence avec la stratégie régionale
- □ Cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations et innovation sociale et préservation de l'environnement.
- **-** ...

2.A.2.3 Utilisation planifiée des instruments financiers

Aucune

2.A.2.4 Le recours planifié aux grands projets

Aucun

2.A.2.5 Indicateurs de réalisation

N	Indicateur	Unité de mesure Fonds		Catégorie de région	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établissement des rapports	
	Nombre de participants de moins de 25 ans(IC)	participants	FSE			Région	annuelle	

INVESTISSEMENT PRIORITAIRE 2 de l'axe prioritaire 2 : l'activité indépendante, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises (8iii)

2.A.1 Objectifs spécifiques correspondants à la priorité d'investissement et aux résultats escomptés

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Faire émerger des activités créatrices d'emploi

Constat	La Martinique se caractérise par la prédominance du secteur non marchand qui représente un poids majeur dans l'économie avec 37,6 % de la valeur ajoutée totale et 49,4 % des effectifs salariés. Malgré un dynamisme affirmé de création d'entreprise, le taux de survie à 3 ans des entreprises est inférieur à la moyenne nationale (53,3 % pour les entreprises créées en Martinique en 2006 contre 62,3 % pour la France). La création d'activités marchandes et pérennes constitue un enjeu important. Il s'agit en particulier de mieux accompagner les créateurs-repreneurs d'entreprises dans leur parcours.
Résultats attendus	Augmenter le nombre de créations d'entreprises pérennes Développer la qualification et l'expertise des entrepreneurs

Tableau 4 : Pour le FSE : Indicateurs de résultats communs pour lesquels une valeur cible a été fixée et indicateurs de résultat spécifiques aux programmes correspondant à un objectif spécifique

N	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateur de réalisation s commun utilisé comme référence	Valeur de référence	Unité de mesure pour référence et cible	Année de référen ce	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établisse ment des rapports
	Nombre d'entreprises en activité 3 ans après leur création (IS)		entreprises						Région	

2.A.2 Actions à soutenir dans le cadre de la priorité d'investissement

2.A.2.1 Description du type d'actions et exemples à financer, en précisant leurs contributions escomptées aux objectifs spécifiques correspondants

Types d'action	Financement d'actions de professionnalisation des créateurs et repreneurs								
Types d'action	Financement d'actions de professionnalisation des créateurs et repreneurs								
	d'entreprises : conseils, aide au montage de projets (business plan) et au suivi								
	de dossier (jusqu'à finalisation de l'opération)								
	nancement d'actions en faveur de la transmission d'entreprises notammen								
	par le développement du tutorat								
	Financement des structures accompagnatrices								
Principaux	Publics : créateurs et repreneurs d'entreprises								
groupes cibles	Organismes :								
	✓ Groupements et réseaux d'entreprise,								
	✓ Associations,								
	✓ Consulaires,								
	✓ Collectivités,								
	√								

Territoires		
spécifiques visés	Toute la Martinique	

2.A.2.2 Principes directeurs de la sélection des opérations

- □ Cohérence la stratégie régionale
- □ Cohérence avec une dynamique par filière
- □ Cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations et innovation sociale et préservation de l'environnement
- ...

2.A.2.3 Utilisation planifiée des instruments financiers

Aucune

2.A.2.4 Le recours planifié aux grands projets

Aucun

2.A.2.5 Indicateurs de réalisation (par priorité d'investissement et par type de région)

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établissement des rapports
	Nombre de participants (IS)	Participants	FSE			Région	

INVESTISSEMENT PRIORITAIRE 3 de l'axe prioritaire 2 : Un meilleur accès à la formation tout au long de la vie, la mise à niveau des aptitudes et des compétences de la main d'œuvre et l'amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail incluant l'amélioration de la qualité de l'enseignement professionnel et de l'apprentissage (10 iii)

2.A.1 Objectifs spécifiques correspondants à la priorité d'investissement et aux résultats escomptés

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Elever le niveau général de compétence pour un meilleur accès à l'emploi

Constat	0	Le diplôme constitue un rempart pour se protéger du chômage. Le taux de chômage demeure étroitement lié au niveau de formation. En Martinique, il est trois plus élevé pour les actifs sans diplôme (32,1 %) que pour les BAC+2 (10 %). Pour les moins de 30 ans sans diplôme, ce chiffre s'élève à 70,3 %. Toutefois, malgré les efforts engagés, le taux de chômage des jeunes sortants de formation se situe toujours au-dessus de la barre de 50%.
Résultats attendus	_ _	Elever le niveau d'employabilité par la qualification Adapter les systèmes d'éducation et de formation aux besoins du marché du travail
		actuel et à venir

Tableau 4 : Pour le FSE : Indicateurs de résultats communs pour lesquels une valeur cible a été fixée et indicateurs de résultat spécifiques aux programmes correspondant à un objectif spécifique

N	Indicateur	Catégori e de région	Unité de mesure de l'indicateur	Valeur de référence	Unité de mesure pour référence et cible	Année de référen ce	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établisse ment des rapports
	Personnes obtenant une qualification au terme de leur participation (IC)		participants						

2.A.2 Actions à soutenir dans le cadre de la priorité d'investissement

2.A.2.1 Description du type d'actions et exemples à financer, en précisant leurs contributions escomptées aux objectifs spécifiques correspondants

Types d'action	□ Financement des actions :
	✓ d'orientation professionnelle,
	✓ de mise en relation de l'offre et de la demande d'emploi,
	√ d'apprentissage,
	✓ de formation en alternance,
	✓ de formation tout au long de la vie,
	✓ de formation des formateurs, des tuteurs et des professionnels
	(artisans),
	✓ de bourses d'études,
	√

Principaux	Publics :
groupes cibles	 Personnes inactives
	✓ Chômeurs
	 Personnes exerçant un emploi y compris les indépendants
	√
	Organismes
	✓ Collectivités
	✓ Chambres consulaires
	✓ Associations
	✓ Organismes de formation
	√
Territoires	
spécifiques visés	Toute la Martinique
VISCS	

2.A.2.2 Principes directeurs de la sélection des opérations

- □ Cohérence la stratégie régionale
- □ Cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations et innovation sociale et préservation de l'environnement

2.A.2.3 Utilisation planifiée des instruments financiers

Aucune

2.A.2.4 Le recours planifié aux grands projets

Aucun

2.A.2.5 Indicateurs de réalisation (par priorité d'investissement et par type de région)

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds Catégorie de région		Valeur cible (2022) Source		Fréquence d'établissement des rapports	
	Nombre de participants (IS)	Participants	FSE			Région	Annuelle (RAE)	

AXE PRIORITAIRE N°3- Mobilité et accessibilité, leviers de compétitivité et d'inclusion

2.A.0 Explication de la mise en place d'un axe prioritaire couvrant plus d'un objectif thématique ou plus d'un fonds

Cet axe prioritaire concentre deux objectifs thématiques qui visent à renforcer les facteurs de de mobilité et d'accessibilité en Martinique:

- OT2 : Améliorer l'accès, l'utilisation et la qualité des TIC
- OT7 : Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans le réseau principal d'infrastructures

La priorité 2a- Extension du déploiement de la bande large et diffusion de réseaux à grande vitesse, soutenant l'adoption de technologies émergentes et de réseaux pour l'économie numérique sera financée l'allocation RUP. Les actions correspondantes relèvent en effet de la situation d'ultrapériphéricité de la Martinique.

Structure de l'axe

Axe prioritaire	ОТ	Priorités d'investissement	Objectifs spécifiques correspondant aux priorités d'investissement
	OT2 : Améliorer l'accès,	a) Extension du déploiement de la bande large et diffusion de réseaux à grande vitesse, soutenant l'adoption de technologies émergentes et de réseaux pour l'économie numérique	Assurer la continuité territoriale et l'équité numérique du territoire
	l'utilisation et la qualité des TIC	b) développement de produits et de services TIC, du commerce en ligne et de la demande TIC	Structurer la filière numérique et améliorer la compétitivité des entreprises par le numérique
3Mobilité et accessibilité,		c) renforcement des applications TIC dans les domaines e-éducation, e-inclusion, e-culture, e- santé	Assurer une offre de services numériques au citoyen
leviersde compétitivité et d'inclusion	OT7 : Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans le réseau principal d'infrastructures	b) Stimulation de la mobilité régionale par la connexion de nœuds secondaires et tertiaires aux infrastructures RTE-T; en incluant les nœuds multimodaux c) Elaboration de système de transport respectueux (en incluant la diminution du bruit) à faibles émission CO2 (en incluant les canaux et les rivières, le transport maritime, les ports), des liens multimodaux et l'infrastructure d'aéroport, pour promouvoir la mobilité régionale et locale durable	Renforcer le positionnement de la Martinique dans les flux mondiaux en la dotant d'infrastructures performantes Développer un transport durable des personnes et des marchandises à l'échelle du territoire

INVESTISSEMENT PRIORITAIRE 1 de l'axe prioritaire 3 : Extension du déploiement de la bande large et diffusion de réseaux à grande vitesse, soutenant l'adoption de technologies émergentes et de réseaux pour l'économie numérique (2a)

2.A.1 Objectifs spécifiques correspondants à la priorité d'investissement et aux résultats escomptés

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Assurer la continuité territoriale et l'équité numérique du territoire

Constat

L'insularité et l'éloignement géographique de la Martinique ont aujourd'hui un impact important sur le coût et la qualité de l'accès aux services de communications électroniques.

Ainsi, les accès Internet haut débit commercialisés en Martinique comme dans les autres territoires d'outre-mer sont plus chers et moins performants que ceux commercialisés en France hexagonale.

C'est la conséquence d'un surcoût du carburant numérique qui alimente les territoires d'outre-mer qui est 20 à 50 fois plus couteux qu'au niveau intra-hexagone. La cause principale est que la bande passante internationale vers les grands nœuds de l'Internet mondial délivré via les câbles sous-marins de télécommunication est trop chère en Martinique et plus globalement dans l'ensemble des territoires d'outre-mer.

Résultats attendus

Face à ce constat, il existe des solutions, notamment la prise en charge par l'Etat, l'Europe et les collectivités de ce surcoût. L'instauration d'une telle continuité numérique permettra :

- de faire bénéficier d'offres homogènes sur l'ensemble du territoire national y compris la Martinique.
- de faire baisser les tarifs de détails d'Internet et les communications vocales des ménages très vite. L'économie cumulée réalisée par les ménages sur la période pourrait être globalement d'au moins 3 Millions d'euros par an pour la seule Martinique, soit l'équivalent du besoin de financement public nécessaire pour l'achat de capacités sur des câbles existants voire même pour la construction de nouveaux câbles.
- Les prix baisseront également sur le marché professionnel et les services offerts seraient améliorés, de sorte que les DOM bénéficieraient d'un avantage en termes de compétitivité régionale et internationale pour tous les secteurs où l'accès à des réseaux de communications électroniques de pointe, sur et à des tarifs abordables, est essentiel
- □ Ainsi, les effets positifs sur l'économie et sur l'emploi directs et indirects, seront très nombreux : notamment dans le secteur des services en réseaux.

Les résultats attendus sont donc :

- □ La réduction substantielle des coûts d'accès à internet
- ☐ L'augmentation du débit effectif par utilisateur
- □ L'amélioration du taux de couverture de la population en très haut débit

Tableau 3 : Pour le FEDER : Indicateurs de résultats spécifiques

N	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établissem ent des rapports
	Coût d'interconnexion aux câbles sous-marins	Euro/Mbs /mois	RUP	115	2013	18	SDTAN	Tous les trois ans
	Largeur de bande Internet internationale	KBits/s/hb t	RUP	100	2013	400	SCORAN	Tous les trois ans

2.A.2 Actions à soutenir dans le cadre de la priorité d'investissement

2.A.2.1 Description du type d'actions et exemples à financer, en précisant leurs contributions escomptées aux objectifs spécifiques correspondants

Types d'action	Construction de câbles sous-marins (financement par l'allocation RUP)
	□ Achat de capacité ou de fibre noire
	<u>'</u>
	 Mise en place d'infrastructures Très Haut Débit
	□
Principaux	□ Collectivités locales (CR, CTM,)
groupes cibles	□ Sociétés publiques locales (SPL THD,)
	
Territoires	
a.a. ź. a.: £ : a	- Toute le Mautinique
spécifiques	🗖 Toute la Martinique
visés	

2.A.2.2 Principes directeurs de la sélection des opérations

- Priorités aux programmes structurants ou aux démarches globales
- Mutualisation des ressources
- Adéquation par rapport à la stratégie régionale pour l'économie numérique s'appuyant notamment sur le Schéma Directeur des Usages et Services Numériques et sur le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement numérique
- □ Cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations et innovation sociale et préservation de l'environnement

2.A.2.3 Utilisation planifiée des instruments financiers

Aucune

2.A.2.4 Le recours planifié aux grands projets

□ Eventuellement : Grand Projet Très Haut Débit

2.A.2.5 Indicateurs de réalisation (par priorité d'investissement et par type de région)

Tableau 5 : Les indicateurs de réalisation communs (IC) et spécifiques (IS) au programme FEDER, FSE et Fonds de cohésion

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établissement des rapports
	Population couverte par un accès à large bande d'au moins 30 Mbps (IC)	prise	FEDER		174 200	SCORAN	Tous les trois ans
	Nombre de km de fibres optiques posées (IS)	km	FEDER		4400	Enquête Agence	

INVESTISSEMENT PRIORITAIRE 2 de l'axe prioritaire 3 : Développement de produits et de services TIC, du commerce en ligne et de la demande TIC (2b)

2.A.1 Objectifs spécifiques correspondants à la priorité d'investissement et aux résultats escomptés

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Structurer la filière numérique et améliorer la compétitivité des entreprises par la création de services et produits numériques

Constat

Il existe un fort consensus en Martinique sur l'opportunité de développer les services et les usages numériques comme levier de construction d'une véritable filière. Cette ambition régionale s'appuie sur les nombreux potentiels, tant en termes de niveau d'équipement des foyers que de l'usage des technologies, notamment mobiles, ou encore de la dynamique de création d'entreprise observée dans les secteurs «information et communication», «services aux ménages», «soutien aux entreprises». Le Schéma Directeur de Développement des Usages et Services numériques incite à soutenir le développement de projets numériques portés par les entreprises régionales et à développer les outils collaboratifs favorisant la rencontre, voire l'émergence de «talents».

Pour l'heure, les acteurs du secteur ne sont pas suffisamment organisés, et ont du mal à porter des projets à l'échelle du territoire, quand bien même le tissu économique et une intégration amorcée des TIC dans tous les secteurs d'activité s'y prêtent.

Aussi, structurer la filière TIC et accompagner certains segments porteurs (maintien à domicile, mobile et SIG...), renforcer l'appropriation des TIC par le tissu économique traditionnel et diffuser un service d'intelligence économique pour renforcer la compétitivité économique des entreprises sont des axes d'actions retenus dans la stratégie régionale pour l'économie numérique.

Résultats attendus

- □ Compétitivité des entreprises par le numérique
- Meilleure appropriation des TIC dans les TPE/PME
- □ Développement d'une offre de services numériques par les entreprises

Tableau 3 : Pour le FEDER : Indicateurs de résultats spécifiques

N	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établissem ent des rapports
	Produits et services créés par les entreprises ayant bénéficié d'un financement	Produits/ services				30		

2.A.2 Actions à soutenir dans le cadre de la priorité d'investissement

2.A.2.1 Description du type d'actions et exemples à financer, en précisant leurs contributions escomptées aux objectifs spécifiques correspondants

Types d'action

- Aide aux acteurs développant et déployant de nouveaux outils et services numériques:
 - services numériques innovants et applications TIC, en particulier dans les domaines stratégiques définis par la SRI S3, permettant aux entreprises d'améliorer leur performance;

	 applications numériques et plateformes mutualisées sur des questions de société : éducation, administration (y compris marchés publics), citoyenneté et inclusion sociale, 							
Principaux	Entreprises							
groupes cibles	 Associations et regroupement de professionnels TIC 							
	□ Chambres consulaires							
	□ Conseil Régional							
								
Territoires								
spécifiques	□ Toute la Martinique							
visés								

2.A.2.2 Principes directeurs de la sélection des opérations

- □ Cohérence avec la stratégie régionale pour l'économie numérique s'appuyant notamment sur le Schéma Directeur des Usages et Services Numériques et sur le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement numérique
- □ Cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations, innovation sociale et préservation de l'environnement.
- **-** ...

2.A.2.3 Utilisation planifiée des instruments financiers

■ En cours d'étude

2.A.2.4 Le recours planifié aux grands projets

Aucun

2.A.2.5 Indicateurs de réalisation (par priorité d'investissement et par type de région)

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établissement des rapports
	Nombre de structures de regroupement et valorisation de la filière (IS)	structures	FEDER		10	Enquête TIC	Tous les trois ans
	Nombre d'organismes ayant bénéficié d'un financement (IS)	entreprises			30		

INVESTISSEMENT PRIORITAIRE 3 de l'axe prioritaire 3 : Renforcement des applications TIC dans les domaines e-éducation, e-inclusion, e-culture, e-santé (2c)

2.A.1 Objectifs spécifiques correspondants à la priorité d'investissement et aux résultats escomptés

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Assurer une offre de services numériques au citoyen

Constat	La gestion du système de santé est un des enjeux majeurs de la Martinique pour les prochaines années. Plusieurs défis doivent être relevés : assurer une qualité des soins équitables, assurer un accès aux soins pour tous, maîtriser les dépenses de santé, Les TIC sont fortement présents dans la gestion du système de santé sous la forme de télésanté ou encore de télémédecine. La prise en compte du vieillissement de la population et des problématiques associés à la prise en charge de l'autonomie des personnes est un enjeu majeur pour la Martinique. La Martinique présente également l'avantage de disposer d'un réseau maillé d'espaces numériques. Il convient de dépasser les missions premières autour de l'accompagnement et la sensibilisation des Martiniquais aux TIC pour prendre en compte l'évolution des besoins induits par un accroissement de l'équipement des Martiniquais et l'émergence de nouveaux services et usages. L'e-administration ou administration électronique a connu un essor significatif au cours des dernières années. De nombreux téléservices et téléprocédures ont été développés à l'initiative de l'Etat et des collectivités locales. De nombreuses initiatives visant à proposer des solutions numériques en réponse tous ces enjeux sont engagées depuis ces dernières années. Il s'agit pour la période 2014-2020 de créer une filière susceptible d'accompagner ces nouveaux services.
Résultats	□ Meilleur accès du citoyen aux e-services
attendus	 Amélioration de la performance des organisations par la mutualisation des
	moyens numériques.

Tableau 3 : Pour le FEDER : Indicateurs de résultats spécifiques

N	Indicateur	Unité de mesure	Catégori e de région	Valeur de référenc e	Année de référence	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établissem ent des rapports
	Nombre d'applications et e-services développés	Applications et e-services			2014		Enquête TIC	annuelle

2.A.2 Actions à soutenir dans le cadre de la priorité d'investissement

2.A.2.1 Description du type d'actions et exemples à financer, en précisant leurs contributions escomptées aux objectifs spécifiques correspondants

Types d'action	Soutien aux nouveaux modes de travail collaboratif s'appuyant sur les technologies numériques (télécentres, travail à distance, espaces de coworking, fablabs, médialabs) Financement de projets de e-services publics en ligne									
Principaux	□ □ Collectivités									

groupes cibles	□ Organismes publics
	Entreprises
	 Associations et regroupement de professionnels TIC
	
Territoires spécifiques visés	□ Toute la Martinique

2.A.2.2 Principes directeurs de la sélection des opérations

- □ Priorités aux programmes structurants ou aux démarches globales
- Mutualisation des ressources
- Adéquation par rapport à la stratégie régionale pour l'économie numérique s'appuyant notamment sur le Schéma Directeur des Usages et Services Numériques et sur le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement numérique
- □ Cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations et innovation sociale et préservation de l'environnement
- ...

2.A.2.3 Utilisation planifiée des instruments financiers

Aucune

2.A.2.4 Le recours planifié aux grands projets

Aucun

2.A.2.5 Indicateurs de réalisation (par priorité d'investissement et par type de région)

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établissement des rapports
	Nombre de projets ayant bénéficié d'un financement	projets	FEDER		30	Enquête TIC	annuel

INVESTISSEMENT PRIORITAIRE 4 de l'axe prioritaire 3 : Stimulation de la mobilité régionale par la connexion de nœuds secondaires et tertiaires aux infrastructures RTE-T; en incluant les nœuds multimodaux (7b)

2.A.1 Objectifs spécifiques correspondants à la priorité d'investissement et aux résultats escomptés

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Renforcer le positionnement de la Martinique dans les flux mondiaux en la dotant d'infrastructures performantes

Constat

- □ Les infrastructures aéroportuaires ont bénéficié de financements importants sur les programmes précédents et sont en mesure d'accueillir les vols longs courrier avec une bonne qualité de services.
- □ Toutefois:
 - L'effort sur la modernisation des équipements doit être poursuivi pour assurer le bon positionnement de la Martinique dans les réseaux régionaux, européens et internationaux en termes d'attractivité. L'adaptation des infrastructures aux nouveaux types d'avions et l'amélioration de la fluidité du trafic dans l'Aérogare principale constitue dans ce cadre une priorité; il en va de même de l'adaptation au développement de l'activité croisière tête de ligne.
 - De même, afin de réduire le déficit d'accessibilité, limité par le coût des liaisons, les conditions de concurrence devraient être améliorées par la mise en place d'Obligations de Services Publics à destination des compagnies aériennes.
- □ De même, les infrastructures portuaires ont fait l'objet d'investissements conséquents qu'il faut aujourd'hui poursuivre pour mieux insérer la Martinique dans son bassin régional et renforcer l'ouverture à l'international.
- □ La réforme des ports d'Outre-Mer et la mise en place du Grand Port de Martinique permettra de répondre aux exigences de performance imposée par l'évolution du commerce maritime international.
- Cette dynamique sera renforcée par le financement d'infrastructures complémentaires nécessaires pour mettre la Martinique en capacité de participer pleinement aux mutations en cours dans la zone. Il importe en effet de profiter de l'opportunité offerte par l'augmentation du trafic maritime et du flux de marchandises dans l'Amérique Centrale qui sera induite par l'ouverture du 3e jeu d'écluse du Canal de Panama, dont la mise en exploitation est prévue pour 2014.
- Par ailleurs, et pour assurer une meilleure insertion de la Martinique dans sa zone géographique, des mécanismes seront envisagés pour assurer une meilleure compétitivité des compagnies maritimes. Le lancement des lignes maritimes avec les pays tiers de la zone sera accompagné.
- Il faudrait mettre un point sur l'habilitation transport dont bénéficie la Martinique depuis moins d'un mois, dans le sens où cette autonomie ouverte par le juridique sera exploité afin de proposer une offre de transport adaptée

Résultats attendus

- Meilleur positionnement de la Martinique dans les réseaux caribéens européens et internationaux en termes d'attractivité
- Réduction du déficit d'accessibilité
- Augmentation des liaisons aériennes au départ de la Martinique

Tableau 3 : Pour le FEDER : Indicateurs de résultats spécifiques

N	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établissement des rapports
	Tonnes de marchandises entrées (port de FdF)	Tonnes	FEDER					
	Nombre de passagers accueillis (aéroport de FdF)	Passagers	FEDER	1,640 millions de passagers	2012	1,884 millions de passagers	Statistiqu es aéroport uaires	Annuel

2.A.2 Actions à soutenir dans le cadre de la priorité d'investissement

2.A.2.1 Description du type d'actions et exemples à financer, en précisant leurs contributions escomptées aux objectifs spécifiques correspondants

Types d'action	 Renforcement et la réfection des aires, des pistes aéroportuaires et des postes de stationnements; Mise aux normes et la sécurisation du système d'alimentation électrique Amélioration des équipements pour l'accueil des passagers en particulier les passagers régionaux et de la Caraïbe internationale: salle de livraison des bagages, parking Redimensionnement du Port de Fort de France: Extension du Terminal de la Pointe des Grives Création d'un parc de prises reefers Achat d'un groupe 1000 KVA Augmentation de la capacité d'accueil des passagers de la croisière tête de ligne: création d'une gare à passagers sur le secteur centre aménagement de l'interface terre/mer sur la Pointe Simon Création et modernisation des ports secondaires
Principaux	□ Etablissements gestionnaires du port et de l'aéroport
groupes cibles	□ Maitres d'ouvrages publics
	□ Collectivités
	Compagnies aériennes
	Compagnies maritimes
Tamikalina	<u> </u>
Territoires spécifiques visés	□ Toute la Martinique

2.A.2.2 Principes directeurs de la sélection des opérations

- □ Prise en compte de la dimension environnementale en matière de protection des eaux, des sols, de la faune marine et des nuisances sonores
- □ Cohérence avec le programme RTE-T
- □ Cohérence avec la Politique Régionale d'insertion dans la Caraïbe

□ Cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations et innovation sociale et préservation de l'environnement

2.A.2.3 Utilisation planifiée des instruments financiers

Aucune

2.A.2.4 Le recours planifié aux grands projets

Aucun

2.A.2.5 Indicateurs de réalisation (par priorité d'investissement et par type de région)

Tableau 5 : Les indicateurs de réalisation communs (IC) et spécifiques (IS) au programme FEDER, FSE et Fonds de cohésion

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établissement des rapports
	Réfection de la piste, du taxiway Tango et des postes de stationnement	Point Kilométrique	FEDER		PK 300 à 3 300	Avancemen t des travaux	Annuel
	Capacité d'accueil des passagers régionaux (Aéroport)	Nbre de passagers régionaux et Caraïbe internationale	FEDER		700 000 passagers	Statistiques Aéroportua ires	Annuel
	Capacité de stockage supplémentaire du port de FdF	Tonnes	FEDER			Port	Annuel

INVESTISSEMENT PRIORITAIRE 5 de l'axe prioritaire 3 : élaboration de systèmes de transport respectueux de l'environnement (en incluant la diminution du bruit) et a faibles émissions de carbone en incluant les canaux et rivières, le transport maritime, les ports, des liens multimodaux et l'infrastructure d'aéroport, pour promouvoir la mobilité régionale et locale durable (7c)

2.A.1 Objectifs spécifiques correspondants à la priorité d'investissement et aux résultats escomptés

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Développer un transport durable des personnes et des marchandises à l'échelle du territoire

Constat Les transports routiers collectifs sont encore peu développés et peu attractifs car mal organisés et atomisés entre différents acteurs publics et privés. Il s'ensuit un défaut d'organisation et d'articulation des différents modes de transport à l'échelle du territoire. □ Le projet du TCSP qui devrait être opérationnel à l'horizon 2015, devra nécessairement s'accompagner d'une organisation et une offre de services coordonnée. L'élaboration d'un PDU unifié et d'un schéma d'un réseau multimodal permettra de faire aboutir la réflexion engagée sur l'intermodalité et sur la mise en œuvre de mesures destinées à l'amélioration de l'offre de services de transports collectifs (fréquence, régularité, amplitude horaire, information des usagers...). Par ailleurs, les offres de transport alternatif à la route, qu'elles soient individuelles (vélo, marche) ou collectives (co-voiturage, autopartage) sont encore limitées. Et le potentiel maritime est encore trop insuffisamment exploité pour permettre le désengorgement des routes. Compte tenu de la croissance du trafic routier, des initiatives fortes seront engagées pour assurer le transfert vers des modes alternatifs à la voiture individuelle pour les personnes et à la route pour les marchandises. ☐ En s'appuyant sur l'Autorité Organisatrice Unique (AOT), il s'agit de gérer et de coordonner l'inter-modalité et la multi-modalité à échelle du territoire et d'apporter à terme une réponse globale qui concilie la nécessaire mobilité des personnes et des marchandises avec les exigences de protection environnementale et de qualité de vie. Résultats Amélioration de la mobilité des personnes et de marchandises

Tableau 3 : Pour le FEDER : Indicateurs de résultats spécifiques

Amélioration de la durabilité des transports

attendus

N	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référenc e	Année de référence	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établisse ment des rapports
	Nombre de voyages pour 100 habitants	Voyage/pour 100 habitants		32	2012	40	Observatoire des transports de la Martinique	Annuelle
	Volume de marchandises transportées par voie maritime	T/Km		0	2012	11 000 000	Région	annuelle

2.A.2 Actions à soutenir dans le cadre de la priorité d'investissement

2.A.2.1 Description du type d'actions et exemples à financer, en précisant leurs contributions escomptées aux objectifs spécifiques correspondants

Types d'action	□ Financement d'études
	□ Financement d'investissements :
	✓ Systèmes d'information, de gestion et de tarification,
	✓ Connexions multimodales, pôles d'échanges, parkings relais,
	✓ Plateformes logistiques,
	 Infrastructures nécessaires au report modal du transport de marchandises
	√
	 Financement d'actions d'incitation au développement alternatifs de modes de transport (auto-partage, co-voiturage, plans de déplacements interentreprises, plan de déplacement d'administrations) Financement des OSP et des CSP (allocation RUP)
	□ Dispositifs d'appui aux transports routiers
-	□
Principaux	□ Collectivités
groupes cibles	 Structures collectives et chambres consulaires
	□ Associations
	□ AOT Unique
	□
Territoires spécifiques visés	□ Toute la Martinique

2.A.2.2 Principes directeurs de la sélection des opérations

- □ Cohérence avec le Schéma Régional du Climat-Air-Energie
- □ Cohérence avec le PPA (Plan de Protection de l'Atmosphère) en cours d'élaboration
- □ Cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations et innovation sociale et préservation de l'environnement

2.A.2.3 Utilisation planifiée des instruments financiers

Aucun

2.A.2.4 Le recours planifié aux grands projets

Aucun

2.A.2.5 Indicateurs de réalisation (par priorité d'investissement et par type de région)

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établissement des rapports
	Nombre d'études	études	FEDER				

AXE PRIORITAIRE N°4-Stratégie urbaine intégrée

2.A.0 Explication de la mise en place d'un axe prioritaire couvrant plus d'un objectif thématique ou plus d'un fonds

Cet axe s'inscrit en cohérence avec les orientations du Cadre Stratégique Commun (CSC), encourageant une approche intégrée du développement territorial.

Il est porté par l'objectif thématique 9 : Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté (OT9 FEDER).

Il constitue le **volet urbain** du PO, dédié aux actions des quartiers relevant de la géographie prioritaire de la politique de la ville.

Structure de l'axe

Axe prioritaire	ОТ	Priorités d'investissement	Objectifs spécifiques correspondant aux priorités d'investissement
4Dynamique urbaine intégrée	OT9 : Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté	b) Aide à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés urbaines et rurales défavorisées	Développer une attractivité durable et intégrée des territoires urbains

INVESTISSEMENT PRIORITAIRE 1 de l'axe prioritaire 4 : Aide à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés urbaines et rurales défavorisées (9b)

2.A.1 Objectifs spécifiques correspondants à la priorité d'investissement et aux résultats escomptés

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Développer une attractivité durable et intégrée des territoires urbains

Constat	 La Martinique est très contrastée dans son aménagement économique et social. L'hétérogénéité économique se caractérise par la concentration des activités dans la conurbation de Fort de France, avec néanmoins des poches de marginalisation sociale dans cette zone. Ce contexte accentue les déséquilibres et conforte l'émergence des zones sensibles, et constitue un frein à l'égalité des chances. L'enjeu issu du diagnostic consiste à lutter contre la spécialisation sociale des quartiers et la précarisation des habitants en mettant en œuvre une politique appropriée assurant l'accès équitable au logement, aux services socio-culturels, aux services de proximité
Résultats attendus	 Amélioration des aménagements urbains dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville Renforcement de la mixité des fonctions urbaines dans les quartiers prioritaires (service, commerce, culture, santé, loisir)

Tableau 3 : Pour le FEDER : Indicateurs de résultats spécifiques

N	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établisse ment des rapports
	Nombre de projets d'aménagements urbains supplémentaires subventionnés	projet		0		10	Région	Annuelle

2.A.2 Actions à soutenir dans le cadre de la priorité d'investissement

2.A.2.1 Description du type d'actions et exemples à financer, en précisant leurs contributions escomptées aux objectifs spécifiques correspondants

Types d'action	 □ Les types d'action financés seront précisés dans les appels à projet. Ils relèveront notamment le financement : ✓ De construction, d'extension ou réhabilitation d'équipements publics de proximité (notamment d'équipements sportifs et culturels)
	✓ D'aménagements de voirie, de desserte du quartier, d'espaces verts et d'espaces publics
	✓ D'aménagement ou rénovation de locaux en vue de l'installation d'activités
	économiques, commerciales ou artisanales.
	□ Financement des compétences en ingénierie de projet
	о
Principaux	□ Maitres d'ouvrage publics,
groupes cibles	□ Collectivités,
	□ Bailleurs sociaux,
	□ SEM,

	Associations,Consulaires,
Territoires spécifiques visés	□ Zones urbaines relevant de la géographie prioritaire de la politique de la ville

2.A.2.2 Principes directeurs de la sélection des opérations

- □ Les projets seront sélectionnés sur la base d'appels à projets. Une attention particulière sera portée à :
 - ✓ la dimension intégrée du projet,
 - ✓ l'articulation aux objectifs 2020 de l'Union et à la stratégie régionale,
 - ✓ la qualité de la gouvernance,
 - ✓ la capacité en ingénierie technique, administrative et financière,
 - ✓ la cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations, innovation sociale et préservation de l'environnement.

2.A.2.3 Utilisation planifiée des instruments financiers

Aucun

2.A.2.4 Le recours planifié aux grands projets

Aucun

2.A.2.5 Indicateurs de réalisation (par priorité d'investissement et par type de région)

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établissement des rapports
	Population vivant dans des zones bénéficiant de stratégies de développement urbain intégrées (IC)	personnes	FEDER				

AXE PRIORITAIRE N°5-Dynamique territoriale intégrée

2.A.0 Explication de la mise en place d'un axe prioritaire couvrant plus d'un objectif thématique ou plus d'un fonds

Cet axe s'inscrit en cohérence avec les orientations du Cadre Stratégique Commun (CSC), encourageant une approche intégrée du développement territorial.

Il est porté par l'objectif thématique 9 : Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté (OT9 FEDER)

Et constitue le volet territorial du PO, dédié aux projets intégrés portés par les acteurs locaux.

Il s'inscrit en articulation avec les priorités :

- 9iv) l'amélioration de l'accès à des services abordables, durables et de qualité, y compris les soins de santé et les services sociaux d'intérêt général,
- 9vi) les stratégies de développement local menées par les acteurs locaux, portées par le PO FSE Etat.

Structure de l'axe

Axe prioritaire	ОТ	Priorités d'investissement	Objectifs spécifiques correspondant aux priorités d'investissement
5 Dynamique	OT9 : Promouvoir	a) Investissement dans les infrastructures sociales et sanitaires, contribuant au développement national, régional et local, réduisant les inégalités en termes de statut sanitaire, et passage des services institutionnels à des services prestés par les collectivités locales	Équiper le territoire en infrastructures pour répondre aux enjeux de cohésion
territoriale intégrée	combattre la pauvreté	d) investissements entrepris dans le cadre de stratégies de développement locales menées par les acteurs locaux	Susciter et accompagner les démarches territoriales intégrées

INVESTISSEMENT PRIORITAIRE 1 de l'axe prioritaire 5 : Investir dans l'infrastructure médicale et sociale qui contribue au développement national, régional et local ; réduisant les inégalités en termes de statut sanitaire, promouvant l'intégration sociale par l'accès améliore aux services sociaux, culturels de loisirs, et passage des services institutionnels a des services prestes par les collectivités (9a)

2.A.1 Objectifs spécifiques correspondants à la priorité d'investissement et aux résultats escomptés

OBJECTIF SPECIFIQUE 1: Equiper le territoire en infrastructures pour répondre aux enjeux de cohésion

Constat La Martinique affiche encore un certain nombre d'indicateurs de développement social d'un niveau médiocre. ☐ En dépit d'une situation relativement satisfaisante par rapport aux pays voisins en matière de structures sanitaires et sociales, le niveau d'équipement reste très en deçà de la moyenne nationale. □ Les structures d'accueil pour personnes âgées sont insuffisantes pour accompagner la tendance au vieillissement de la population. Des efforts sont à faire pour permettre le maintien à domicile du plus grand nombre. Les équipements culturels sont concentrés pour la plupart sur Fort de France, ou méritent quand ils sont situés dans les autres communes, des rénovations lourdes et ou des travaux d'adaptation (notamment accessibilité PMR). □ De même, une partie des structures sportives souffrent de vieillissement et d'inadaptation aux nouvelles pratiques. Ces éléments traduisent une grande disparité en matière d'équipements, en structures socio-culturelles et sanitaires et sociales. Résultats Amélioration de l'offre territoriale en équipements sportifs et culturels attendus Adaptation et augmentation du nombre d'infrastructures pour répondre au besoin du vieillissement, du handicap et de la petite enfance

Tableau 3 : Pour le FEDER : Indicateurs de résultats spécifiques

N	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établisse ment des rapports
	Population accueillie dans les structures sanitaires et sociales soutenues	Population						
	Population accueillie dans les structures culturelles et sportives soutenues	Population						

2.A.2 Actions à soutenir dans le cadre de la priorité d'investissement

2.A.2.1 Description du type d'actions et exemples à financer, en précisant leurs contributions escomptées aux objectifs spécifiques correspondants

Types d'action	□ Financement de la création et de la modernisation de structures :
	✓ sportives, culturelles et de loisirs,
	✓ accueil de la petite enfance, des personnes âgées, des personnes
	handicapées

	✓
Principaux	□ Collectivités
groupes cibles	□ Maitres d'ouvrages publics
	Entreprises
	□ Associations
	
Territoires	
spécifiques	□ Toute la Martinique
visés	

2.A.2.2 Principes directeurs de la sélection des opérations

- □ Prise en compte de la dimension environnementale par des actions de prévention des pollutions et de maîtrise de la consommation des espaces.
- □ Cohérence avec la stratégie régionale
- □ Cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations et innovation sociale et préservation de l'environnement

2.A.2.3 Utilisation planifiée des instruments financiers

Aucune

2.A.2.4 Le recours planifié aux grands projets

Aucun

2.A.2.5 Indicateurs de réalisation (par priorité d'investissement et par type de région)

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établissement des rapports
	Capacité d'accueil des personnes âgées (IS)	personnes	FEDER				
	Capacité des services de santé bénéficiant d'un soutien (IC)	personnes	FEDER				

INVESTISSEMENT PRIORITAIRE 2 de l'axe prioritaire 5: investissements entrepris dans le cadre de stratégies de développement locales menées par les acteurs locaux (9d)

2.A.1 Objectifs spécifiques correspondants à la priorité d'investissement et aux résultats escomptés

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Susciter et accompagner les démarches territoriales intégrées

 Comme les autres régions françaises, la Martinique a connu depuis trente ans, des réorganisations successives de son territoire, qui mettent en jeu une multitude d'acteurs dont les interventions s'imbriquent. Au-delà du découpage administratif, il existe un certain nombre de zonages, qui, de par leur cohérence, répondent à une logique de territoire susceptible de porter une approche territoriale intégrée et cohérente : Iles zones d'attractivité économique avec pour chef de file, St Pierre pour le Grand St Pierre et Trois Ilets pour l'Embellie des Trois Ilets qui ont développé une logique de projets dans une approche multisectorielle et pluridisciplinaire. Iles Communautés d'Agglomération et de Communes qui ont développé une dynamique territoriale, autour de zones à la fois urbaines, rurales et littorales Le PNRM accompagne les 32 communes de son territoire vers un développement durable et mène de nombreuses actions dans des domaines aussi divers que l'agriculture, le tourisme, l'environnement, l'économie, etc. Il s'agit d'accompagner ces dynamiques mises en œuvre par les acteurs locaux sur des territoires qui peuvent relever à la fois de l'urbain, du rural et/ou du littoral.
Valoriser la participation active des acteurs locaux à un développement territorial
équilibré

Tableau 3 : Pour le FEDER : Indicateurs de résultats spécifiques

N	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établisse ment des rapports
	Nombre d'acteurs impliqués dans les réponses aux appels à projets	Acteurs locaux		0	2014			

2.A.2 Actions à soutenir dans le cadre de la priorité d'investissement

2.A.2.1 Description du type d'actions et exemples à financer, en précisant leurs contributions escomptées aux objectifs spécifiques correspondants

Types d'action	 Les types d'action financés seront précisés dans les appels à projet. Ils
	relèveront notamment de :
	 La valorisation du patrimoine naturel et culturel en lien avec le tourisme
	 La redynamisation économique : aménagements et équipements,
	✓ La revitalisation centres bourg,
	 Les équipements et le développement durable (déchets- eau),
	 Le désenclavement physique et numérique,
	✓ La mise en synergie des acteurs locaux,
	√

Principaux groupes cibles	□ Les projets de territoire pourront être portés les: ✓ EPCI ✓ PNRM ✓ GAL
Territoires spécifiques visés	 Territoire cohérent disposant d'une stratégie prospective de développement et d'un plan d'action élaboré dans un cadre partenarial

2.A.2.2 Principes directeurs de la sélection des opérations

- □ Les projets seront sélectionnés sur la base d'appels à projets.
- □ Les appels à projets viseront à la fois à :
 - ✓ l'inscription des projets de territoires dans les objectifs de la stratégie Europe 2020,
 - √ l'articulation aux objectifs de la stratégie régionale,
 - ✓ la cohérence, voire la synergie, des actions mises en œuvre aux différents échelons du territoire visé,
- □ Une attention particulière sera portée à :
 - la dimension intégrée du projet,
 - ✓ la qualité de la gouvernance,
 - ✓ la capacité en ingénierie technique, administrative et financière,
 - ✓ la dimension environnementale des projets
 - ✓ la cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations, innovation sociale et préservation de l'environnement.

2.A.2.3 Utilisation planifiée des instruments financiers

Aucun

2.A.2.4 Le recours planifié aux grands projets

Aucun

2.A.2.5 Indicateurs de réalisation (par priorité d'investissement et par type de région)

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établissement des rapports
	Nombre de projets retenus par appel à projet (IS)	projet	FEDER			Région	

AXE PRIORITAIRE N°6- Préservation et valorisation de l'environnement

2.A.0 Explication de la mise en place d'un axe prioritaire couvrant plus d'un objectif thématique ou plus d'un fonds

Cet axe prioritaire concentre deux objectifs thématiques qui visent à au développement durable de la Martinique:

- □ Soutenir la mutation vers une économie à faibles émissions de CO2 dans l'ensemble des secteurs (OT 4 FEDER),
- □ Protéger l'environnement et encourager l'utilisation durable des ressources (OT 6 FEDER),

Ces objectifs thématiques visent à assurer un développement durable de la Martinique et plus particulièrement à assurer la dimension environnementale de ce développement.

Structure de l'axe

Axe prioritaire	ОТ	Priorités d'investissement	Objectifs spécifiques correspondant aux priorités d'investissement
	OT4 : Soutenir la mutation vers une	a) Promotion de la production et de la distribution des sources d'énergies renouvelables	Favoriser l'autonomie énergétique par le développement des Energies Renouvelables
	économie à faibles émissions de CO2 dans l'ensemble des secteurs	c) Soutien de l'efficacité énergétique et de l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques et dans le secteur du logement	Diminuer l'empreinte carbone des bâtiments publics et du logement
6 Vers une éco-responsabilité		a) Réponse aux besoins importants en matière d'investissement dans le secteur des déchets, de manière à satisfaire aux exigences de l'acquis environnemental	Soutenir le développement d'une filière intégrée de gestion des déchets en cohérence avec la stratégie régionale
territoriale	OT6: Protéger l'environnement et encourager l'utilisation durable des ressources	b) Réponse aux besoins en matières d'investissement dans le secteur de l'eau, de manière à satisfaire aux exigences de l'acquis environnemental	Assurer un approvisionnement de qualité et une distribution efficiente en eau potable Moderniser la gestion des eaux usées
		d) protection et restauration la biodiversité, protection des sols et restauration et promotion des services liés aux écosystèmes y compris NATURA 2000 et les infrastructures vertes	Restaurer, préserver et valoriser la biodiversité

INVESTISSEMENT PRIORITAIRE 1 de l'axe prioritaire 6 : promotion de la production et de la distribution des sources d'énergies renouvelables (4a)

2.A.1 Objectifs spécifiques correspondants à la priorité d'investissement et aux résultats escomptés

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Favoriser l'autonomie énergétique par le développement des Energies Renouvelables

Constat	La Martinique dispose d'atouts indéniables en termes de gisement en énergies renouvelables.
	Le taux d'ensoleillement a permis un essor important solaire thermique du photovoltaïque, même si l'on observe un très fort ralentissement de la filière depuis le début de l'année 2013.
	Le développement de l'éolien terrestre a connu moins de succès, compte tenu des contraintes foncières contraintes réglementaires.
	Les autres sources restent moins exploitées : l'hydraulique, la biomasse, la géothermie.
	Pourtant, la diversité des conditions naturelles constitue un atout permettant d'expérimenter tous les modes de production dans des conditions réelles. De plus, le développement d'une filière de production énergétique qui permettrait de réduire la dépendance énergétique constitue un réel potentiel économique en termes de valeurs ajoutées et d'emploi.
Résultats	Augmentation de la part des énergies renouvelables
attendus	Sécurisation de l'approvisionnement en électricité (mix-énergétique durable)
	Accroissement des efforts de R&D sur le stockage de l'énergie

Tableau 3 : Pour le FEDER : Indicateurs de résultats spécifiques

N	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établissem ent des rapports
	Part des énergies renouvelables (petites installations) dans le mix)	%		6	2012	60	EDF	annuel

2.A.2 Actions à soutenir dans le cadre de la priorité d'investissement

2.A.2.1 Description du type d'actions et exemples à financer, en précisant leurs contributions escomptées aux objectifs spécifiques correspondants

Types d'action	 Aides à la décision : Etudes de dimensionnement, de gisement, de faisabilité, économique Investissements des systèmes de production d'énergie électrique renouvelable aléatoire avec stockage : Solaire photovoltaïque en toiture avec stockage, ombrières photovoltaïques, dôme de décharge, Programmes expérimentaux pour le petit éolien domestique, Système de stockage, Installation de stations de recharge d'électricité renouvelable pour
	 Installation de stations de recharge d'électricité renouvelable pour véhicule & acquisition de véhicules électriques

	 Investissements dans les systèmes de production d'énergie électrique renouvelable stable : Biomasse Valorisation énergétique des déchets Pico-hydraulique, Géothermie. Investissements dans les systèmes de production d'énergie auto-consommée (tri génération, cogénération): Biomasse (bagasse, bois) Programme d'équipement domestique d'eau chaude solaire thermique: Eau chaude solaire
Principaux	□ Particuliers,
groupes cibles	□ Entreprises,
	□ Collectivités,
	□ Bailleur sociaux
	□
Territoires spécifiques visés	□ Toute la Martinique y compris les eaux territoriales

2.A.2.2 Principes directeurs de la sélection des opérations

- □ Cohérence avec les documents stratégiques (SRCAE...)
- □ Cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations, innovation sociale et préservation de l'environnement.

2.A.2.3 Utilisation planifiée des instruments financiers

Aucune

2.A.2.4 Le recours planifié aux grands projets

Aucun

2.A.2.5 Indicateurs de réalisation (par priorité d'investissement et par type de région)

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établissement des rapports
	Diminution estimée des émissions de Gaz à Effet de Serre en Tonnes Équivalent CO2 (IC)		FEDER				

INVESTISSEMENT PRIORITAIRE 2 de l'axe prioritaire 6 : promotion de l'efficacité énergétique et de l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques et dans les secteurs du logement (4c)

2.A.1 Objectifs spécifiques correspondants à la priorité d'investissement et aux résultats escomptés

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Diminuer l'empreinte carbone des bâtiments publics et du logement

Constat	 L'augmentation de la demande en énergie liée à la pression démographique croissante, sera difficile à concilier avec le développement des ENR si un effort important n'est pas réalisé en matière d'efficacité énergétique sur les bâtiments publics et sur les logements. Le but est donc de réduire la consommation énergétique des bâtiments en rénovant les logements sociaux et privés, ainsi que les bâtiments publics en mettant en place des mesures d'accompagnement pour les ménages et les professionnels de la construction. Il convient également de réduire la précarité énergétique, en accompagnant notamment la rénovation résidentielle avec une exigence de référentiel de performance (HQE) Le bâti neuf sera également soutenu pour des projets exemplaires avec exigence de référentiel de performance (H&E avec cible très performant, bâtiment Ecodom+)
Résultats attendus	□ Diminution l'empreinte carbone des bâtiments résidentiels et publics

Tableau 3 : Pour le FEDER : Indicateurs de résultats spécifiques

N	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établisse ment des rapports
	Consommation de l'habitat soutenu	GWh		641	2005	840	Agence de l'Energie	ND

2.A.2 Actions à soutenir dans le cadre de la priorité d'investissement

2.A.2.1 Description du type d'actions et exemples à financer, en précisant leurs contributions escomptées aux objectifs spécifiques correspondants

 Prévenir l'équipement en système de production d'eau chaud électrique ou supprimer des chauffe-eaux électriques par l'installatio de chauffe-eaux solaires, Prévenir l'équipement en climatiseur ou réduire leur consommatio par des travaux d'amélioration de la performance énergétique d l'enveloppe des bâtiments : Isolation toiture ou augmentation de la ventilation sous toiture, 	Types d'action	Rénovation Résidentiel: Niveau de performance minimum Ecodom+
- Isolation/protection des parois verticales, - Protections solaires,		 électrique ou supprimer des chauffe-eaux électriques par l'installation de chauffe-eaux solaires, Prévenir l'équipement en climatiseur ou réduire leur consommation par des travaux d'amélioration de la performance énergétique de l'enveloppe des bâtiments : Isolation toiture ou augmentation de la ventilation sous toiture, Isolation/protection des parois verticales,

Augmentation de la porosité des bâtiments, Pose de brasseurs d'air performants, Système passif d'extraction de la charge thermique interne Tertiaire: Niveau de performance minimum Ecodom+ sur l'enveloppe thermique Réduction les surfaces climatisées par le zonage, l'amélioration de la ventilation naturelle ou mécanique, la mise en place de système passif d'extraction de la charge thermique interne, Travaux d'amélioration de la performance énergétique de l'enveloppe des bâtiments, Installation de système de production d'eau chaude solaire, Optimisation de la consommation énergétique de l'éclairage, Optimisation de la production de froid (centrale de froid...) Pour toute opération : Sensibiliser aux économies d'énergie : Communication : organisation de colloque, conférence, manifestation grand public sur la maîtrise de la demande énergétique... o Réalisation d'étude, d'enquêtes grand public, de travaux de recherche sociologique pour mieux qualifier les comportements... Conseils : accompagnement du public dans la réalisation de travaux via les Espaces Info-énergie Réalisation d'étude d'audit énergétique, de diagnostic énergétique, de simulation aéraulique, thermique, acoustique..., Etude de mise à jour du diagramme psychométrique de Givoni pour l'adapter à la population antillaise, Mise en place d'instrumentation de bâtiments et étude de suivi, GTB, GTC Etude de territorialisation de référentiel existant, Adaptation d'outils de diagnostic énergétique, d'audit énergétique au contexte local, Utilisation de matériaux à faible teneur carbone, Soutien aux programmes de formation (artisans, architectes, BET...) **Principaux** Bailleurs sociaux groupes cibles Bailleurs de logements privés Collectivités **Etablissements publics Territoires** spécifiques Toute la Martinique visés

2.A.2.2 Principes directeurs de la sélection des opérations

- Cohérence avec les documents stratégiques
- □ Cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations, innovation sociale et préservation de l'environnement

2.A.2.3 Utilisation pla	anifiée des	instruments	financiers
-------------------------	-------------	-------------	------------

- Aucune
- 2.A.2.4 Le recours planifié aux grands projets
 - Aucun

2.A.2.5 Indicateurs de réalisation (par priorité d'investissement et par type de région)

Tableau 5 : Les indicateurs de réalisation communs (IC) et spécifiques (IS) au programme FEDER, FSE et Fonds de cohésion

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établissement des rapports
	Diminution estimée des émissions de Gaz à Effet de Serre en (IC)	Tonnes Équivalent CO2	FEDER				

INVESTISSEMENT PRIORITAIRE 3 de l'axe prioritaire 6 : Réponse aux besoins importants en matière d'investissement dans le secteur des déchets, de manière à satisfaire aux exigences de l'acquis environnemental (6a)

2.A.1 Objectifs spécifiques correspondants à la priorité d'investissement et aux résultats escomptés

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Soutenir le développement d'une filière intégrée de gestion des déchets en cohérence avec la stratégie régionale

Malgré les efforts déjà consentis et en dépit d'un degré d'équipement Constat relativement élevé par rapport aux autres Départements d'Outre-Mer, la Martinique souffre encore d'un déficit de structures de gestion et de valorisation des déchets. Les capacités de traitement des déchets stagnent par saturation des sites voire seront réduites avec la fermeture prochaine du centre d'enfouissement de Fort de France, alors que la production de déchets ménagers à traiter reste à 364 000 tonnes /an (PDEDMA). □ 2,8 kg/hab./an de déchets dangereux se retrouvent dans les installations de traitement de déchet non dangereux. □ La Martinique possède un potentiel d'évitement de 39% soit 139 kg/hab./an. En effet, les filières existantes de collecte et de traitement sont saturées ou arrivent en fin d'exploitation. On observe également une sous-utilisation par la population des équipements de tri et de recyclage existants : 4,5 fois plus de déchets collectés par habitant dans le cadre de la collecte sélective en France hexagonale (74.5 contre 17,7 kg/hab./an en Martinique) Un ratio de déchets déposés en déchèterie par an 5 fois plus faible en Martinique (36 kg/hab. de déchets déposés en déchèterie par an contre 170,3 kg/hab./an en France hexagonale). □ Les initiatives entreprises viseront donc à renforcer les capacités de collecte et de traitement. □ Elles seront accompagnées d'actions de valorisation, pour mieux exploiter le fort potentiel économique que recèle ce secteur. L'objectif est à terme de parvenir à une gestion intégrée exemplaire associant collecte, traitement et valorisation en créant une véritable filière, source de création de valeurs ajoutées et d'emplois. Résultats Diminution de la production de déchets à la source attendus Optimisation des systèmes de gestion des déchets et amélioration des taux de valorisation

Tableau 3 : Pour le FEDER : Indicateurs de résultats spécifiques

N	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référen ce	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établisse ment des rapports
	Quantité des déchets dangereux traités	Tonne					Observatoire des déchets	Annuelle
	Quantité de déchets valorisés	Tonne					Observatoire des déchets	Annuelle

2.A.2 Actions à soutenir dans le cadre de la priorité d'investissement

2.A.2.1 Description du type d'actions et exemples à financer, en précisant leurs contributions escomptées aux objectifs spécifiques correspondants

Types d'action	 Actions de prévention (sensibilisation, études, diagnostic, formation, communication, information, enquête) Études préalables
	·
	 Investissements : recyclerie, ressourcerie, centre de ressources
	Investissements pour la collecte, le tri, la valorisation et le traitement de
	déchets.
	<u> </u>
Principaux	□ Entreprises,
groupes cibles	□ Associations,
	□ Collectivités, EPCI,
	□ Maîtres d'ouvrage publics
	o
Territoires spécifiques visés	□ Toute la Martinique

2.A.2.2 Principes directeurs de la sélection des opérations

- □ Cohérence avec les documents stratégiques régionaux
- □ Cohérence avec les objectifs de l'Union, les actions devront permettre de :
 - promouvoir les technologies innovantes pour améliorer la protection de l'environnement et l'efficacité de ressource dans le secteur des déchets,
 - soutenir la transition industrielle vers une économie économe en ressources,
 - promouvoir la croissance verte, l'innovation économique et la gestion de performance environnementale dans les secteurs publics et privés
- □ Cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations, innovation sociale et préservation de l'environnement

2.A.2.3 Utilisation planifiée des instruments financiers

Aucune

2.A.2.4 Le recours planifié aux grands projets

- □ Deux projets identifiés sont en cours de discussion :
 - ✓ installation de stockage de déchet non dangereux ISDND (anciennement CSDU) du petit Galion du Robert est prévue pour accueillir les déchets de toute l'île, et sera l'alternative à la fermeture des centres d'enfouissement technique du Poteau (40 000 t/an fermeture janvier) la Trompeuse (80 000t/an, fermeture fin 2013), du Céron (80 000 t/an fermeture 2014)
 - 3^{ème} ligne de four : Il s'agit de la création d'un incinérateur destiné à traiter une partie de déchets enfouis (capacité maximale 70 000 tonnes)

2.A.2.5 Indicateurs de réalisation (par priorité d'investissement et par type de région)

N	Indicateur Unité de mesure Fonds Catégorie de région Valeur cible (2022)		Source	Fréquence d'établissement des rapports			
	Capacités supplémentaires de déchets traités	tonnes	FEDER			Observatoire des déchets	Annuelle

INVESTISSEMENT PRIORITAIRE 4 de l'axe prioritaire 6 : Réponse aux besoins importants en matière d'investissement dans le secteur de l'eau, de manière à satisfaire aux exigences de l'acquis environnemental (6b)

2.A.1 Objectifs spécifiques correspondants à la priorité d'investissement et aux résultats escomptés

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Assurer un approvisionnement de qualité en eau et une distribution efficiente en eau potable

Constat La Martinique bénéficie d'une ressource en eau sous forte pression (97% des prises d'eau en rivière), hétérogène dans le temps et dans l'espace. Abondante au Nord lors de la saison des pluies, elle est plus rare au sud et en saison sèche. Les infrastructures actuelles ne permettent pas toujours d'assurer la sécurité de l'approvisionnement. □ D'un autre côté, les potentialités en eaux souterraines, encore mal connues sont sous-exploitées. Il convient dans cette optique d'améliorer la protection des captages pour assurer une eau de qualité. □ La ressource en eau est par ailleurs menacée par des pollutions anthropiques croissantes essentiellement dues aux rejets diffus de l'assainissement individuel, aux dysfonctionnements de l'assainissement collectif ou à l'utilisation intensive de produits phytosanitaires. De plus, ces différentes sources d'eaux usées ou de rejets affectent le milieu marin, avec des implications fortes sur les secteurs du tourisme et de la pêche/aquaculture. Il importe donc de prendre toutes les initiatives susceptibles d'améliorer la qualité générale des milieux aquatiques La vétusté des infrastructures de distribution d'eau potable d'une part, et le maillage insuffisant du réseau d'autre part, explique les taux importants de pertes et le faible rendement corrélatif des équipements. Résultats Un approvisionnement équitable, sur l'ensemble du territoire, des populations attendus et des exploitations agricoles. Diminution du prix de l'eau

Tableau 3 : Pour le FEDER : Indicateurs de résultats spécifiques

N	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établissem ent des rapports
	Population desservie en eau potable durant les périodes de restriction	Foyers						

OBJECTIF SPECIFIQUE 2 : Moderniser la gestion des eaux usées

Les infrastructures d'assainissement sont existantes mais vétustes. Elles Constat nécessitent des mises aux normes pour rattraper le retard structurel évident constaté. L'assainissement individuel reste souvent primaire et la mise en place de services de contrôle de cet assainissement autonome est bien avancée et permet de définir des actions de rénovation indispensables La pollution, diffuse ou ponctuelle, entraînée par ces eaux usées domestiques est en grande partie responsable de la mauvaise qualité des eaux tant terrestres que marines. L'assainissement collectif concerne moins de la moitié de la population et sa rénovation doit être poursuivie et confortée; l'assainissement non collectif, majoritairement non conforme, doit faire l'objet d'opérations exemplaires de rénovation Par ailleurs certaines zones sont plus particulièrement menacées : l'usage de produits phytosanitaires menace de plus en plus les cours d'eaux et les bas des bassins versants la pollution organique drainée par les zones industrielles impacte les zones côtières et les baies or le littoral est le réceptacle des activités économiques comme le tourisme ou la pêche. Il s'agit face à ce constat, en modernisant et en rationnalisant les équipements d'assainissement, de veiller à l'amélioration de la qualité des eaux de baignades et des eaux en général, et de requalifier ainsi l'état écologique de □ Ces actions intègrent l'appui aux équipements et aux études nécessaires à la modernisation de la gestion des eaux usées. Une attention particulière sera apportée aux zones à enjeux définies ci-dessus Résultats Amélioration de la qualité des eaux de baignades et des eaux en général attendus Requalification de l'état écologique de l'eau

Tableau 3 : Pour le FEDER : Indicateurs de résultats spécifiques

N	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établissem ent des rapports
	Evolution du % des zones classées en A, B, C, D	%Zones		90%	2011	98%	ARS	

2.A.2 Actions à soutenir dans le cadre de la priorité d'investissement

2.A.2.1 Description du type d'actions et exemples à financer, en précisant leurs contributions escomptées aux objectifs spécifiques correspondants

Objectif spécifique 1: Assurer un approvisionnement de qualité en eau et une distribution efficiente en eau potable

efficiente en eau	efficiente en eau potable						
Types d'action	□ Financement d'études et investissement pour:						
	 La recherche en eau souterraine et autres sources 						
	✓ Le stockage						
	 La sécurisation des bassins versants et des captages 						

	 La création et modernisation des unités de production
	✓ L'interconnexion des réseaux d'eau potable
	✓
Principaux	□ Collectivités,
groupes cibles	□ EPCI,
	□ Maîtres d'ouvrage publics,
	□ Etablissements publics,
	□
Territoires spécifiques visés	□ Toute la Martinique

Objectif spécifiqu	Objectif spécifique 2 : Moderniser la gestion des eaux usées					
Types d'action	□ Financement d'études et investissement pour :					
	✓ La collecte et le traitement en assainissement collectif					
	 Des opérations groupées exemplaires en assainissement non collectif 					
	√					
Principaux	□ Collectivités					
groupes cibles	□ EPCI,					
	□ Maîtres d'ouvrage publics,					
	Etablissements publics,					
						
Territoires	□ Attention particulière aux zones à enjeux :					
spécifiques	✓ cours d'eaux et bas des bassins versants					
visés	✓ zones côtières et baies					

2.A.2.2 Principes directeurs de la sélection des opérations

- □ Cohérence avec les schémas directeurs régionaux
- □ Cohérence avec les exigences de la Directive Cadre Européenne sur l'Eau
- □ Cohérence avec les objectifs de l'Union, de promouvoir les technologies innovantes pour améliorer la protection de l'environnement et l'efficacité de ressource dans le secteur des eaux
- □ Cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations, innovation sociale et préservation de l'environnement

2.A.2.3 Utilisation planifiée des instruments financiers

Aucune

2.A.2.4 Le recours planifié aux grands projets

Aucun

2.A.2.5 Indicateurs de réalisation (par priorité d'investissement et par type de région)

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établissement des rapports
	Réduction estimée des fuites dans le réseau (IC)	M3	FEDER				
	Nombre d'ouvrages réalisés ou réhabilités (IS)	Ouvrages	FEDER				

INVESTISSEMENT PRIORITAIRE 5 de l'axe prioritaire 6 : protection et restauration la biodiversité, protection des sols et restauration et promotion des services liés aux écosystèmes y compris natura 2000 et les infrastructures vertes (6d)

2.A.1 Objectifs spécifiques correspondants à la priorité d'investissement et aux résultats escomptés

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Restaurer, préserver et valoriser la biodiversité

Constat	0	La Martinique bénéficie d'une extraordinaire diversité biologique : sur seulement 1128 km2, la flore comprend plus de 1000 espèces indigènes. 40% d'entre elles sont endémiques des Antilles, et 3% ne peuvent être trouvées qu'en Martinique. Quoique qu'en partie bien protégée, cette richesse subit des menaces importantes qui proviennent de l'anthropisation des espaces (pression démographique, urbanisation non maîtrisée, aménagements balnéaires et touristiques, extension agricole) Elle est également menacée par des phénomènes naturels tels que l'érosion, les glissements de terrains, les cyclones et plus généralement par les pressions dues au changement climatique.
Résultats attendus	0	Meilleure connaissance des milieux pour garantir une gestion efficace de la ressource. Meilleure protection de l'environnement en conditionnant un certain nombre de projets d'aménagements à la prise en compte des enjeux environnementaux Mise en valeur du patrimoine naturel comme vecteur de structuration et de diversification économique.

Tableau 3 : Pour le FEDER : Indicateurs de résultats spécifiques

N	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établissem ent des rapports
	Fréquentions des sites culturels et naturels touristiques régionaux	Visiteurs						

2.A.2 Actions à soutenir dans le cadre de la priorité d'investissement

2.A.2.1 Description du type d'actions et exemples à financer, en précisant leurs contributions escomptées aux objectifs spécifiques correspondants

Types d'action	 □ Financement d'actions : ✓ d'amélioration, de vulgarisation et d'approfondissement de la connaissance,
	 de préservation et de restauration de la biodiversité et les paysages dont notamment la création d'une mangrove artificielle et d'un récif artificiel en mesure compensatrice des perturbation environnementales générées par les aménagements portuaires prévus (axe 3), de valorisation durable de la biodiversité, du paysage et du patrimoine naturel et culturel,

	√
Principaux	□ Collectivités,
groupes cibles	□ Etablissements publics,
	□ EPCI,
	□ Maîtres d'ouvrage publics,
	□ Associations,
	
Territoires	
spécifiques	□ Toute la Martinique
visés	

2.A.2.2 Principes directeurs de la sélection des opérations

- □ Cohérence avec la stratégie régionale pour la biodiversité
- □ Cohérence avec les documents d'orientation et de planification (SAR,)
- □ Cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations, innovation sociale et préservation de l'environnement

2.A.2.3 Utilisation planifiée des instruments financiers

Aucune

2.A.2.4 Le recours planifié aux grands projets

Aucun

2.A.2.5 Indicateurs de réalisation (par priorité d'investissement et par type de région)

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établissement des rapports
	Nombre d'espaces remarquables protégés (IS)		FEDER			Région	

AXE PRIORITAIRE N°7- Maîtrise optimisée des risques majeurs

2.A.0 Explication de la mise en place d'un axe prioritaire couvrant plus d'un objectif thématique ou plus d'un fonds

Cet axe concerne l'objectif spécifique 5 : Promouvoir l'adaptation au changement climatique et de la prévention des risques.

Il porte les actions destinés à prendre en compte des risques spécifiques, garantie d'une résilience aux catastrophes et développement de systèmes de gestion des situations de catastrophe.

Il vise à assurer :

- la prévention des risques,
- □ la couverture matérielle des risques dont la mise aux normes des infrastructures de santé, de formation et d'éducation,
- □ la gestion opérationnelle post-catastrophe.

Les actions sont financées par l'allocation RUP.

Structure de l'axe

Axe prioritaire	ОТ	Priorités d'investissement	Objectifs spécifiques correspondant aux priorités d'investissement
7 Maîtrise optimisée des risques majeurs	OT 5 : Promouvoir l'adaptation au changement climatique et de la prévention des risques	b) Promotion des investissements destinés à prendre en compte des risques spécifiques, garantie d'une résilience aux catastrophes et développement de systèmes de gestion des situations de catastrophe.	Assurer une démarche intégrée de gestion des risques spécifiques au territoire

INVESTISSEMENT PRIORITAIRE 1 de l'axe prioritaire 7 : Promotion des investissements destinés à prendre en compte des risques spécifiques, garantie d'une résilience aux catastrophes et développement de systèmes de gestion des situations de catastrophe. (5b)

2.A.1 Objectifs spécifiques correspondants à la priorité d'investissement et aux résultats escomptés

OBJECTIF SPECIFIQUE 1: Assurer une démarche intégrée de gestion des risques spécifiques au

Constat La Martinique est confrontée de manière permanente à de nombreux risques naturels: sismique, cyclonique, volcanique, mouvements de terrains, submersion marine (houle, tsunamis), inondation. Les effets du changement climatique risquent encore d'accentuer la vulnérabilité environnementale et aggraver les risques existants, y compris sur le plan technologique et sanitaire, les installations dites à risques pouvant être impactées et générer des risques supplémentaires par effet domino. Bien que la population soit habituée et sensibilisée à l'ensemble de ces aléas, la culture du risque reste encore peu développée. De nombreux documents de planification existent ou doivent encore être réalisés, voire consolidés et renforcés. Parmi eux, les documents de planification opérationnelle ont des incidences directes en terme d'investissements à réaliser et à mettre en œuvre tant au niveau de la vigilance et de l'alerte que de la gestion opérationnelle des crises. Les communes de la Martinique ont besoin d'être accompagnées tant en ingénierie que financièrement pour supporter les investissements nécessaires. Il convient également de conforter les actions financées dans le cadre du Plan Séisme Antilles (deuxième phase 2014-2020). Ces mesures visent la mise aux normes ou le confortement parasismique des grands bâtiments publics (établissements scolaires, de santé, parapublics...). □ Enfin, les dispositifs d'outils de détection, de prévention et d'alertes précoces (dispositif de vigilance), existants doivent être complétés par des dispositifs de gestion post-opérationnelle pour garantir une amélioration du système global de protection. Résultats Renforcement des dispositifs de vigilance et d'alerte attendus

Tableau 3 : Pour le FEDER : Indicateurs de résultats spécifiques

Diminution des conséquences des risques

Renforcement de la capacité régionale à réagir aux crises

N	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établissem ent des rapports
	Population bénéficiant d'actions de prévention de risques	habitant						
	Population bénéficiant d'actions de couverture de risques	habitants						
	Population bénéficiant de protection post catastrophe	habitant						

2.A.2 Actions à soutenir dans le cadre de la priorité d'investissement

2.A.2.1 Description du type d'actions et exemples à financer, en précisant leurs contributions escomptées aux objectifs spécifiques correspondants

Types d'action	Financement d'actions :
	 D'élaboration d'outils de planification
	 De sensibilisation et d'amélioration de la connaissance
	□ De mise en place d'outils de détection précoce, de surveillance et d'alerte
	 Pour la réduction de la vulnérabilité des bâtis et infrastructures publics dont celles d'éducation et de formation et des structures de santé
	 D'équipements en modules opérationnels sur sites et projetables, lots de sauvetage et de déblaiement, de commandements-transmissions, de capacité d'hébergement d'urgence,
	 D'accompagnement des autorités municipales, pour la mise en œuvre opérationnelle des Plans Communaux de Sauvegarde
	□
Principaux	□ Collectivités,
groupes cibles	 Maîtres d'ouvrages publics et privés,
	 Associations agréées
	□
Territoires spécifiques visés	□ Toute la Martinique

2.A.2.2 Principes directeurs de la sélection des opérations

- □ Cohérence avec les documents stratégiques ou réglementaires
- □ Cohérence avec les Plans Communaux de Sauvegarde
- □ Cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations, innovation sociale et préservation de l'environnement

2.A.2.3 Utilisation planifiée des instruments financiers

Aucune

2.A.2.4 Le recours planifié aux grands projets

Aucun

2.A.2.5 Indicateurs de réalisation (par priorité d'investissement et par type de région)

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établissement des rapports
	Nombre d'actions soutenus	action	FEDER			Région	

AXE PRIORITAIRE N°8- Performance administrative

2.A.0 Explication de la mise en place d'un axe prioritaire couvrant plus d'un objectif thématique ou plus d'un fonds

Structure de l'axe

Axe prioritaire	ОТ	Priorités d'investissement	Objectifs spécifiques correspondant aux priorités d'investissement
8Performance administrative	OT11 : Renforcer les capacités institutionnelles et l'efficacité des administrations publiques	a) Investissements dans les capacités institutionnelles et dans l'efficacité des administrations et des services publics dans la perspective de reformes, d'une meilleure règlementation et d'une bonne gouvernance	Accroître la performance des administrations publiques et des services publics

INVESTISSEMENT PRIORITAIRE 1 de l'axe prioritaire 8 : investissements dans les capacités institutionnelles et dans l'efficacité des administrations et des services publics dans la perspective de réformes, d'une meilleure réglementation et d'une bonne gouvernance (11)

2.A.1 Objectifs spécifiques correspondants à la priorité d'investissement et aux résultats escomptés

OBJECTIF SPECIFIQUE 1 : Accroître la performance des administrations publiques et des services publics

Constat

La Martinique est concernée par deux réformes institutionnelles majeures à court terme :

- La Région Martinique assumera l'autorité de gestion des fonds européens 2014-2020.
 - En effet par lettre du Premier Ministre du 19 avril 2013, il est prévu que s'opère un transfert de l'autorité de gestion de l'Etat vers les régions dans les proportions suivantes :
 - ✓ 100% FEDER et FEADER
 - ✓ 35% FSE
 - ✓ 100% du volet régional du FEAMP
- □ A l'horizon 2015, la Martinique s'engagera dans la voie de la collectivité territoriale de Martinique
 - Le 24 janvier 2010, par voie de référendum, les électeurs martiniquais se sont prononcés en faveur de la création d'une collectivité unique, exerçant les compétences du Conseil Général et du Conseil Régional.
- Il s'agira en 2015 de relever 4 défis majeurs :
 - AMÉLIORER la qualité et la performance du service public La mise en œuvre de la Collectivité Territoriale de Martinique permettra d'anticiper sur le service public de demain et de le traduire en différents scénarii de fonctionnement et d'organisation.
 - SIMPLIFIER les procédures administratives
 Il s'agit d'innover grâce à une collectivité territoriale orientée encore davantage vers les attentes des citoyens et de créer un nouvel outil au service du développement de la Martinique qu'il soit, économique, social, environnemental, culturel et sportif.
 - □ RENFORCER l'expertise locale
 - À travers la Collectivité Territoriale de Martinique, la Martinique verra s'accroître les possibilités de développer encore davantage les projets qui répondent au mieux aux problématiques locales et de proposer des actions qui s'inscrivent dans une stratégie de développement en utilisant au mieux le cadre juridique et technique, qu'il soit national ou européen.
 - OPTIMISER l'adéquation entre les missions et les moyens Les contraintes pesant sur les finances publiques au sein de toutes les administrations vont exiger de la nouvelle collectivité de renforcer la transparence et d'optimiser le circuit d'octroi des dispositifs d'accompagnement et de développement.

Résultats attendus

Renforcement des compétences administratives du territoire

Tableau 4 : Pour le FSE : Indicateurs de résultats communs pour lesquels une valeur cible a été fixée et indicateurs de résultat spécifiques aux programmes correspondant à un objectif spécifique

N	Indicateur	Catégorie de région	Unité de mesure de l'indicateur	Indicateur de réalisation s commun utilisé comme référence	Valeur de	Unité de mesure pour référence et cible	Année de référen ce	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établisse ment des rapports
	Evolution du taux d'encadreme nt		%						Région	

2.A.2 Actions à soutenir dans le cadre de la priorité d'investissement

2.A.2.1 Description du type d'actions et exemples à financer, en précisant leurs contributions escomptées aux objectifs spécifiques correspondants

Types d'action	Financement de :
	□ L'ingénierie et les plans de formation
	 L'accompagnement au changement dans le cadre des dispositifs de formation- action
	 D'outils collaboratifs, de système d'information
	□ D'une offre e-services aux citoyens
	 Plans GPEEC permettant la mobilité des agents et l'inscription dans un
	parcours professionnel
	□
Principaux	□ Conseil Régional
groupes cibles	□ Conseil Général
	□ CTM
Territoires spécifiques visés	□ Toute la Martinique

2.A.2.2 Principes directeurs de la sélection des opérations

Cohérence	avec	les	priorités	transversales	suivantes	:	égalité	des	chances-mixité
vieillisseme	nt actif	f et e	n bonne sa	anté, lutte cont	re les discrii	nir	nations e	t inno	ovation sociale e
préservation	n de l'e	enviro	onnement						

2.A.2.3 Utilisation planifiée des instruments financiers

Aucune

2.A.2.4 Le recours planifié aux grands projets

Aucun

2.A.2.5 Indicateurs de réalisation (par priorité d'investissement et par type de région)

N	Indicateur	Unité de mesure	Fonds	Catégorie de région	Valeur cible (2022)	Source	Fréquence d'établissement des rapports
	Nombre d'actions de formation (IS)	action	FSE			Région	
	Nombre d'applications et e-services développées (IS)	application numérique	FSE			Région	

2.A.3. Dispositions spécifiques dans le cadre du FSE4, le cas échéant (par axe de priorité, réparti par catégorie de région, selon les cas): innovation sociale, coopération transnationale et contribution du FSE aux objectifs thématiques 1 à 75

□ A venir

 $^{^4}$ Conformément à l'article 11, paragraphe 3, point b du règlement FSE. 5 Conformément à l'article 9, paragraphes 1 à 7 du RPCD

2.A.4. Cadre de performance

Identifier les étapes de mise en œuvre et, le cas échéant, les indicateurs financiers et de réalisation et, le cas échéant, les indicateurs de résultat⁶ qui serviront de valeur intermédiaire et de valeurs cibles pour le cadre de performance conformément à l'article 19, paragraphe 1 et à l'annexe xx (tableau 6) (par axe prioritaire, réparties par fonds et catégorie de région, lorsque l'axe prioritaire concerne plus d'un fonds ou plus d'une catégorie de région).

□ Sera complété quand les indicateurs seront « stabilisés »

Tableau 6 : Cadre de performance de l'axe prioritaire (par fonds et catégorie de région)

Étape de mise en œuvre, indicateur financier, de réalisation ou de résultat	Unité de mesure, le cas échéant	Fonds	Catégorie de région	Valeur intermédiaire pour 2018	Valeur cible finale (2022)	Source de l'information	Explication de la pertinence de l'indicateur, le cas échéant

-

⁶ L'article 87 du texte de compromis ne fait pas référence aux indicateurs de résultat intégrés dans le cadre de performance. Toutefois, conformément à l'annexe du projet de compromis relatif au RPDC fixant les attentes pour le cadre de performance, les indicateurs de résultat sont inclus dans le cadre de performance. Sur la base de l'article 20 du texte de compromis du RP"DC, les indicateurs de résultat inclus dans le cadre de performance ne sont pas pris en compte aux fins de l'article 20, paragraphes 3 et 4 du RPDC.

2.A.5. Catégories d'intervention (article 87, paragraphe 2, point b, vi)

Décrire les catégories d'intervention, en fonction de la nomenclature adoptée par la Commission européenne. Ventiler, de manière indicative, le soutien de l'Union européenne (tableaux 7 à 12).

□ Sera complété quand les règlements seront « stabilisés »

2.A.6. Le cas échéant, un résumé de l'utilisation planifiée de l'assistance technique, incluant, si nécessaire, des actions visant à renforcer la capacité administrative des autorités impliquées dans la gestion et le contrôle des programmes et de leurs bénéficiaires (par axe prioritaire) (article 87, paragraphe 2, point b, vii).

[3 500 caractères maximum espaces compris, soit environ une page]

□ A venir

SECTION 2.B.DESCRIPTION DES AXES PRIORITAIRES EN MATIERE D'ASSISTANCE TECHNIQUE (ARTICLE 87, PARAGRAPHE 2, POINT C DU RPDC)

AXE PRIORITAIRE 9 : Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FEDER

2.B.O. Explication, le cas échéant, de la mise en place d'un axe prioritaire couvrant plus d'une catégorie de région (article 87, paragraphe 1 du RPDC)

Non pertinent pour la Martinique

2.B.1. Objectifs spécifiques et résultats escomptés

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1 : RENFORCER LES MOYENS ADMINISTRATIFS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Constat

L'intervention du FEDER contribue au financement des dépenses liées aux activités visant à renforcer les moyens administratifs nécessaires à la mise en œuvre du programme, tant aux plans national que régional.

La description des résultats escomptés est requise uniquement si le soutien de l'Union européenne en faveur de l'axe prioritaire ou des axes en matière d'assistance technique dans le programme opérationnel est supérieur à 15 millions d'euros.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2 : SOUTENIR LE SYSTEME DE GESTION, DE SUIVI, DE CONTRÔLE ET D'EVALUATION DU PROGRAMME OPERATIONNEL

Objectif

L'objectif est de fournir une assistance technique et financière pour accompagner le processus de gestion, de suivi et de contrôle ainsi que l'évaluation du programme opérationnel FEDER et des projets cofinancés et d'assurer une cohérence avec les autres fonds européens et les dispositifs européens

La description des résultats escomptés est requise uniquement si le soutien de l'Union européenne en faveur de l'axe prioritaire ou des axes en matière d'assistance technique dans le programme opérationnel est supérieur à 15 millions d'euros.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3 : SOUTENIR L'ANIMATION, L'INFORMATION ET LA COMMUNICATION DU PROGRAMME

Objectif

Il s'agit d'assurer le respect des règles de communication approuvées au sein du règlement d'application de la Commission européenne définissant les modalités d'exécution du règlement L'autorité de gestion doit assurer l'information et la publicité du programme et des projets cofinancés. Ce troisième objectif vise à garantir l'absorption efficace et efficiente des fonds européens conformément aux objectifs de la stratégie Europe 2020 et d'assurer la transparence de leur utilisation.

La description des résultats escomptés est requise uniquement si le soutien de l'Union européenne en faveur de l'axe prioritaire ou des axes en matière d'assistance technique dans le programme opérationnel est supérieur à 15 millions d'euros.

2.B.2. Liste des indicateurs de résultats

Tableau 13 : Indicateurs de résultats pour le FEDER/Fonds de cohésion/FSE (par objectif spécifique)

Numéro d'identif i-cation	Indica- teur	Unité de mesur e	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible ⁷ (2022)	Source de l'informa- tion	Fréquence d'établissement des rapports
	Nombre de dossiers reçus		0	2014		Région	

2.B.3. Actions à soutenir et contributions escomptées en faveur des objectifs spécifiques (pour chaque axe prioritaire)

2.B.3.1. Description des actions à soutenir et leurs contributions escomptées en faveur des objectifs

Objectif spécifique 1: Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme					
Types d'action 1		Dépenses de rémunération des agents en charge du FEDER par décision formelle des autorités compétentes			
Principaux groupes cibles		Autorité de gestion			
Types d'action 2		Dépenses de rémunération des personnels des organismes intermédiaires, affectés aux tâches de gestion, suivi, contrôle et information par des autorités compétentes			
Principaux groupes cibles	_	Organismes intermédiaires			

Objectif spécifique 2: Soutenir le système de gestion, de suivi, de contrôle et d'évaluation du programme opérationnel

programme opérationnel						
Types d'action	 □ Les actions cofinancées concernent : ✓ Le fonctionnement de l'autorité de gestion ainsi que les gestionnaires de subvention globale ; ✓ Le pilotage du programme à travers : ○ L'organisation et le fonctionnement des différents comités ; 					

⁷Les valeurs cibles peuvent être qualitatives ou quantitatives

- L'échange d'expériences entre tous les acteurs impliqués dans la gestion du programme (organisation de séminaires, de groupes de travail, de formations spécifiques, ...); La qualité des rapports d'exécution du programme; o La mise en place d'un dispositif de suivi des objectifs Europe 2020 La qualité des projets cofinancés à travers : o La mise en place d'une méthodologie pour la sélection, le suivi et l'évaluation des projets, avec une attention particulière pour les grands projets; La formation des agents impliqués dans le processus d'instruction, d'évaluation et de contrôle des projets ; • Une assistance pour une meilleure mobilisation des programmes d'actions communautaires; Une assistance pour le lancement et le suivi d'appels à projets. La qualité de l'évaluation du programme opérationnel tout au long de
- la période de programmation à travers :
 - L'élaboration des rapports d'évaluation de la totalité du programme ou sur des sujets spécifiques, pour la révision du PO si nécessaire;
 - La formation d'agents en région notamment à l'appropriation des indications pour optimiser leur saisie dans SYNERGIE;
 - Le recours à des prestations pour des études spécifiques ;
 - La publication et la diffusion des rapports.
- La qualité des contrôles à travers :
 - La mise en place d'une procédure claire pour les différents types de contrôles et le respect de celle-ci;
 - La formation des agents en charge des contrôles.

Principaux Autorité de gestion, groupes cibles Organismes intermédiaires

Objectif spécifique 3: Soutenir l'animation, l'information et la communication du programme Types d'action Les actions entreprises concernent : ✓ Le respect des règles en termes de communication, ce qui impose de définir et de concrétiser un plan de communication pour assurer une meilleure visibilité de l'action de l'UE dans la région et son articulation avec les politiques nationales et communautaires notamment en faveur de l'innovation; L'absorption efficace et efficiente des fonds pour développer et maintenir un rythme de programmation et de certification régulier, ce qui impose : La mise en place de mesures d'animation visant à favoriser l'émergence de projets, en leur faisant connaître les opportunités de cofinancement, en leur apportant une assistance afin qu'ils finalisent leur candidature dans le respect des critères de sélection; La création de documents standardisés pour le dépôt des candidatures, la certification des dépenses ; La mise en œuvre transparente du PO notamment par l'organisation d'appels à projets et de consultations publiques.

Principaux	□ Autorité de gestion,
groupes cibles	 Organismes intermédiaires

2.B.3.2 Indicateurs de réalisation visant à contribuer aux résultats (par axe prioritaire)

Tableau 13 : Indicateurs de réalisation pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire)

Numéro d'identification	Indicateur (nom de l'indicateur) ⁸	Unité de mesure	Valeur cible (2022) ⁹ (optionnel)	Source de l'information
			(valeurs)	

A venir

2.B.4 Catégories d'intervention

Tableaux 14 à 16 : Catégories d'intervention

	4 : Dimension 1 ne d'intervention		5 : Dimension 2 de financement	Tableau 16 : Dimension 3 Territoire	
Code	montant en euros	Code	montant en euros	Code	montant en euros

A venir

⁸ Dans le cadre du FSE, cette liste comprend tous les indicateurs communs pour lesquels des valeurs cibles ont été définies, ainsi que tous les indicateurs de réalisation spécifiques au programme

⁹ Les valeurs cibles des indicateurs de réalisation pour l'assistance technique sont optionnelles.

AXE PRIORITAIRE 10 : Assistance technique destinée à soutenir les coûts induits par la gestion et la mise en œuvre des fonds structurels spécifiquement FSE

- 2.B.O. Explication, le cas échéant, de la mise en place d'un axe prioritaire couvrant plus d'une catégorie de région (article 87, paragraphe 1 du RPDC)
 - Non pertinent pour la Martinique

2.B.1. Objectifs spécifiques et résultats escomptés

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 1 : RENFORCER LES MOYENS ADMINISTRATIFS POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Constat

☐ L'intervention du FSE contribue au financement des dépenses liées aux activités visant à renforcer les moyens administratifs nécessaires à la mise en œuvre du programme, tant aux plans national que régional.

La description des résultats escomptés est requise uniquement si le soutien de l'Union européenne en faveur de l'axe prioritaire ou des axes en matière d'assistance technique dans le programme opérationnel est supérieur à 15 millions d'euros.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 2 : SOUTENIR LE SYSTEME DE PREPARATION, ANIMATION, GESTION, SUIVI, CONTRÔLE, ET D'EVALUATION DU PROGRAMME OPERATIONNEL

Constat

L'intervention du FSE contribue au financement des dépenses liées à la préparation, à la gestion, au suivi, à l'évaluation, aux contrôles et aux audits du Programme opérationnel, tant aux plans national que régional.

La description des résultats escomptés est requise uniquement si le soutien de l'Union européenne en faveur de l'axe prioritaire ou des axes en matière d'assistance technique dans le programme opérationnel est supérieur à 15 millions d'euros.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE 3 : SOUTENIR LE SYSTEME D'INFORMATION, FORMATION, COMMUNICATION ET SENSIBILISATION AINSI QUE LES ECHANGES DE BONNES PRATIQUES

Constat

L'intervention du FSE contribue au financement des dépenses liées à l'évaluation, à l'information et à la communication, à la sensibilisation et aux échanges de bonne pratiques relatifs au Programme opérationnel, tant aux plans national que régional.

La description des résultats escomptés est requise uniquement si le soutien de l'Union européenne en faveur de l'axe prioritaire ou des axes en matière d'assistance technique dans le programme opérationnel est supérieur à 15 millions d'euros.

2.B.2. Liste des indicateurs de résultats

Tableau 13 : Indicateurs de résultats pour le FEDER/Fonds de cohésion/FSE (par objectif spécifique)

Numéro d'identif i-cation	Indica- teur	Unité de mesur e	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible ¹⁰ (2022)	Source de l'informat ion	Fréquence d'établissement des rapports
	Nombre de dossiers reçus		0	2014			

2.B.3. Actions à soutenir et contributions escomptées en faveur des objectifs spécifiques (pour chaque axe prioritaire)

2.B.3.1. Description des actions à soutenir et leurs contributions escomptées en faveur des objectifs

Objectif spécifique 1: Renforcer les moyens administratifs pour la mise en œuvre du programme					
Types d'action 1		Dépenses de rémunération des agents en charge du FSE par décision formelle des autorités compétentes			
Principaux groupes cibles	_	Autorité de gestion			
Types d'action 2		Dépenses de rémunération des personnels des organismes intermédiaires, affectés aux tâches de gestion, suivi, contrôle et information par des autorités compétentes			
Principaux groupes cibles		Organismes intermédiaires			

Objectif spécifique 2: Soutenir le système de préparation, animation, gestion, suivi, contrôle et d'évaluation du programme opérationnel

Types d'action 1: Préparation, animation, gestion et suivi du programme

- □ Préparation, organisation, gestion et suivi des travaux des Comités de suivi et de pilotage et de groupes de travail techniques ou transversaux
- □ Conception, mise à jour et diffusion d'outils de gestion
- Systèmes d'information et de suivi
- □ Aide au montage administratif et financier des dossiers : lorsqu'elle est mise en place par l'autorité de gestion et par les organismes intermédiaires, réalisée par leurs services ou confiée à des structures sélectionnées et agréées à cet effet à l'échelle d'un dispositif, d'une mesure, d'un axe, voire du Programme opérationnel
- Appui méthodologique : réalisation d'études, élaboration de guides méthodologiques
- Animation, information et sensibilisation : communication et sensibilisation sur les potentialités offertes par le Programme opérationnel en terme de financement : types d'opérations, bénéficiaires éligibles, conditions d'accès au financement...; en revanche, l'information et la sensibilisation sur un axe ou une mesure spécifique relèvent des crédits d'intervention de la mesure concernée

¹⁰Les valeurs cibles peuvent être qualitatives ou quantitatives

	Appui au porteur de projet pour le montage administratif et financier du dossier (lorsqu'il relève de l'initiative individuelle du porteur, par un organisme de son choix, cet appui entre dans l'assiette des dépenses éligibles du projet au titre de l'axe et de la mesure d'accueil de l'opération). En revanche, l'ingénierie de projet pour une opération donnée (diagnostic préalable, étude des besoins, objectifs et définition du projet,) relève des crédits d'intervention de chacun des axes
Types d'action	Réalisation d'appels d'offre et d'appels à proposition
2 : Evaluation	Action d'évaluation
	Diffusion des évaluations
Types d'action	Contrôles qualité gestion
3 : Contrôles	Contrôles de service fait
	Contrôles des opérations
Principaux	Autorité de gestion,
groupes cibles	Organismes intermédiaires

Objectif spécifique 3: Soutenir le système d'information, formation, communication et sensibilisation ainsi que les échanges de bonnes pratiques

Types d'action	 Stratégie de communication, élaboration de plans de communication,
	campagne de communication, conception, création, réalisation et diffusion
	d'outils et d'actions de communication de toute nature, de publications
	 Evaluation des actions de communication
	□ Appui méthodologique
	□ Réalisation d'appels d'offre et d'appels à proposition
	□ Formation, capitalisation
	 Organisation de séminaires, rencontres, groupes de travail, échanges et
	mutualisation de bonnes pratiques
Principaux	□ Autorité de gestion,
groupes cibles	 Organismes intermédiaires

2.B.3.2 Indicateurs de réalisation visant à contribuer aux résultats (par axe prioritaire)

Tableau 13 : Indicateurs de réalisation pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire)

Numéro d'identification	Indicateur (nom de l'indicateur) ¹¹	Unité de mesure	Valeur cible (2022) ¹² (optionnel)	Source de l'information
			(valeurs)	

A venir

2.B.4 Catégories d'intervention

Tableaux 14 à 16 : Catégories d'intervention

Tableau 1	4 : Dimension 1	Tableau 15	5 : Dimension 2	Tableau 16 : Dimension 3		
Domai	ne d'intervention	Forme	de financement	Territoire		
Code	montant en euros	Code	montant en euros	Code	montant en euros	

A venir

¹¹ Dans le cadre du FSE, cette liste comprend tous les indicateurs communs pour lesquels des valeurs cibles ont été définies, ainsi que tous les indicateurs de réalisation spécifiques au programme

12 Les valeurs cibles des indicateurs de réalisation pour l'assistance technique sont optionnelles.

- 3.1.TABLEAU INDIQUANT, POUR CHAQUE ANNEE, CONFORMEMENT AUX ARTICLES 53, 110 ET 111 DU RPDC, LE MONTANT DE L'ENVELOPPE FINANCIERE TOTALE ENVISAGEE POUR LE SOUTIEN DE CHACUN DES FONDS (EN EUROS) (TABLEAU 17)
- 3.2.A Plan financier du programme opérationnel précisant, pour le programme opérationnel et pour chaque axe prioritaire, au cours de la période de programmation totale, le montant de l'enveloppe financière globale du soutien de chacun des fonds et du cofinancement national (en euros) (tableau 18)
- 3.2.B Montant indicatif du soutien à utiliser dans le cadre des objectifs portant sur le changement climatique (Tableau 19)
 - □ A venir quand l'enveloppe financière sera connue

4.1 LE CAS ECHEANT, APPROCHE DE L'UTILISATION DES INSTRUMENTS DE DEVELOPPEMENT LOCAL MENE PAR LES ACTEURS LOCAUX ET LES PRINCIPES D'IDENTIFICATION DES DOMAINES DE MISE EN ŒUVRE

L'approche retenue consiste à favoriser et à accompagner les projets de territoires portés par les acteurs locaux, fondés sur une stratégie prospective de développement et adossé à un plan d'action élaboré dans un cadre partenarial.

De par ses caractéristiques géo spatiales, la Martinique se compose de territoires ou s'enchevêtrent les enjeux péri-urbains, ruraux et littoraux.

Outre un volet urbain dédié aux quartiers inscrits dans la géographie prioritaire de la politique de la ville (voir ci-après), le partenariat souhaite conforter les initiatives locales portés par les acteurs des différents territoires de la Martinique. Ceux-ci ont été très largement concertés dans le cadre de l'élaboration du présent PO. Ils ont présentés leurs différents projets ainsi que leurs plans d'actions respectifs. D'un niveau de maturation assez hétérogène, tous méritent toutefois attention et pourront bénéficier, le cas échéant, d'un appui spécifique en termes d'assistance et d'ingénierie de projet.

Si les territoires de projet retenus, ne peuvent être a priori définis, ils recouvrent des enjeux spécifiques tels que décrits ci-après.

Enjeux de développement des territoires ruraux et péri-urbains

Le principal enjeu concernant les territoires ruraux martiniquais réside dans la construction d'un équilibre garant de la cohésion territoriale d'ensemble du territoire tout en valorisant les spécificités et atouts de chacun de ses sous-ensembles :

- Au Nord, il s'agit de préserver et de valoriser un patrimoine naturel mal mené mais également paysager et culturel aujourd'hui mal connu et peu exploré en matière de débouchés économiques. Redonner son attractivité au Nord passe ainsi par :
 - ✓ le développement de techniques agricoles moins intensives, plus respectueuses de l'environnement,
 - ✓ la valorisation des richesses dont la biodiversité terrestre et marine,
 - ✓ la conciliation entre des espaces de faibles densités et des besoins néanmoins importants notamment en raison du vieillissement. Saint-Pierre et Sainte-Marie peuvent constituer des pôles d'appui pour le maintien d'équipements et de services.
- □ Le Centre et le Sud ruraux, semblent mieux articulés et mieux tirer parti de la proximité des villes en termes de répartition d'activités, de proximité des services. Reste la prégnante question de la pression foncière dont les solutions passent par une gouvernance améliorée et l'application des cadres règlementaires qui pour la plupart existent.
- □ Le Sud s'orienterait vers une **spécialisation mixte alliant développement résidentiel maîtrisé** (périurbanisation raisonnée et économie liée), **activités touristiques** combinant tourisme balnéaire et tourisme vert, et une **agriculture favorisant les circuits courts** et s'appuyant sur un réseau dense de petites exploitations.

Pour répondre à ces enjeux, au moins trois types d'objectifs sont envisagés:

- □ La confortation des activités de production agricole dans le sens d'un plus grand respect des impacts environnementaux,
- □ Le développement d'activités économiques nouvelles adossées :

- √ à l'agriculture (agro-tourisme)
- aux atouts environnementaux et patrimoniaux (tourisme vert)
- ✓ aux besoins émergents de services à la personne en lien avec le vieillissement
- □ La mobilité garantie de l'accès à tous aux TIC et aux transports collectifs

Sans cela, inexorablement l'attractivité du centre et du sud continuera de croître au détriment du Nord. Ce dernier se dépeuplant et peinant à assurer la couverture des besoins de sa population vieillissante et le Sud devant faire face à une pression trop forte pour maintenir ses équilibres.

Enjeux de développement des territoires littoraux de Martinique

- □ La forte pression anthropique sur le littoral martiniquais pose l'enjeu de préservation et de valorisation. Il s'agit d'engager une réflexion globale sur la pérennisation des ressources en se fondant sur la notion de développement durable : concilier préservation de l'environnement, développement économique (agricole et touristique) et propriété privée. La réflexion en cours autours d'une gestion intégrée et durable du bassin maritime va de sens.
- □ Plus particulièrement, la Forêt Domaniale Littorale appelle des enjeux de **protection de son intégrité foncière** et d'**entretien** compte tenu de sa très forte fréquentation.
- □ Plus dans l'urgence, des mesures de protection doivent être engagées :
 - ✓ en engageant mieux et plus la responsabilité des élus communaux
 - en sensibilisant activement les populations aux risques de transformations du paysage littoral afin de faire progresser le civisme et le respect des milieux naturels

Sans préjuger des futurs candidatures, trois types de territoires sont dès à présent identifiés :

- □ les Communautés d'Agglomération et de Communes, qui répondent, sur un territoire géographique, à un découpage administratif mais qui ont développé une dynamique territoriale, autour des zones à la fois urbaines et rurales,
- les zones d'attractivité économique avec pour chef de file, St Pierre pour le Grand St Pierre et Trois llets pour l'Embellie des Trois llets qui ont développé une logique de projets dans une approche multisectorielle et intercommunale. Ces zones concentrent donc à leur niveau des zones rurales, des centre-bourgs et des franges littorales,
- □ Le PNRM qui accompagne les 32 communes de son territoire vers un développement durable et mène de nombreuses actions dans des domaines aussi divers que l'agriculture, le tourisme, l'environnement, l'économie, etc.

Le volet territorial est décliné dans le cadre de l'axe 5 du PO. Il est porté par le FEDER au titre de L'OT L'OT 9 « Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté » qui soutient la priorité d'investissement et 9d) Investissement entrepris dans le cadre des stratégies de développement local menées par les acteurs locaux.

Les projets soutenus dans le cadre de ce volet territorial seront sélectionnés sur la base d'appels à projets.

- ☐ Les appels à projets viseront à la fois à :
 - l'inscription des projets de territoires dans les objectifs de la stratégie Europe 2020
 - √ l'articulation aux objectifs de la stratégie régionale,
 - ✓ la cohérence, voire la synergie, des actions mises en œuvre aux différents échelons du territoire
- □ Les types d'action financés seront précisés dans les appels à projet. Ils relèveront notamment de :
 - ✓ La valorisation du patrimoine naturel et culturel en lien avec le tourisme

- La redynamisation économique : aménagements, équipements,
- ✓ La revitalisation centres bourg...,
- ✓ Les équipements et le développement durable (déchets- eau),
- ✓ Le désenclavement physique et numérique,
- La mise en synergie des acteurs locaux,
- **✓** ...
- Une attention particulière sera portée à :
 - la dimension intégrée du projet,
 - ✓ la qualité de la gouvernance,
 - ✓ la capacité en ingénierie technique, administrative et financière,
 - ✓ la cohérence avec les stratégies régionales existantes
 - ✓ la cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations, innovation sociale et préservation de l'environnement.

4.2. Le cas échéant, modalités du développement urbain durable, article 7, paragraphe 3, point b du RPDC et article 87, paragraphes 2 et 3 du règlement (CE) n° [FEDER]

La Martinique se caractérise par une grande hétérogénéité de son aménagement économique et social. Cette hétérogénéité se caractérise par la persistance du faible niveau d'attractivité de nombreuses zones et se traduit par une paupérisation, voire une marginalisation économique et sociale de franges importantes de la population.

La géographie prioritaire concerne deux communes de la Martinique : Fort-de-France et le Lamentin. Ces deux communes sont couvertes par des Contrats urbains de cohésion sociale (Cucs). Elles comprennent:

- □ Fort-de-France : Trois quartiers prioritaires : Trois ZUS :Godissart/Floréal, Dillon et Terres Sainville et un article 6, centre-ville, forment le périmètre de rénovation urbaine (ANRU), la ville comprend une autre ZUS ;
- □ Le Lamentin : une ZUS sur les Quartiers Ouest.

Un indicateur de fragilité a été construit par le cumul de notes attribuées en fonction des critères de fragilité, définis autour des indicateurs suivants¹³:

- les revenus médians par Unité de Consommation,
- □ le taux de chômage,
- □ le taux de chômage des 15-24 ans,
- les familles monoparentales.

Pour chaque indicateur les IRIS sont notés : 2 s'ils appartiennent à la classe supérieure, 1 pour la classe immédiatement inférieure. Pour les familles monoparentales, afin de minorer sont importance dans le calcul, tous les IRIS comptant plus de 25% ont été notés 1.

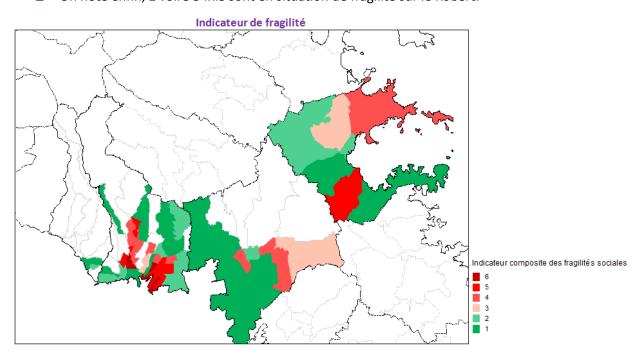
Cet indicateur dessine une géographie qui recouvre en grande partie celle de la géographie prioritaire mais plutôt celle des CUCS que les périmètres plus restreints des ZUS :

¹³Pour chaque indicateur, des cartes ont été réalisées en cinq classes (six classes pour les revenus) comptant le même nombre d'IRIS. On retient les IRIS des communes urbaines situées dans les deux classes les plus fortes. Cette méthode revient à retenir les IRIS urbains ayant les plus forts taux de l'indicateur considéré à l'échelle départementale. Le traitement a porté sur les quatre principales communes urbaines: Fort-de-France, Schoeler, Le Lamentin et Le Robert. A signaler que Sainte-Marie, Saint-Pierre et Le François ne sont pas associées mais les données à l'échelle communale démontrent leur fragilité sociale.

C'est sur Fort-de-France que l'on compte le plus grands nombre d'IRIS fragiles. Sont concernés tant les grands quartiers HLM (Dillon et Floréal) que les quartiers d'habitat spontané. A noter que le centre-ville ne ressort pas en grande fragilité malgré les très faibles revenus médians. C'est qu'il s'agit d'un quartier comptant très peu d'actifs (donc peu de chômeurs) et âgés donc avec peu de familles (a fortiori monoparentales).

Il faut aussi signaler que les trois IRIS les plus fragiles sont tous situés sur Fort-de-France. Il s'agit de Sainte-Thérèse, Volga et Terres Sainville. Ce dernier est classé ZUS mais ce n'est pas le cas des deux autres qui sont des quartiers d'habitat spontané.

- Sur le Lamentin, les secteurs de fragilité se calquent sur le périmètre de la ZUS.
- On note enfin, 2 voire 3 IRIS sont en situation de fragilité sur le Robert.



ATOUTS

- Un espace métropolitain en voie d'intégration
- Une agglomération multipolaire
- Un secteur périurbain non dénués d'activités autonomes
- Une diversité d'activités : administratives, commerciales, industrielles, agricoles et touristiques
- Un début de développement de transports en commun structurants (TCSP)
- Des possibilités de développement interne aux secteurs denses (friches, foncier libre ou peu dense, parc vacant)
- Une dynamique de requalification en cours du centre ville de Fort-de-France

OPPORTUNITES

- Les programmes de rénovation en cours (PDRU, Bon-AIR, PNRQAD) et de résorption de l'habitat insalubre qui offrent l'opportunité d'une revalorisation du centre ville et de quartiers périphériques de Fort-de-France
- Les opérations de RHI en cours et programmées
- Le TCSP comme support de développement urbain et de desserte des quartiers socialement fragiles

Bilan AFOM

FAIBLESSES

- Un patrimoine urbain encore peu valorisé
- Des dynamiques ségrégatives avec un phénomène de spécialisation sociale du cœur de l'agglomération
- Le développement peu contrôlé de la péri-urbanisation sur des secteurs naturels protégés
- La situation financière des communes notamment de Fort-de-France
- La situation sociale de la Martinique : faiblesse des ressources, taux de chômage
- Des quartiers marqués par de très fortes fragilités sociales
- La faible armature des transports en communs (en cours de consolidation)
- Un parc de logements nécessitant une forte intervention de requalification : logement social ancien, centres anciens, ...

MENACES

- Des espaces urbanisés denses en secteur de risques naturels notamment des secteurs d'habitat spontané
- Dégradation et mitage des espaces naturels et agricoles
- Dysfonctionnements sociaux sur certains quartiers : prostitution haïtienne et pratiques addictives

L'adossement de l'approche urbaine intégrée à la géographie prioritaire de la politique de la ville¹⁴permettra de concentrer les efforts sur les populations et les quartiers les plus sensibles sur tout le territoire d'une part, et d'autre part de cibler les enjeux sociétaux, garantissant un meilleur effet levier.

Le volet urbain porté par l'axe 4 du PO. Il est porté par le FEDER au titre de l'OT 9 « Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté » qui soutient la priorité d'investissement 9b Aide à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés urbaines et rurales défavorisées

Les projets soutenus dans le cadre de ce volet urbain seront sélectionnés sur la base d'appels à projets.

- ☐ Les appels à projets viseront à la fois à :
 - l'inscription des projets de territoires dans les objectifs de la stratégie Europe 2020
 - √ l'articulation aux objectifs de la stratégie régionale,
 - ✓ la cohérence, voire la synergie, des actions mises en œuvre aux différents échelons du territoire
- □ Les types d'action financés seront précisés dans les appels à projet. Ils relèveront notamment le financement :
 - De construction, d'extension ou réhabilitation d'équipements publics de proximité (notamment d'équipements sportifs et culturels),
 - D'aménagements de voirie, de desserte du quartier, d'espaces verts et d'espaces publics,
 - ✓ D'aménagement ou rénovation de locaux en vue de l'installation d'activités économiques, commerciales ou artisanales,
 - D'ingénierie de projet
- ☐ Une attention particulière sera portée à :
 - ✓ la dimension intégrée du projet,
 - ✓ la cohérence avec les stratégies régionales existantes
 - la qualité de la gouvernance,
 - la capacité en ingénierie technique, administrative et financière,
 - ✓ la cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations, innovation sociale et préservation de l'environnement.

Tableau 20: Montant indicatif du soutien du FEDER en faveur des actions intégrées pour le développement urbain durable conformément aux dispositions de l'article 7, paragraphe 2 du règlement (CE) n° [FEDER] et dotation indicative du soutien FSE en faveur des actions intégrées

A venir

1. Fonds	2. Montant indicatif du soutien du FEDER aux actions intégrées pour le développement urbain durable conformément aux dispositions de l'article 7, paragraphe 2 du règlement (CE) n° [FEDER] et dotation indicative du soutien FSE aux actions intégrées.	3. Part de la colonne 2 de la dotation totale du fonds au programme opérationnel (en %)	
Total FEDER			
Total FSE			
Total FEDER+FSE			

¹⁴ On notera qu'une nouvelle géographie est en cours d'élaboration au niveau nationale, fondée sur le revenu médian. On connaîtra les contours précis de cette géographie à l'automne 2013.

- 4.3. LE CAS ECHEANT, APPROCHE DE L'UTILISATION DES INVESTISSEMENTS TERRITORIAUX INTEGRES (TELS QUE DEFINIS A L'ARTICLE 99 DU RPDC) AUTRE QUE LE DEVELOPPEMENT URBAIN ENTREPRIS A L'ARTICLE 7, PARAGRAPHE 2 DU REGLEMENT FEDER ET LEUR DOTATION FINANCIERE INDICATIVE POUR CHAQUE AXE PRIORITAIRE.
 - Non retenu en Martinique
- 4.4 LE CAS ECHEANT, MECANISMES VISANT A ASSURER LA COORDINATION AVEC LES ACTIVITES DE COOPERATION ET STRATEGIES MACROREGIONALES ET LES STRATEGIES DE BASSINS MARITIMES
 - □ A développer (articulation avec le FEAMP et Interreg notamment)

SECTION 5. BESOINS SPÉCIFIQUES DES ZONES GÉOGRAPHIQUES LES PLUS TOUCHÉES PAR LA PAUVRETÉ OU DES GROUPES CIBLES LES PLUS MENACÉS DE DISCRIMINATION OU D'EXCLUSION SOCIALE, AVEC UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE AUX COMMUNAUTÉS MARGINALISÉES ET AUX PERSONNES HANDICAPÉES

5.1 ZONES GEOGRAPHIQUES LES PLUS TOUCHEES PAR LA PAUVRETE / GROUPES CIBLES LES PLUS MENACES PAR LA DISCRIMINATION

Le diagnostic territorial a identifié les grands enjeux qui se posent à la Martinique en termes de pauvreté et d'exclusion :

Ralentissement de la croissance démographique et vieillissement

- ✓ une croissance démographique ralentie : le taux d'accroissement annuel moyen entre 1999 et 2008 est de 0,47 % (dont 0,72% due au solde naturel et -0,25% due au solde migratoire).
- ✓ un phénomène de vieillissement correspondant à un double mouvement :
 - o un nombre croissant de jeunes (moins de trente ans) en partance: pour suivre une formations non dispensée sur place (mais cela ne concernerait que 10% de la population post bac) ou par nécessité économique, le taux de chômage restant important.
 - le retour de personnes ayant atteint l'âge de la retraite : selon les projections de l'INSEE, la part des plus de 60 ans serait comprise entre 28 et 31% de la population à l'horizon 2030.

Déprise démographique au Nord et métropolisation : la population continue son mouvement de concentration dans et autour des grandes aires urbaines, avec trois grandes tendances :

- ✓ désaffection pour le Nord,
- ✓ perte de vitesse de la métropole foyalaise (4 900 habitants sur 10 ans, -10 000 sur 20 ans), mais poursuite de la métropolisation : plus de 60% de la population martiniquaise vit dans la zone d'influence de la métropole,
- ✓ alors que la croissance au sud se poursuit.

Mouvement de desserrement des ménages

- ✓ Un nombre croissant de familles monoparentales (en majorité féminines et jeunes) représentant plus 40% des ménages. Une part importante des femmes concernées est sans emploi, Une forte progression des personnes vivant seules (plus de 31% en 2009) : vieillissement et recul des formes traditionnelles d'accueil des personnes âgées au sein de la famille.
- Diminution de la taille des ménages (2,5 en Martinique pour 2,3 en hexagone).

Structures sociales, ressources et précarité

Part des bénéficiaires de l'Aide Adulte Handicapé (AAH) parmi les 20-64 ans - 2010	3,5%
Part des jeunes de 18 à 25 ans non insérés (ni en emploi, ni scolarisés) - 2008	33,1%
Part des 0-17 ans dans une famille sans actif occupé - 2008	27,7%
Evolution annuelle du nombre de bénéficiaire de l'aide juridictionnelle - 2010	12,5%
Part du parc locatif social - 2008	13%
Part de la population dans le parc locatif social - 2008	16,8%
Part de la population bénéficiaire des allocations bas revenu - 2010	42,8%
Part des bénéficiaires de l'allocation spécifique de solidarité parmi les 15-64 ans - 2010	2,3%
Part des bénéficiaires des minimums vieillesses parmi les 60 ans et plus - 2011	25,5%
Evolution annuelle du nombre de dossiers de surendettement recevables - 2011	14,6%

- ✓ Des revenus inférieurs aux moyennes nationales (le revenu médian par unité de consommation ne représente que 55% du revenu médian métropolitain)
- ✓ Le revenu disponible des ménages n'augmente que 2,7% par an en moyenne au cours des cinq dernières années, contre 4% sur la période 1993-2004.
- ✓ Les conditions de vie se dégradent : 42% des ménages estiment que leur niveau de vie s'est détérioré au cours des cinq dernières années, 39% jugent leur situation financière difficile,
- ✓ et la précarité se fait de plus en plus forte : un ménage sur trois est endetté, la moitié n'a aucune épargne à disposition. Un quart des enfants vit au sein de ménages sous le seuil de pauvreté.

Structures sanitaires et sociales

- Une situation des infrastructures sanitaires contrastée :
 - très favorable par rapport aux voisins caribéens (hors DFA),
 - o plus équilibrée, voire meilleure, comparée aux situations de la Guadeloupe et à la Guyane,
 - o très en dessous, dans de nombreux domaines, des niveaux métropolitains,
- ✓ Les comportements sociétaux changeants, les moyens des ménages et la taille des habitats étant plus limités, les structures d'accueil pour personnes âgées existantes sont insuffisantes pour faire face au défi du vieillissement en Martinique. 40% de la population aura plus de 60 ans en 2040. 28% des plus de 75 ans sont aujourd'hui atteints de la maladie dite d'Alzheimer.
- ✓ Les effets à moyens et long termes de la chlordécone continuent d'interroger la société martiniquaise : impacts directs sur l'agriculture et la pêche et enjeux de santé publique.

Culture et sport

Des équipements culturels qui peinent à toucher leur public

- ✓ Une vingtaine de bibliothèques fréquentées par seulement 6% des martiniquais (lecteurs inscrits emprunteurs),
- Concentration des principales structures d'actions culturelles à Fort-de-France (excepté Fonds Saint-Jacques à Sainte-Marie). Les centres culturels de « quartiers » ont besoin de rénovations lourdes et d'adaptation aux pratiques contemporaines et au vieillissement.
- ✓ Importance de l'emploi culturel : souvent associatif il reste fragile, mais plusieurs pistes de développement, notamment dans les métiers artistiques, techniques et administratifs, dans l'économie et les services numériques ainsi que dans le tourisme culturel.

Sport : un facteur d'épanouissement et d'insertion, mais un déficit d'équipement

- ✓ Une partie des équipements sportifs souffrent de vieillissement, d'inadaptation aux nouvelles pratiques et de localisation non propices.
- ✓ Carence en équipements de proximité, de quartiers et proches des établissements scolaires.

Habitat

De fortes pressions

- Malgré la décélération démographique les besoins en logements restent à un niveau élevé
- ✓ 9 400 demandeurs de logements sociaux (13% des ménages non propriétaires) pour un parc social comptant 25 000 logements. La demande représente plus de 7 années d'attributions,
- ✓ Une vacance importante (13%), due notamment à la dégradation de l'habitat. Une résorption de la vacance qui se heurte à l'indivision.

Un enjeu de développement durable

- Parc neuf : dynamiques de périurbanisation sur des communes périphériques mal desservies par les transports publics (enjeu carbone),
- ✓ Parc ancien : risques de liquéfaction et de glissements de terrain en zone dense de l'agglomération de Fort de France. La quasi-totalité du parc ne répond pas aux normes sismiques.
- ✓ Insuffisance d'équipement et de raccordement aux réseaux :
 - o 40% des logements ne disposent pas d'eau chaude,
 - o 12% sont équipés d'un chauffe-eau solaire,
 - o 44% sont raccordés au tout à l'égout.

5.2 STRATEGIE DU PROGRAMME OPERATIONNEL ELABOREE POUR REPONDRE AUX BESOINS SPECIFIQUES DES ZONES GEOGRAPHIQUES/GROUPES CIBLES LES PLUS TOUCHES PAR LA PAUVRETE

Tableau 22 : Présentation de la contribution du programme opérationnel en faveur d'une réponse aux besoins spécifiques des zones géographiques/groupes cibles les plus touchés par la pauvreté¹⁵

Groupe cible/ zone géographique	Principaux types d'actions planifiées faisant partie de l'approche intégrée	Axe	Priorité d'investissement	Fonds
Populations les plus démunies dans les zones fragilisées	 Soutien à la production innovante de biens et de services à partir des ressources endogènes (agriculture, pêche, tourisme) Soutien à l'innovation sociale permettant le développement de produits et de dispositifs immatériels 	1	Promotion des investissements R&I par les entreprises, développement de liens et de synergies entre les entreprises, les structures de R&D et l'enseignement supérieur, en particulier en matière de produits et de services, des transferts de technologie, de l'innovation sociale, d'éco innovation, d'applications de services publics, de stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente et soutien des activités de recherche technologique et appliquée, lignes pilotes, actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production dans le domaine des technologies génériques essentielles, et de la diffusion de technologies à des fins générales (1b)	FEDER
zones magnisees	 Financement d'actions de professionnalisation des créateurs et repreneurs d'entreprises : conseils, aide au montage de projets (business plan) et au suivi de dossier (jusqu'à finalisation de l'opération) Financement d'actions en faveur de la transmission d'entreprises notamment par le développement du tutorat Financement des structures accompagnatrices 	2	l'activité indépendante, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises (8iii)	FSE
	☐ Financement de la création et de la modernisation de structures : ✓ sportives, culturelles et de loisirs, ✓ accueil de la petite enfance, des personnes âgées, des personnes handicapées	2	Investir dans l'infrastructure médicale et sociale qui contribue au développement national, régional et local; réduisant les inégalités en termes de statut sanitaire, promouvant l'intégration sociale par l'accès améliore aux services sociaux, culturels de loisirs, et passage des services institutionnels a des services prestes par les collectivités (9a)	FEDER

¹⁵Si le programme opérationnel concerne différentes catégories de région, une répartition en ce sens peut s'imposer.

Groupe cible/ zone géographique	Principaux types d'actions planifiées faisant partie de l'approche intégrée	Axe	Priorité d'investissement	Fonds
Personnes inactives ne suivant ni études, ni formation ; moins de 25 ans	 Financement de l'emploi des jeunes en entreprise. Exemple dispositif: programme immersion emploi jeune Financement d'actions de rapprochement entre les publics jeunes, le monde économique et l'entreprise 	2	L'intégration durable sur le marché du travail des jeunes en particulier ceux qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation (8ii)	FSE
Petite enfance, personnes âgées, personnes handicapées	 □ Financement de la création et de la modernisation de structures : ✓ sportives, culturelles et de loisirs, ✓ accueil de la petite enfance, des personnes âgées, des personnes handicapées 	2	Investir dans l'infrastructure médicale et sociale qui contribue au développement national, régional et local; réduisant les inégalités en termes de statut sanitaire, promouvant l'intégration sociale par l'accès améliore aux services sociaux, culturels de loisirs, et passage des services institutionnels a des services prestes par les collectivités (9a)	FEDER
Territoires ruraux isolés, zones urbaines défavorisées	 Programme d'aménagement intégré/ construction, d'extension ou réhabilitation d'équipements publics de proximité (notamment d'équipements sportifs et culturels) aménagements de voirie, de desserte du quartier, d'espaces verts et d'espaces publics aménagement ou rénovation de locaux en vue de l'installation d'activités économiques, commerciales ou artisanales. Financement des compétences en ingénierie de projet 	4	Aide à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés urbaines et rurales défavorisées (9b)	FEDER
	 Equipements culturels, sportifs et de loisirs mutualisés sur des territoires défavorisés Valorisation du patrimoine naturel et culturel en lien avec le tourisme Redynamisation économique : aménagements et équipements, Revitalisation centres bourg, Equipements et le développement durable (déchets- eau), Désenclavement physique et numérique, Mise en synergie des acteurs locaux. 	5	Investissements entrepris dans le cadre de stratégies de développement locales menées par les acteurs locaux (9d)	FEDER
	 Mise en place de plates-formes numériques Dématérialisation des procédures publiques Mise en place d'extranets publics 	3	Renforcement des applications TIC dans les domaines e- éducation, e-inclusion, e-culture, e-santé (2c)	FEDER
	 □ Financement d'investissements pour améliorer la mobilité durable des personnes: ✓ Systèmes d'information, de gestion et de tarification, ✓ Connexions multimodales, pôles d'échanges, parkings relais, ✓ Plateformes logistiques, ✓ Infrastructures nécessaires au report modal du transport de marchandises ✓ □ Financement d'actions d'incitation au développement alternatifs de modes de 	3	Elaboration de système de transport respectueux (en incluant la diminution du bruit) à faibles émission CO2 (en incluant les canaux et les rivières, le transport maritime, les ports), des liens multimodaux et l'infrastructure d'aéroport, pour promouvoir la mobilité régionale et locale durable (7c)	FEDER

Groupe cible/ zone géographique	Principaux types d'actions planifiées faisant partie de l'approche intégrée	Axe	Priorité d'investissement	Fonds
	transport (auto-partage, co-voiturage, plans de déplacements inter-entreprises, plan de déplacement d'administrations) Financement des OSP et des CSP (allocation RUP)			
Petite enfance et jeunes	☐ Mise aux normes et sécurisation des infrastructures d'éducation et de formation	7	Promotion des investissements destinés à prendre en compte des risques spécifiques, garantie d'une résilience aux catastrophes et développement de systèmes de gestion des situations de catastrophe. (5b)	FEDER
	 □ Programme d'aménagement intégré/ ✓ construction, d'extension ou réhabilitation d'équipements publics de proximité (notamment d'équipements sportifs et culturels) ✓ aménagements de voirie, de desserte du quartier, d'espaces verts et d'espaces publics 	4	Aide à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés urbaines et rurales défavorisées (9b)	FEDER
Habitat social	 □ Prévenir l'équipement en système de production d'eau chaude électrique ou supprimer des chauffe-eaux électriques par l'installation de chauffe-eaux solaires, □ Prévenir l'équipement en climatiseur ou réduire leur consommation par des travaux d'amélioration de la performance énergétique de l'enveloppe des bâtiments : □ Isolation toiture ou augmentation de la ventilation sous toiture, □ Isolation/protection des parois verticales, □ Protections solaires, □ Augmentation de la porosité des bâtiments, □ Pose de brasseurs d'air performants, □ Système passif d'extraction de la charge thermique interne 	4	Promotion de l'efficacité énergétique et de l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques et dans les secteurs du logement (4c)	FEDER
Populations éloignées ou isolées	Optimisation des connexions multimodales pour améliorer la mobilité notamment des habitants résidant dans les zones les plus éloignées.	2	Elaboration de systèmes de transport respectueux de l'environnement (en incluant la diminution du bruit) et à faibles émissions de carbone en incluant les canaux et rivières, le transport maritime, les ports, [] des liens multimodaux et l'infrastructure d'aéroport, pour promouvoir la mobilité régionale et locale durable (7c)	FEDER
	 Mise en place de plates-formes numériques Dématérialisation des procédures publiques Mise en place d'extranets publics 	2	Renforcement des applications tic dans les domaines e-education, e-inclusion, e-culture, e-sante (2c)	FEDER

SECTION 6. BESOINS SPÉCIFIQUES DES ZONES GÉOGRAPHIQUES TOUCHÉES PAR DES HANDICAPS NATURELS OU DÉMOGRAPHIQUES, GRAVES OU PERMANENTS

Les régions ultrapériphériques (RUP) de l'Union— la Guadeloupe, la Guyane française, la Martinique, la Réunion, Saint-Martin, les Açores, Madère et les îles Canaries — partagent des caractéristiques spécifiques définies à l'article 349 du TFUE. Au 1er janvier 2014, Mayotte deviendra une région ultrapériphérique de l'UE.

Elles constituent une réalité unique et forment un ensemble au sein de l'Union européenne, distinct des autres régions européennes, caractérisé essentiellement par :

- un très grand éloignement par rapport au continent européen, renforcé par l'insularité, voire même par la double insularité ou par l'enclavement. Isolées dans leurs espaces géographiques et largement excentrées des grands courants d'échanges, les RUP sont confrontées à l'impossibilité de tirer pleinement profit des avantages du marché de l'Union européenne;
- une étroitesse du marché local et donc la dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits ;
- des conditions topographiques et climatiques difficiles, taille réduite, vulnérabilité face au changement climatique et aux phénomènes météorologiques extrêmes ;
- un voisinage de proximité exclusivement composé de pays tiers de l'UE ou un espace totalement isolé, deux enjeux stratégiques en termes d'insertion et de coopération ;

La permanence, le cumul et la combinaison de ces caractéristiques constituent des contraintes structurelles qui nuisent gravement au développement économique, social et territorial de ces Régions. Cette réalité justifie un traitement spécial et différencié.

C'est pourquoi le présent PO identifie spécifiquement les actions qui seront financées par l'enveloppe dite « allocation RUP ». Celle allocation viendra compenser les surcoûts :

- de raccordement au câble marin pour assurer le THD à tous les Martiniquais (OT2),
- des entreprises dans leur accessibilité aux marchés mondiaux (OT3),
- de la préservation contre les risques spécifiques qui menacent la Martinique (OT5) dont la mise aux normes des infrastructures de formation et d'éducation ainsi que celles dédiées à la santé,
- □ De la mise en place d'Obligations de Services Publics et de Contrats de Services publics (OT7).

SECTION 7. AUTORITÉS ET ORGANISMES RESPONSABLES DE LA GESTION, DU CONTRÔLE ET DE L'AUDIT ET RÔLE DES PARTENAIRES CONCERNÉS

A venir

SECTION 8. COORDINATION ENTRE LES FONDS, LE FEADER ET AUTRES INSTRUMENTS NATIONAUX ET DE L'UNION EUROPÉENNE, AINSI QU'AVEC LA BEI

8.1- ARTICULATION ENTRE LES FONDS

A venir

8.2- ARTICULATION AVEC LES AUTRES INSTRUMENTS NATIONAUX ET DE L'UNION EUROPEENNE, AINSI QU'AVEC LA BEI

- Sur le plan national :
 - ✓ CPER 2014-2020 en cours d'élaboration
 - ✓ BPI
- □ Sur le plan européen, outre l'**IEJ 2014-2015**, la Martinique pourra solliciter les instruments suivants en complément du PO FEDER FSE :

Programme / Instrument spécial	Objectifs / résultats attendus
Horizon 2020 – Programme de financement de la recherche et de l'innovation de l'Union européenne	Le programme-cadre Horizon 2020 s'inscrit dans la stratégie Europe 2020 en vue d'une croissance pour les dix années à venir en matière d'emploi, d'innovation, d'éducation, d'inclusion sociale et d'énergie. La stratégie Europe 2020 repose sur sept initiatives, qui constituent le fondement de la contribution européenne. L'une de ces initiatives appelées « Une Union de l'innovation » propose un ensemble complet d'actions visant à améliorer les performances de la recherche et de l'innovation. Horizon 2020 en est un outil capital en ce qui concerne la réalisation de cette initiative. Le programme prévoit : I'Excellence scientifique à savoir élever le niveau d'excellence de la base scientifique européenne et garantir un flux constant de recherche de classe mondiale afin d'assurer la compétitivité à long terme de l'Europe ; Ia primauté industrielle, il s'agira de renforcer le caractère attractif de l'Europe pour les investissements dans la recherche et l'innovation (y compris l'éco-innovation) en promouvant les activités qui sont en phase avec la réalité des entreprises ; Ies défis de société avec la mise en œuvre d'une approche axée sur les défis à relever, en mobilisant des ressources et des connaissances couvrant plusieurs domaines, technologies et disciplines scientifiques, y compris les sciences sociales et humaines. Ce volet est une réponse directe aux priorités stratégiques recensées dans la stratégie Europe 2020.
COSME – Programme pour la compétitivité des entreprises et les PME	Le nouveau programme pour la compétitivité des entreprises et des petites et moyennes entreprises (COSME) sera doté d'un budget de 2,3 milliards d'euros (prix courants) pour la période 2014-2020. Le programme COSME: ✓ assurera la continuité des initiatives et des actions entreprises dans le cadre du programme pour l'innovation et l'esprit d'entreprise (PIE), telles que le réseau Enterprise Europe Network, en s'appuyant sur les résultats obtenus et les enseignements tirés; ✓ conservera les nombreux éléments positifs du PIE, mais sera simplifié afin que les entrepreneurs et les PME puissent plus facilement en bénéficier; ✓ contribuera à soutenir, à compléter et à coordonner les actions des pays membres de l'UE. COSME abordera des questions transnationales qui, grâce aux économies d'échelle et à l'effet de démonstration, peuvent être traitées plus efficacement au niveau européen. Objectifs ✓ Faciliter l'accès des PME aux financements; ✓ Créer un environnement favorable à la création et à la croissance des entreprises; ✓ Encourager l'esprit d'entreprise en Europe; ✓ Renforcer la compétitivité durable des entreprises européennes; ✓ Aider les PME à opérer en dehors de leur pays d'origine et favoriser leur accès aux marchés. Résultats attendus ✓ Les entrepreneurs et les PME accéderont plus facilement aux financements; ✓ L'emploi indépendant et les entreprises seront davantage reconnus comme étant des sources importantes de croissance et de création d'emplois; ✓ Les différents pays de l'UE bénéficieront d'une industrie plus compétitive, d'un plus grand nombre d'entrepreneurs et d'un taux d'emploi plus élevé.
ERASMUS+ - Nouveau programme de l'UE pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport	Erasmus+ se fonde sur l'idée qu'investir dans l'éducation et la formation est le moyen de libérer le potentiel des personnes, indépendamment de leur âge ou de leur origine, en favorisant le développement personnel, l'acquisition de nouvelles aptitudes professionnelles et l'amélioration des perspectives d'emploi. Comme les précédents, le nouveau programme vise à améliorer les aptitudes professionnelles des personnes, et en fin de compte leur employabilité, et à soutenir la modernisation des systèmes d'enseignement et de formation. Le programme Erasmus+ remplacerait à lui seul sept programmes actuels, puisqu'il réunirait l'actuel programme d'action dans le domaine de l'éducation et de la formation tout au long de la vie (Erasmus, Leonardo da Vinci, Comenius et Grundtvig), le programme «Jeunesse en action» et cinq programmes de coopération internationale (Erasmus Mundus, Tempus, Alfa, Edulink et le programme de coopération avec les pays industrialisés).

Programme / Instrument spécial	Objectifs / résultats attendus
EUROPE CREATIVE -	✓ Aider les secteurs de la culture et de la création à tirer parti des atouts de l'ère numérique et de la mondialisation ;
Programme de	✓ Permettre aux secteurs d'exploiter tout son potentiel et de contribuer ainsi aux objectifs de la stratégie Europe 2020, à savoir une croissance durable, l'emploi et la cohésion
soutien dans les	sociale ;
secteurs créatifs et	 ✓ Ouvrir la voie vers de nouvelles perspectives, de nouveaux marchés et de nouveaux publics à l'échelon international;
culturels	✓ S'appuyer sur la réussite des programmes MEDIA et Culture.
	Réseau de coopération qui a pour vocation de faciliter la libre circulation des travailleurs au sein de l'Espace économique européen ; la Suisse y participe également. Parmi les
	partenaires du réseau figurent les services publics de l'emploi, les syndicats et les organisations d'employeurs. La Commission européenne assure la coordination du réseau.
EURES –	Les principaux objectifs d'EURES sont les suivants :
Programme offrant les services	✓ informer, guider et conseiller les travailleurs potentiellement mobiles en ce qui concerne les possibilités d'emploi ainsi que les conditions de vie et de travail dans l'Espace économique européen ;
européens de	✓ assister les employeurs souhaitant recruter des travailleurs dans d'autres pays ;
l'emploi	 ✓ conseiller et guider les travailleurs et les employeurs des régions transfrontalières.
Temploi	EURES a pour vocation d'offrir des informations, des conseils et des services de recrutement/placement aux travailleurs et aux employeurs, ainsi qu'à tout citoyen désireux de tirer
	profit du principe de la libre circulation des personnes.
	Instrument financier d'appui à l'élaboration et à la coordination des politiques de l'Union Européenne dans les cinq domaines suivants :
PROGRESS –	✓ L'emploi;
Programme pour	✓ L'inclusion et la protection sociales ;
l'emploi et la	✓ Les conditions de travail ;
solidarité sociale	✓ La lutte contre les discriminations ;
Solidarite Sociale	✓ L'égalité des sexes.
	Le FEM aide les travailleurs à trouver un nouvel emploi et à acquérir de nouvelles compétences s'ils ont perdu leur emploi à la suite d'une modification de la structure des échanges
	mondiaux, par exemple en cas de fermeture d'une grande entreprise ou de la délocalisation d'une usine dans un pays hors UE.
	Le Fonds finance des mesures telles que:
	✓ l'aide à la recherche d'emploi;
	✓ l'orientation professionnelle;
Fonds européen	· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·
d'ajustement à la	✓ la formation et le recyclage sur mesure;✓ l'accompagnement;
mondialisation	✓ la promotion de l'entrepreneuriat.
(FEM)	Le Fonds fournit également une aide individuelle, ponctuelle et limitée dans le temps, sous les formes suivantes:
	· ·
	✓ allocations de mobilité;
	allocations de participation à des activités d'éducation et de formation permanentes.
	Le Fonds ne finance pas de mesures de protection sociale telles que des pensions ou des allocations de chômage, qui sont du ressort des États membres.
	Le programme «Consommateurs» sous-tendra la politique des consommateurs de l'UE dans les années à venir. Il contribuera à placer les consommateurs au centre du marché unique
	et à leur donner les moyens d'y participer activement pour en tirer le meilleur parti, notamment :
« Consommateurs »	✓ en renforçant la sécurité des produits grâce à une surveillance efficace des marchés ;
	✓ en améliorant l'information et l'éducation des consommateurs et en leur faisant mieux connaître leurs droits;
	 ✓ en consolidant les droits des consommateurs et en renforçant les voies de recours efficaces (en particulier les mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges);

Programme /	Objectifs / résultats attendus
Instrument spécial	
Latetaria a LACRAINIE	en assurant une meilleure application des droits à l'échelle transfrontalière.
Initiative JASMINE	Quatrième initiative commune de la Commission, de la Banque européenne d'investissement et du Fonds européen d'investissement, JASMINE a été créée pour:
(dénomination	renforcer les capacités des fournisseurs de microcrédits et des institutions de microfinance dans différents domaines, notamment la bonne gouvernance, les systèmes
susceptible	d'information, la gestion des risques et la planification stratégique;
d'évoluer)	les aider à devenir des opérateurs viables et durables sur le marché du microcrédit.
Initiative JEREMIE (dénomination susceptible d'évoluer)	JEREMIE (ressources européennes conjointes pour les PME et les micro-entreprises) est une initiative de la Commission européenne développée en collaboration avec le Fonds européen d'investissement. Elle encourage le recours aux instruments d'ingénierie financière en vue d'améliorer l'accès au financement pour les PME avec les interventions des Fonds structurels.
	JESSICA (Soutien communautaire conjoint pour un investissement durable dans les zones urbaines) est une initiative de la Commission européenne, élaborée en coopération avec la Banque européenne d'investissement (BEI) et la Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB). Elle soutient le développement et la revitalisation durables des villes par le biais de mécanismes d'ingénierie financière.
Initiative JESSICA	JESSICA promeut le développement durable des villes en soutenant des projets dans les domaines suivants:
(dénomination	✓ infrastructures urbaines – notamment le transport, l'eau et le traitement des eaux usées, ainsi que l'énergie;
susceptible	✓ patrimoine ou sites culturels – pour le tourisme ou d'autres exploitations durables;
d'évoluer)	✓ réaménagement des friches industrielles – notamment le déblaiement et la décontamination des sites;
	✓ création de nouvelles surfaces utiles commerciales pour les PME, ainsi que les secteurs des technologies de l'information et/ou de la R&D
	√ bâtiments universitaires – installations médicales, de biotechnologies et autres structures spécialisées;
	✓ améliorations en matière d'efficacité énergétique.
Instrument européen de micro financement PROGRESS	L'instrument européen de micro financement PROGRESS vise à accroître l'offre de microcrédits — à savoir des prêts de moins de 25 000 euros — destinés à la création ou au développement d'une petite entreprise.
INTERREG V	INTERREG est un programme européen qui a pour but de stimuler et de promouvoir la coopération transfrontalière. Les projets financés par des fonds INTERREG renforcent le potentiel économique, social et culturel des régions frontalières.
LIFE – Programme	LIFE est un programme européen visant à cofinancer spécifiquement des projets dans le domaine de l'environnement et du changement climatique. Il cofinancera des innovations orientées vers le secteur public et des solutions aux défis environnementaux non orientées marché, souvent mises en œuvre par des partenariats public-privés. L'objectif principal du programme LIFE est d'améliorer la mise en œuvre de la politique environnementale, la stratégie de la biodiversité de l'UE, les objectifs climatiques et la stratégie
l'environnement et	Europe 2020.
l'action pour le	Pour 2014-2020, il bénéficiera d'un budget de 3 milliards d'Euros et sera divisé en deux sous-programmes :
climat	✓ Action climatique pour des projets soutenant la mitigation et l'adaptation du changement climatique ;
	✓ Environnement pour des projets dans le domaine de l'efficacité des ressources, de la biodiversité et de la gouvernance et information environnementale.
ODYSSEA CROISSANCE BLEUE	Le programme vise à : videntifier et traiter les problèmes qui affectent tous les secteurs de l'économie maritime, au niveau économique, environnemental et social ; mettre en exergue les synergies entre les politiques sectorielles ; étudier les interactions entre les diverses activités et leurs répercussions potentielles sur l'environnement marin et la biodiversité ; identifier les activités présentant un fort potentiel de croissance à long terme et les soutenir en : levant les entraves administratives à la croissance ;

Programme / Instrument spécial	Objectifs / résultats attendus
	 stimulant les investissements dans la recherche et l'innovation; encourageant le développement de compétences par l'éducation et la formation. La croissance bleue met l'accent sur des activités existantes, émergentes ou potentielles : transport maritime à courte distance; tourisme côtier; énergie éolienne en mer; désalinisation; utilisation des ressources marines dans les secteurs pharmaceutique et cosmétique.
RTE-T – Programme de développement des infrastructures de transport	La politique du réseau transeuropéen de transport (RTE-T) soutient la réalisation de projets prioritaires à haute valeur ajoutée européenne dans le secteur des transports, ainsi que de projets d'intérêt commun et de systèmes de gestion du trafic, qui seront cruciaux pour faciliter la mobilité des marchandises et des voyageurs dans l'UE.
« La santé en faveur de la croissance »	Ce programme entend s'appuyer sur les programmes de santé antérieurs pour soutenir des actions destinées à encourager l'application de l'innovation dans la santé, à améliorer la qualité des soins et la sécurité des patients, à favoriser la santé et prévenir les maladies, ainsi qu'à protéger les citoyens des menaces sanitaires transfrontalières. Il poursuivra, notamment, l'action entamée dans les domaines suivants: la coopération dans le domaine de l'évaluation des technologies de la santé (ETS) et la mise en place d'un réseau européen d'agences d'ETS nationales, à participation volontaire, pour un échange d'informations sur l'efficacité des technologies de la santé (médicaments, dispositifs médicaux, etc.) et sur les mesures de prévention destiné à alimenter le processus décisionnel au niveau national en matière de technologie; la coopération à l'échelle européenne dans le domaine des maladies rares, dans l'optique d'améliorer la prévention, le diagnostic et le traitement de ce type de maladies dans l'Union, notamment le portail européen des maladies rares (www.orpha.net), la base de données de référence mondiale en la matière; la prévention du cancer et la lutte contre celui-ci, notamment par l'élaboration d'orientations européennes destinées à améliorer le dépistage pour permettre un diagnostic précoce de la maladie et, ainsi, sauver des vies, ainsi que par l'échange de connaissances et de pratiques exemplaires en matière de prévention, de recherche et de traitement. Dans la perspective : d'établir des systèmes de santé innovants et viables ; d'établir des systèmes de santé innovants et viables ; d'établir des systèmes de santé de meilleure qualité ; et plus sûrs pour les citoyens ; de favoriser la santé et prévenir les maladies ; de protéger les citoyens des menaces sanitaires transfrontalières.

9.1. IDENTIFICATION DES CONDITIONNALITES EX ANTE APPLICABLES ET ANALYSE DE LEUR EXECUTION (TABLEAU 24)

N°	Conditionnalité	Critères de vérification	Туре	FEDER	FSE	ОТ	PI	Niveau de vérification	Responsable de vérification	Conditionnalité remplie
1.1	Existence d'un cadre stratégique national ou régional en matière de recherche et d'innovation en faveur d'une spécialisation intelligente	1. Un cadre stratégique national ou régional en matière de recherche et d'innovation en faveur d'une spécialisation intelligente est en place. Ce cadre: — s'appuie sur une analyse AFOM ou une analyse comparable menée en vue de concentrer les ressources sur un nombre limité de priorités en matière de recherche et d'innovation; — décrit les mesures à prendre afin de stimuler les investissements privés en RDT; — comporte un mécanisme de suivi. 2. Un cadre décrivant les ressources budgétaires disponibles pour la recherche et l'innovation a été adopté	thématique	х		OT1	toutes	PO/PDR		Stratégie régionale de l'innovation adoptée en septembre 2012 et élaboration de la stratégie de spécialisation intelligente pour la recherche et l'innovation, en cours
1.2	Existence d'un plan pluriannuel détaillant les budgets et les priorités des investissements.	Un plan pluriannuel indicatif détaillant les budgets et les priorités des investissements liés aux priorités de l'Union et, le cas échéant, au Forum stratégique européen sur les infrastructures de recherche (ESFRI) a été adopté.	thématique	x		OT1	1.a	РО		A expliciter
2.1	Un cadre stratégique de croissance numérique en vue de stimuler la demande de services privés et publics valorisant les TIC qui soient abordables, de qualité et largement compatibles, et d'accroître la pénétration de ce type de services auprès des citoyens (dont les groupes vulnérables), des entreprises et des administrations publiques, y compris à travers des initiatives transfrontalières.	Un cadre stratégique de croissance numérique, par exemple dans le contexte du cadre stratégique national ou régional d'innovation en faveur d'une spécialisation intelligente, est en place qui : — détaille les budgets et priorités des actions découlant d'une analyse AFOM ou d'une analyse comparable menée conformément au tableau de bord de la stratégie numérique pour l'Europe; — comprend une analyse des possibilités d'équilibrer le soutien à l'offre et à la demande de technologies de l'information et de la communication (TIC); — définit des indicateurs pour mesurer les progrès des interventions dans des domaines tels que la culture numérique, l'insertion numérique et l'accessibilité à la société de l'information ainsi que la santé en ligne dans les limites de l'article 168 TFUE; ces indicateurs s'inscrivent dans le prolongement de ceux fixés dans les stratégies nationales ou régionales sectorielles existantes correspondantes; — contient une évaluation des besoins de renforcement des capacités en TIC.	thématique	x		ОТ2	2.b; 2.c	РО		Schéma de développement des usages et services numériques voté en octobre 2012
2.2	l'existence de plans nationaux ou régionaux en faveur des accès de nouvelle génération tenant compte des actions régionales menées en vue d'atteindre les valeurs-cibles de l'Union en matière d'accès à l'internet	Un plan national et/ou régional "Accès de nouvelle génération" est en place, comprenant: – un plan des investissements en infrastructures basé sur une analyse économique qui tient compte des infrastructures existantes et des plans d'investissements privés déjà publiés; – des modèles d'investissements pérennes favorisant la	thématique	х	Х	ОТ2	2.a	PO		Schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN) finalisé qui sera voté en novembre 2013

N°	Conditionnalité	Critères de vérification	Туре	FEDER	FSE	ОТ	PI	Niveau de vérification	Responsable de vérification	Conditionnalité remplie
	à haut débit et focalisées sur les domaines dans lesquels le marché ne fournit pas une infrastructure de qualité à un prix abordable conformément aux réglementations de l'Union en matière de concurrence et d'aides d'État, et fournissant des services accessibles aux groupes vulnérables.	concurrence et assurant l'accès à des infrastructures et services ouverts, de qualité, conçus pour durer et dont le prix sera abordable; – des mesures de stimulation des investissements privés.								
3.1	Des mesures spécifiques ont été mises en œuvre pour promouvoir l'esprit d'entreprise en tenant compte du Small Business Act (SBA)	Les mesures spécifiques sont les suivantes: 1. Mesures destinées à réduire le coût et le délai pour créer une entreprise 2. Mesures destinées à réduire le délai nécessaire pour obtenir les permis et licences requis pour entamer et exercer l'activité spécifique d'une entreprise	thématique	OUI		OT 3	3.a	АР	DGCIS	Niveau national
4.1	Des mesures ont été prises pour promouvoir des améliorations rentables de l'efficacité énergétique dans les utilisations finales ainsi que des investissements rentables dans l'efficacité énergétique lors de la construction ou de la rénovation d'immeubles	Il s'agit des mesures suivantes: 1. Mesures destinées à assurer que des exigences minimales existent pour la performance énergétique des bâtiments, conformément aux articles 3, 4 et 5 de la directive 2010/31/UE. 2. Mesures nécessaires pour établir un système de certification de la performance énergétique des bâtiments conformément à l'article 11 de la directive 2010/31/UE. 3. Mesures conformes à l'article 13 de la directive 2006/32/CE relative à l'efficacité énergétique dans les utilisations finales et aux services énergétiques, et destinées à doter les clients finaux de compteurs individuels dans la mesure où cela est techniquement possible, financièrement raisonnable et proportionné compte tenu des économies d'énergie potentielles.	thématique	OUI		OT 4	4.c	АР	DGEC	Niveau national
4.3	Des mesures ont été prises pour promouvoir la production et la distribution de sources d'énergie renouvelables	1. Des régimes d'aide transparents, un accès prioritaire ou garanti au réseau de distribution et un appel prioritaire ainsi que des règles types rendues publiques concernant la prise en charge et le partage des coûts des adaptations techniques conformément aux articles 14, paragraphe 1, et 16, paragraphes 2 et 3, de la directive 2009/28/CE. 2. Adoption d'un plan d'action national en matière d'énergies renouvelables conformément à l'article 4 de la directive 2009/28/CE	thématique	OUI		OT 4	4.a	АР	DGEC	Niveau national
5.1	Existence, à l'échelon national ou régional, d'évaluations des risques aux fins de la gestion des catastrophes, qui prennent en considération l'adaptation au changement climatique	Un plan national ou régional d'évaluation des risques qui comprend: – une description du processus, de la méthodologie, des méthodes et des données non sensibles utilisées pour l'évaluation des risques, ainsi que des critères fondés sur les risques pour la détermination des priorités d'investissement;	thématique	OUI		OT 5	5.b	РО		Pas de plan régional de prévention des risques, uniquement plan communaux.

N°	Conditionnalité	Critères de vérification	Туре	FEDER	FSE	ОТ	PI	Niveau de vérification	Responsable de vérification	Conditionnalité remplie
		 une description de scénarios à risque unique et à risques multiples; la prise en compte, lorsque cela est nécessaire, des stratégies nationales d'adaptation au changement climatique. 								
6.1	Existence, d'une part, d'une politique de prix de l'eau qui fournisse des mesures incitatives appropriées en faveur d'une utilisation efficiente des ressources hydriques par les utilisateurs et, d'autre part, d'une contribution adéquate des différents utilisateurs d'eau à la récupération des coûts des services de l'eau, à un taux déterminé dans le plan approuvé de gestion de district hydrographique pour les investissements soutenus par les programmes	1. Un Etat membre a garanti d'une contribution des différents types d'utilisation de l'eau à la récupération des coûts des services de l'eau par secteur conformément à l'article 9, paragraphe 1, premier tiret, de la directive 2000/60/CE, compte tenu, le cas échéant, des effets sociaux, environnementaux et économiques de la récupération ainsi que des conditions géographiques et climatiques de la région ou des régions concernées. 2. Un plan de gestion de district hydrographique avec une concentration justifiée d'investissements conformément à l'article 13 de la directive 2000/60/CE1 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2000 établissant un cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau.	thématique	OUI		OT 6	6.b	АР	DGALN	Niveau national
6.2	Promotion d'investissements durables sur le plan économique et environnemental dans le secteur des déchets, particulièrement en mettant au point des plans de gestion des déchets conformément à la directive 2008/98/CE sur les déchets et à la hiérarchie des déchets	1. Un rapport d'avancement relatif à la réalisation des objectifs fixés à l'article 11 de la directive 2008/98/CE et aux actions envisagées pour y parvenir a été présenté à la Commission. 2. Existence d'un ou de plusieurs plans de gestion des déchets, comme l'exige l'article 28 de la directive 2008/98/CE. 3. Un Etat membre a établi, conformément aux articles 1er et 4 de la directive 2008/98/CE, de programmes de prévention des déchets comme l'exige l'article 29 de la directive. 4. Les mesures nécessaires pour parvenir aux objectifs de réemploi et de recyclage à atteindre d'ici 2020 conformément à l'article 11, paragraphe 2, de la directive 2000/98/CE ont été adoptées.	thématique	oui		OT 6	6.a	PO (critères 1 et 3) / AP(critères 2 et 4)		En cours de complétude. Prévue à fin 2014 avec l'adoption du plan régional de prévention et de gestion des déchets dangereux
7.1	L'existence d'un ou de plusieurs plans ou cadres globaux pour les investissements dans le domaine des transports en fonction de la configuration institutionnelle des États membres (dont le transport public à l'échelon régional et local) qui soutiennent le développement des infrastructures et améliorent la connectivité aux réseaux RTE-T global et de base.	1. L'existence d'un ou de plusieurs plans ou cadres de transport globaux pour les investissements dans le domaine des transports qui satisfont aux exigences juridiques en matière d'évaluation environnementale stratégique qui fixent: — la contribution à l'espace européen unique des transports conformément à l'article 10 du règlement n° [RTE-T], y compris les priorités relatives aux investissements dans: — le réseau RTE-T de base et le réseau global dans lesquels des investissements provenant du FEDER et du FC sont envisagés; et — les réseaux secondaires; — un portefeuille de projets réalistes et arrivés à maturité en faveur desquels un soutien du FEDER et du FC est envisagé. 2. des mesures garantissant la capacité des organismes et bénéficiaires intermédiaires à mener les projets formant le portefeuille de projets	thématique	OUI		OT 7	7.a; 7.b	РО		A venir

N°	Conditionnalité	Critères de vérification	Туре	FEDER	FSE	ОТ	PI	Niveau de vérification	Responsable de vérification	Conditionnalité remplie
7.2	L'existence, dans le ou les plans ou cadres globaux dans le domaine des transports, d'une section consacrée explicitement à l'extension du transport ferroviaire en fonction de la configuration institutionnelle des États membres (dont le transport public à l'échelon régional et local) qui soutient le développement des infrastructures et améliore la connectivité aux réseaux RTE-T globalet de base. Les investissements comprennent les actifs ferroviaires mobiles et l'interopérabilité ainsi que le renforcement des capacités.	1. l'existence d'une section consacrée à l'extension du transport ferroviaire dans le ou les plans ou cadres de transport susvisés qui satisfait aux exigences juridiques en matière d'évaluation environnementale stratégique et fixe un portefeuille de projets réalistes et arrivés à maturité (assortis d'un échéancier et d'un cadre budgétaire). 2. des mesures de renforcement de la capacité des organismes et bénéficiaires intermédiaires à mener les projets formant le portefeuille de projets	thématique	OUI		OT 7	7.a; 7.b; 7.d	PO		A venir
8.2	Existence d'un cadre stratégique pour la création d'entreprises inclusives	Un cadre stratégique de soutien à la création d'entreprises inclusives a été mis en place qui comporte les éléments suivants: des mesures destinées à réduire le coût et le délai pour créer une entreprise; des mesures destinées à réduire le délai nécessaire pour obtenir les permis et licences requis pour entamer et exercer l'activité spécifique d'une entreprise; des actions de liaison entre les services de développement commercial qui s'y prêtent et les services financiers (accès à des capitaux), notamment en vue de les rendre accessibles, le cas échéant, aux groupes et/ou zones défavorisées.	thématique	OUI	OUI	OT 8	FSE: a.iii; FEDER: 8.a	РО	Autorité de gestion avec appui DGCIS, si nécessaire, sur une partie des éléments de la conditionnalité de niveau national.	A venir
8.4	Des politiques de vieillissement actif ont été mises au point à la lumière des lignes directrices pour les politiques de l'emploi.	Des mesures sont prises pour relever les défis d'un vieillissement actif et en bonne santé: – Les parties prenantes concernées sont associées à la mise au point et au suivi des politiques de vieillissement actif destinées à maintenir les travailleurs âgés sur le marché du travail et à encourager leur recrutement.	thématique		OUI	OT 8	a.vi	Accord de partenariat	DGEFP	Niveau national
9.3	Existence d'un cadre stratégique national ou régional en matière d'éducation et de formation tout au long de la vie dans les limites de l'article 165 TFUE	Un cadre stratégique national ou régional en matière d'EFTLV est en place et comprend: – des mesures de soutien à la concrétisation de l'EFTLV et au perfectionnement des compétences auxquelles doivent être associées, en partenariat, les parties prenantes concernées; – des mesures visant à proposer des dispositifs d'acquisition de compétences répondant aux besoins de différents groupes cibles identifiés comme étant prioritaires dans les cadres stratégiques nationaux ou régionaux (par exemple les jeunes en formation professionnelle, les adultes, les parents qui réintègrent le marché	thématique		OUI	OT 10	c.iii	РО	Autorité de gestion avec appui, si nécessaire, sur une partie des éléments de la conditionnalité relevant du niveau national	Contrat de Plan Régional de Développement des formtions Professionnelles Martinique 2011- 2015

N°	Conditionnalité	Critères de vérification	Туре	FEDER	FSE	ОТ	PI	Niveau de vérification	Responsable de vérification	Conditionnalité remplie
		du travail, les moins qualifiés et les travailleurs âgés ainsi que les migrants et les autres groupes défavorisés); – des mesures visant à élargir l'accès à l'EFTLV, notamment par la mise en place effective d'outils de transparence (par exemple le cadre européen des qualifications, le cadre national de certification, le système européen de transfert d'unités capitalisables pour l'éducation et la formation professionnelles (EFP), le cadre européen de référence pour l'assurance de la qualité dans l'EFP).								
10.3	L'existence d'un cadre stratégique national ou régional en matière de santé, qui se situe dans les limites de l'article 168 TFUE et qui garantisse la viabilité économique	1. Un cadre stratégique ou régional en matière de santé est en place qui comprenant: des mesures coordonnées visant à améliorer l'accès aux services de santé; des mesures visant à stimuler l'efficacité dans le secteur de la santé, notamment par le déploiement de modèles de prestation de services et d'infrastructures; un système de suivi et de réexamen. 2. Cadre décrivant, à titre indicatif, les ressources budgétaires disponibles et une concentration économiquement avantageuse des ressources sur les besoins prioritaires en matière de soins de santé	thématique	OUI	OUI	OT 9	FSE: b.iv; FEDER: 9.a	РО		Plan Régional de Santé
11	Existence d'un cadre stratégique de renforcement de l'efficacité administrative de l'État membre, y compris une réforme de l'administration publique	Un cadre stratégique de renforcement de l'efficacité administrative d'un État membre est en place et en cours d'exécution. Il comporte les éléments suivants: – une analyse et une planification stratégique des réformes juridiques, organisationnelles et/ou de procédure; – la mise au point de systèmes de gestion de la qualité; – des actions intégrées de simplification et de rationalisation des procédures administratives; – l'élaboration et l'exécution de stratégies et de mesures de gestion des ressources humaines visant les principales lacunes identifiées dans ce domaine; – le développement des compétences; – la mise au point de procédures et d'outils de suivi et d'évaluation.	thématique	OUI		OT 11	11	РО	Autorité de gestion	A venir
1	L'existence d'un mécanisme permettant de garantir la transposition et l'application effectives de la directive 2000/78/CE du Conseil du 27 novembre 2000 portant création d'un cadre général en faveur de l'égalité de traitement en matière d'emploi et de travail69 et de la directive 2000/43/CE du Conseil	La transposition et l'application effectives des directives 2000/78/CE du Conseil et 2000/43/CE du Conseil en matière de lutte contre la discrimination sont garanties par: – des modalités institutionnelles de transposition, d'application et de contrôle des directives de l'Union en matière de lutte contre la discrimination; – une stratégie de formation du personnel intervenant dans la mise en œuvre des fonds et de diffusion d'informations à celui-ci;	générale	OUI	OUI					Niveau de vérification à expliciter

N°	Conditionnalité	Critères de vérification	Туре	FEDER	FSE	от	PI	Niveau de vérification	Responsable de vérification	Conditionnalité remplie
	du 29 juin 2000 relative à la mise en oeuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique	- des mesures de renforcement de la capacité administrative nécessaire pour la transposition et l'application des directives de l'Union en matière de lutte contre la discrimination.								
2	L'existence d'une stratégie visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et d'un mécanisme garantissant son application effective.	L'application et l'exécution effectives d'une stratégie explicite visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes sont garanties par: – un système de collecte et d'analyse de données et d'indicateurs ventilés par sexe permettant l'élaboration de politiques d'égalité fondées sur des éléments probants; – un plan et des critères ex ante d'intégration des objectifs d'égalité entre les femmes et les hommes au moyen de normes et de lignes directrices en la matière; – le recours à des mécanismes d'application, dont l'intervention d'un organisme chargé de l'égalité et d'experts associés à la rédaction, au contrôle et à l'évaluation des interventions.	générale	OUI	OUI					Niveau de vérification à expliciter
3	L'existence d'un mécanisme permettant de garantir la transposition et l'application effectives de la Convention des Nations unies sur les droits des personnes handicapées	L'application et l'exécution effectives de la Convention des Nations unies sur les droits des personnes handicapées sont garanties par: - l'exécution de mesures conformes à l'article 9 de la Convention des Nations unies, visant à prévenir, à recenser et à éliminer les obstacles et les barrières à l'accessibilité des personnes handicapées; - des modalités institutionnelles d'application et de suivi de la Convention des Nations unies conformes à l'article 33 de la Convention; - un plan de formation du personnel intervenant dans la mise en oeuvre des fonds et de diffusion d'informations à celui-ci; - des mesures de renforcement de la capacité administrative nécessaire pour la transposition et l'application de la Convention des Nations unies, dont des dispositions appropriées régissant le contrôle de la conformité aux exigences d'accessibilité.	générale	oui	OUI					Niveau de vérification à expliciter
7	1. Existence d'une base statistique nécessaire pour entreprendre des évaluations de l'efficacité et de l'incidence des programmes. 2. Existence d'un système d'indicateurs de résultats requis pour sélectionner les mesures susceptibles de contribuer le plus efficacement aux résultats souhaités, pour suivre les progrès réalisés dans l'obtention de résultats et pour entreprendre	Des modalités de collecte et d'agrégation des données en temps utile sont en place. Elles comprennent les éléments suivants: - l'identification des sources et des mécanismes permettant de garantir la validation statistique; - des modalités de publication et de mise à disposition des données au public; - un système efficace d'indicateurs de résultats comportant notamment: - la sélection d'indicateurs de résultat pour chaque programme fournissant des informations sur ce qui motive la sélection des mesures financées par le programme;	générale	OUI	OUI			РО		A venir

N°	Conditionnalité	Critères de vérification	Туре	FEDER	FSE	ОТ	PI	Niveau de vérification	Responsable de vérification	Conditionnalité remplie
	l'évaluation des incidences.	 la fixation de valeurs-cibles pour ces indicateurs; le respect, pour chaque indicateur, des conditions suivantes: robustesse et validation statistique, clarté de l'interprétation normative, réactivité aux mesures prises, collecte en temps utile des données; des procédures mises en place pour garantir que toute opération financée par le programme est assortie d'un système d'indicateurs efficace. 								

9.2. DESCRIPTION DES ACTIONS VISANT A REMPLIR LES CONDITIONNALITES EX ANTE, ORGANISMES RESPONSABLES ET CALENDRIER (TABLEAUX 25 ET 26)

□ A compléter éventuellement après avoir vérifié l'existence des documents prévus au tableau ci-dessus

SECTION 10. RÉDUCTION DE LA CHARGE ADMINISTRATIVE PESANT SUR LES BÉNÉFICIAIRES

[7 000 caractères maximum espaces compris, soit environ 2 pages]

□ A venir

SECTION 11. PRINCIPES HORIZONTAUX

- □ Trois principes horizontaux sont inscrits dans la stratégie Europe 2020 pour une croissance intelligente, durable et inclusive de l'Union :
 - ✓ Le développement durable,
 - ✓ L'égalité des chances et la non-discrimination,
 - ✓ L'égalité entre les femmes et les hommes
- □ La stratégie nationale de développement durable 2010-2013, s'attache à préserver l'équilibre entre les dimensions environnementale sociale et économique du développement durable, à concilier le droit des générations présentes et futures et à articuler de façon cohérente les enjeux nationaux et locaux.
- □ Pour sa part, le Département de Martinique s'est engagé dans la voie d'un développement durable et solidaire dans le cadre d'un agenda 21.

La prise en compte de ces principes et objectifs dans le cadre du PO 2014-2020 de la Martinique repose sur une approche intégrée combinant :

- □ **Une approche spécifique :** qui consiste à développer des actions ciblées en vue de résorber les inégalités constatées,
- Une approche transversale : pour identifier et prendre en compte systématiquement les principes horizontaux dans la conception, la mise en œuvre, et l'évaluation des programmes et des opérations. C'est pourquoi pour chaque type d'action il a été retenu pour principes de sélection la cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations, innovation sociale et préservation de l'environnement.
- préservation de l'environnement.

Concernant **le principe d'égalité entre les femmes et les hommes**, on rappellera quelques éléments de diagnostic :

- Le marché du travail. Les femmes ont investi le monde du travail depuis 20 ans (41% en 1974 et 49.7% en 2012) mais l'écart entre les hommes demeure (54,2%) La part des femmes dans la population active ne progresse presque plus. En 5 ans, il a gagné moins de 2 points. Conséquences les femmes sont de plus en plus nombreuses au chômage et moins nombreuses à occuper un emploi.
- L'éducation et la formation professionnelle, Les femmes sont plus diplômées que les hommes à tous niveaux mais sont minoritaires dans les CAP BEP et brevet de compagnon. Elles sont notoirement en sous représentation des femmes dans les filières technologiques et électro techniques, filières structurantes de l'économie régionale ainsi que dans l'enseignement supérieur niveau II et I mais on constate une surreprésentation dans les filières tertiaires.
- L'emploi, avec un taux d'activité féminin inférieur à celui des hommes, de fortes disparités selon les filières, les métiers et les territoires et des trajectoires professionnelles discontinues. On note des secteurs bien distincts pour les hommes et les femmes les femmes sont très majoritaires dans les emplois publics.
- □ La situation dans l'emploi, la précarité et la pauvreté. La plus forte précarité des femmes se manifeste dans les formes d'emploi (temps partiel, CDD...) mais également par un nombre important de femmes en situation de chômage de longue durée.

On observe des populations plus fragiles pour l'accès à l'emploi parmi les femmes chefs de famille monoparentales, des femmes étrangères ou issues de l'immigration faisant face à une double discrimination et une population de plus en plus nombreuse de femmes seniores devant prolonger leur activité pour ouvrir leurs droits à la retraite.

- Les bénéficiaires des minima sociaux sont majoritairement des femmes
- L'accès aux responsabilités tant par la moindre proportion de femmes dans l'encadrement, la recherche ou la direction d'entreprise que par le nombre faible de créatrices ou repreneures d'entreprises. Avec une propension pour les femmes les plus diplômées de quitter la région faute d'insertion professionnelle localement.
- L'articulation des temps de vie, avec des inégalités sensibles face aux services de proximité offerts aux familles qui affectent particulièrement le cadre de vie des femmes et leur situation face à l'emploi (structures d'accueil pour la petite enfance, notamment). Ces inégalités sont plus fortement marquées dans les zones rurales et le Nord de la région. Difficultés également liées aux types d'emploi occupés souvent à horaires décalés, au manque de mobilité et du poids des tâches familiales qui reposent encore à 80 % sur elles pour une moyenne de 4h par jour..

Partant de ce contexte les actions engagées dans le cadre des PO martiniquais porteront une attention particulière aux priorités suivantes :

- □ L'amélioration du cadre de vie et la conciliation vie privée et professionnelle
- Un accès des femmes au marché du travail facilité et amélioré
- L'amélioration de la situation des femmes en emploi
- □ La participation des femmes à la prise de décision et à création d'activité socio-économique
- La lutte contre la pauvreté et la précarité grandissante des femmes

Le tableau, ci-après, décrit de manière indicative comment seront mis en œuvre les principaux horizontaux par objectif spécifique. Le cas échéant, les appels à projets notamment urbainset territoriaux identifieront des critères de sélection spécifiques et/ou des indicateurs pertinents.

Description des actions spécifiques et des critères en lien avec les principes horizontaux

Axe prioritaire	от	Priorités d'investissement	Objectifs spécifiques correspondant aux priorités d'investissement	11.1 DEVELOPPEMENT DURABLE	11.2 ÉGALITE DES CHANCES ET NON- DISCRIMINATION	11.3 ÉGALITE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES	
		a) développement d'infrastructures de recherche et d'innovation (R&I) et de capacités pour favoriser l'excellence en R&I, et promotion de centres de compétence, en particulier dans les domaines d'intérêt de l'UE	Accroitre et renforcer les infrastructures et les équipements de RDI notamment dans les domaines prioritaires de la S3				
1 Performance des acteurs pour	OT1 : Renforcer la recherche, le développement technologique et l'innovation	b) promotion des investissements R&I par les entreprises, développement de liens et de synergies entre les entreprises, les structures de R&D et l'enseignement supérieur, en particulier en matière de produits et de services, des transferts de technologie, de l'innovation sociale, d'éco innovation, d'applications de services publics, de stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente et soutien des activités de recherche technologique et appliquée, lignes pilotes, actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production dans le domaine des technologies génériques essentielles, et de la diffusion de technologies à des fins générales	Renforcer l'innovation dans les filières d'excellence, notamment celles relevant des domaines prioritaires de la S3	suivantes : égalité des chanc les discriminations, innovation	es-mixité, vieillissement actif on sociale et préservation de l' le comme un domaine priorita	ovec les priorités transversales et en bonne santé, lutte contre environnement. ire dans la Stratégie Régionale	
la croissance		a) Promotion de l'esprit d'entreprise, en particulier en facilitant l'exploitation économique des nouvelles idées et en stimulant la création de	Construire un environnement structurant pour les entreprises des filières stratégiques, notamment le tourisme	Diminution de l'empreinte carbone par la réduction des importations Préservation et valorisation de l'environnement par le soutien à un tourisme vert	avec les priorités transvers	lection des projets : Cohérence sales suivantes : égalité des nent actif et en bonne santé, tions, innovation sociale et	
	OT3: Renforcer la	nouvelles entreprises	Améliorer et renforcer l'ingénierie technique et financière des entreprises		préservation de l'environne	ement.	
	compétitivité des PME	b) Développement de nouveaux modèles d'activité à l'intention des PME, en particulier en vue de favoriser leur internationalisation (Aide au fret)	Améliorer la compétitivité des entreprises en compensant les surcoûts liés à l'ultrapériphéricité.	suivantes : égalité des chanc		vec les priorités transversales et en bonne santé, lutte contre environnement.	
		d) Soutien de la capacité des PME d'engager leur croissance sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux et dans les processus d'innovation	Accroître la compétitivité des entreprises en assurant notamment une meilleure intégration économique régionale et internationale	Diminution de l'empreinte carbone par la réduction des importations venues de l'UE	Principe directeur de la séle avec les priorités transvers chances-mixité, vieillisseme lutte contre les discriminat préservation de l'environne	ent actif et en bonne santé, ions, innovation sociale et	

Axe prioritaire	от	Priorités d'investissement	Objectifs spécifiques correspondant aux priorités d'investissement	11.1 DEVELOPPEMENT DURABLE	11.2 ÉGALITE DES CHANCES ET NON- DISCRIMINATION	11.3 ÉGALITE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES			
	OT 11renforcer les capacités institutionnelles et l'efficacité des administrations publiques grâce au renforcement de la capacité institutionnelle et de l'efficacité des administrations et des services publics concernés	a) Investissements dans les capacités institutionnelles et dans l'efficacité des administrations et des services publics dans la perspective de reformes, d'une meilleure règlementation et d'une bonne gouvernance	Accroître la performance des administrations publiques et des services publics	Principe directeur de la sélection des projets : Cohérence avec les priorités transve suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte les discriminations, innovation sociale et préservation de l'environnement					
	OT8 : promouvoir l'emploi et soutenir la mobilité	8ii) l'intégration durable sur le marché du travail des jeunes en particulier ceux qui ne travaillent pas, ne font pas d'études ou ne suivent pas de formation	Promouvoir l'accès à l'emploi des jeunes les plus éloignés du marché du travail	-					
	professionnelle	8iii) l'activité indépendante, l'entrepreneuriat et la création d'entreprises	Faire émerger des activités créatrices d'emploi						
2 Elévation des compétences pour l'emploi	OT 10: Investir les compétences, l'éducation et la formation tout au long de la vie par le développement des infrastructures d'éducation et de formation	10iii) Un meilleur accès à la formation tout au long de la vie, la mise à niveau des aptitudes et des compétences de la main d'œuvre et l'amélioration de l'utilité des systèmes d'éducation et de formation pour le marché du travail incluant l'amélioration de la qualité de l'enseignement professionnel et de l'apprentissage	Elever le niveau général de compétence pour un meilleur accès à l'emploi		vec les priorités transversales t en bonne santé, lutte contre environnement				
3 Mobilité et		a) Extension du déploiement de la bande large et diffusion de réseaux à grande vitesse, soutenant l'adoption de technologies émergentes et de réseaux pour l'économie numérique	Assurer la continuité territoriale et l'équité numérique du territoire		Lutte contre les discriminations par	Principe directeur de la sélection des projets : Cohérence avec les priorités transversales			
accessibilité, leviers de	OT2 : Améliorer l'accès, l'utilisation et la	b) développement de produits et de services TIC, du commerce en ligne et de la demande TIC	Structurer la filière numériqueet améliorer la compétitivité des entreprises par le numérique	Diminution de l'empreinte carbone par une réduction des déplacements	l'objectif d'un accès pour tous les Martiniquais au très haut débit à un coût	suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en			
compétitivité et d'inclusion	qualité des TIC	c) renforcement des applications TIC dans les domaines e-éducation, e-inclusion, e-culture, e- santé	Assurer une offre de services numériques au citoyen	acs acplacements	équivalent à celui de l'Hexagone	bonne santé, lutte contre les discriminations, innovation sociale et préservation de l'environnement			

Axe prioritaire	от	Priorités d'investissement	Objectifs spécifiques correspondant aux priorités d'investissement	11.1 DEVELOPPEMENT DURABLE	11.2 ÉGALITE DES CHANCES ET NON- DISCRIMINATION	11.3 ÉGALITE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES	
	OT7: Promouvoir le transport durable et supprimer les goulets d'étranglement dans le réseau principal d'infrastructures	b) Stimulation de la mobilité régionale par la connexion de nœuds secondaires et tertiaires aux infrastructures RTE-T; en incluant les nœuds multimodaux	Renforcer le positionnement de la Martinique dans les flux mondiaux en la dotant d'infrastructures performantes	Principe directeur de la sélection des projets : Cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations, innovation sociale et préservation de l'environnement			
		c) Elaboration de système de transport respectueux (en incluant la diminution du bruit) à faibles émission CO2 (en incluant les canaux et les rivières, le transport maritime, les ports), des liens multimodaux et l'infrastructure d'aéroport, pour promouvoir la mobilité régionale et locale durable	Développer un transport durable des personnes et des marchandises à l'échelle du territoire	Diminution de l'empreinte carbone	Principe directeur de la sélection des projets : Cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations, innovation sociale et préservation de l'environnement		
4 Stratégie urbaine intégrée	OT9 : Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté	b) Aide à la revitalisation physique, économique et sociale des communautés urbaines et rurales défavorisées	Développer une attractivité durable et intégrée des territoires urbains	Principe directeur de la sélection des projets : Cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations, innovation sociale et préservation de l'environnement	Actions spécifiques pour lutter contre les inégalités dans les quartiers prioritaires : Aménagement et habitat, Infrastructures culturelles, sportives et de loisirs	Principe directeur de la sélection des projets : Cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des	
5- Dynamique territoriale intégrée	OT9 : Promouvoir l'inclusion sociale et combattre la pauvreté	a) Investissement dans les infrastructures sociales et sanitaires, contribuant au développement national, régional et local, réduisant les inégalités en termes de statut sanitaire, et passage des services institutionnels à des services prestés par les collectivités locales	Équiper le territoire en infrastructures pour répondre aux enjeux de l'équité sociale		Actions spécifiques pour assurer l'équité entre les territoires: Aménagement et habitat, Infrastructures culturelles sportives et de	chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations, innovation sociale et préservation de	
		9d) Investissement entrepris dans le cadre des stratégies de développement local menées par les acteurs locaux	Susciter et accompagner les démarches territoriales intégrées			l'environnement	
6 Préservation et valorisation de l'environnement	OT4 : Soutenir la mutation vers une économie à faibles émissions de CO2 dans l'ensemble des secteurs	a) Promotion de la production et de la distribution des sources d'énergies renouvelables	Favoriser l'autonomie énergétique par le développement des Energies Renouvelables	Diminution de l'empreinte	Principe directeur de la sélection des projets : Cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé,		
		c) Soutien de l'efficacité énergétique et de l'utilisation des énergies renouvelables dans les infrastructures publiques et dans le secteur du logement	Diminuer l'empreinte carbone des bâtiments publics et du logement	carbone lutte contre les discriminations, innovation social préservation de l'environnement		ns, innovation sociale et	
	OT6: Protéger l'environnement et encourager l'utilisation durable des	a) Réponse aux besoins importants en matière d'investissement dans le secteur des déchets, de manière à satisfaire aux exigences de l'acquis environnemental	Soutenir le développement d'une filière intégrée de gestion des déchets en cohérence avec la stratégie régionale	Préservation de l'environnement	Principe directeur de la sélection des projets: Cohérence avec les priorités transversales suivantes: égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations, innovation sociale et préservation de l'environnement		

Axe prioritaire	ОТ	Priorités d'investissement	Objectifs spécifiques correspondant aux priorités d'investissement	11.1 DEVELOPPEMENT DURABLE	11.2 ÉGALITE DES CHANCES ET NON- DISCRIMINATION	11.3 ÉGALITE ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES
	ressources	b) Réponse aux besoins en matières d'investissement dans le secteur de l'eau, de manière à satisfaire aux exigences de l'acquis environnemental	1) Assurer un approvisionnement de qualité et une distribution efficiente en eau potable	Principe directeur de la sélection des projets : Cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations, innovation sociale et préservation de l'environnement	Equité d'accès à a ressource	Principe directeur de la sélection des projets : Cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations, innovation sociale et préservation de l'environnement
			2) Moderniser la gestion des eaux usées	Préservation de l'environnement	Principe directeur de la sélection des projets : Cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations, innovation sociale et préservation de l'environnement	
		d) protection et restauration la biodiversité, protection des sols et restauration et promotion des services liés aux écosystèmes y compris NATURA 2000 et les infrastructures vertes	Restaurer, préserver et valoriser la biodiversité	Préservation et valorisation de l'environnement	Principe directeur de la sélection des projets : Cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations, innovation sociale et préservation de l'environnement	
7 Maîtrise optimisée des risques majeurs	OT 5 : Promouvoir l'adaptation au changement climatique et de la prévention des risques	b) Promotion des investissements destinés à prendre en compte des risques spécifiques, garantie d'une résilience aux catastrophes et développement de systèmes de gestion des situations de catastrophe.	Assurer une démarche intégrée de gestion des risques spécifiques au territoire	Principe directeur de la sélection des projets : Cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations, innovation sociale et préservation de l'environnement	Equité face aux risques	Principe directeur de la sélection des projets : Cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations, innovation sociale et préservation de l'environnement
8 Performance administrative	OT11 : Renforcer les capacités institutionnelles et l'efficacité des administrations publiques	a) Investissements dans les capacités institutionnelles et dans l'efficacité des administrations et des services publics dans la perspective de reformes, d'une meilleure règlementation et d'une bonne gouvernance	Accroître la performance des administrations publiques et des services publics	Principe directeur de la sélection des projets : Cohérence avec les priorités transversales suivantes : égalité des chances-mixité, vieillissement actif et en bonne santé, lutte contre les discriminations, innovation sociale et préservation de l'environnement		